

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DIMENSION COMMUNICATIONNELLE DU DON DIPLOMATIQUE
D'OBJETS ENTRE ÉTATS-NATIONS (2009-2012).

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR
DELPHINE DROUIN

SEPTEMBRE 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à présenter mes remerciements, tout d'abord, à ma directrice de mémoire, Mme Maude Bonenfant, professeure au Département de communication sociale et publique à l'Université du Québec à Montréal, pour son encadrement, son soutien et sa précieuse aide.

Je présente également toute ma gratitude à mes proches des deux bords de l'océan et encore davantage à mes chers parents. J'adresse une pensée particulière à Mr Étienne G. pour son support indéfectible.

Je tiens enfin à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin à ma réflexion, par des questions, des débats, des conseils et des critiques.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS	4
1.1 Contexte mondial	4
1.1.1 Mondialisation, globalisation et société de l'information	5
1.1.2 <i>L'homo oeconomicus</i>	8
1.1.3 De Polanyi à Mauss	9
1.1.4 Le don sans le marché	10
1.1.5 Projections et conflictualité.....	12
1.2 Des relations entre États-nations à la communication	13
1.2.1 Les poupées russes : civilisation, culture, nation, État, État-nation	14
1.2.2 Les relations internationales.....	17
1.2.3 La diplomatie	18
1.2.4. La communication internationale et interculturelle	20
1.3 Le don d'objets dans les relations diplomatiques	23
1.3.1 Le don d'objets dans la pratique diplomatique	24
1.3.2 Le don dans la recherche.....	28
1.3.3 Don et communication	31
1.4 Questions de recherche et objectifs.....	32
1.4.1 Question principale	33
1.4.2 Sous-questions :.....	33
1.4.3 Objectif principal :	33
1.4.4 Sous-objectifs :.....	34

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL	35
2.1 La communication.....	35
2.2 Le don	38
2.2.1 Marcel Mauss	38
2.2.2 À la suite de Mauss	41
2.2.3 Limites et difficulté théorique de certaines notions : don et fait social total	43
2.3 Les symboles et le symbolique	44
2.4 Les rites et le rituel.....	47

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE.....	50
3.1 L'étude de cas.....	51
3.2 Description du corpus	52
3.2.1 Critères de sélection	53
3.2.2 L'accès aux données.....	54
3.2.3 Le corpus.....	56
3.3 Description générale des grilles	57
3.3.1 La grille d'observation	58
3.3.2 La grille d'analyse.....	59
3.4 Les trois cas sélectionnés	60
3.4.1 Cas I : États-Unis/ Royaume-Uni.....	60
3.4.1.1 Les objets échangés.....	60
3.4.1.2 Description des pays α et β	61
3.4.1.3 Description du contexte : le G20.....	62
3.4.2 Cas II : Russie/ Norvège.....	63
3.4.2.1 Les objets échangés.....	63
3.4.2.2 Description des pays α et β	64
3.4.2.3 Description du contexte : le litige de la mer de Barents	65

3.4.3	Cas III : France/Algérie.....	66
3.4.3.1	Les objets échangés.....	66
3.4.3.2	Description des pays α et β	67
3.4.3.3	Le contexte : déclaration sur l'amitié et la coopération ..	68
3.5	Avantages et limites de l'étude de cas.....	69

CHAPITRE IV

	OBSERVATIONS ET RÉSULTATS.....	71
4.1	Observations générales.....	71
4.2	Observations particulières.....	72
4.2.1	Cas I : États- Unis et Royaume-Uni.....	72
4.2.2	Cas II : Russie et Norvège.....	73
4.2.3	Cas III : France et Algérie	74
4.3	Résultats.....	75
4.3.1	Cas I : États-Unis et Royaume-Uni.....	75
4.3.1.1	Correspondance avec les caractéristiques de Mauss.....	76
4.3.1.2	Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel	77
4.3.1.3	Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte	78
4.3.2	Cas II : Russie et Norvège.....	79
4.3.2.1	Correspondance avec les caractéristiques de Mauss.....	79
4.3.2.2	Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel	80
4.3.2.3	Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte	81
4.3.3	Cas III : France et Algérie	82
4.3.3.1	Correspondance avec les caractéristiques de Mauss.....	83
4.3.3.2	Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel	83
4.3.3.3	Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte	84

CHAPITRE V

INTERPRÉTATIONS ET DISCUSSION	85
5.1 Interprétations	85
5.1.1 Retrouve-t-on des correspondances entre le don diplomatique d'objets pour la période 2009-2012 et les caractéristiques du don de Mauss?.....	86
5.1.1.1 Le don.....	86
5.1.1.2 Les objets	87
5.1.2 Dans quelle mesure le don d'objets dans les relations diplomatiques peut être rapporté aux principes du symbolisme et du rituel?.....	89
5.1.2.1 Le symbolisme	89
5.1.2.2 Le rituel	91
5.1.3 Que révèle le don d'objets dans les relations diplomatiques du contexte dans lequel il est exécuté?.....	92
5.1.4 De quelle manière le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) s'inscrit-il dans un contexte communicationnel symbolique et rituel ?.....	93
5.1.4.1 Communication	94
5.1.4.2 La médiation.....	95
5.2 Discussion	96
5.2.1 Rapport à l'identité.....	97
5.2.2 Rapport au temps.....	99
CONCLUSION.....	101
ANNEXE A	
TABLEAU DES SOURCES CAS I	109
ANNEXE B	
TABLEAU DES SOURCES CAS II.....	110
ANNEXE C	
TABLEAU DES SOURCES CAS III.....	111
ANNEXE D	
GRILLE D'OBSERVATION.....	112

ANNEXE E	
GRILLE D'ANALYSE.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	114

RÉSUMÉ

Ce mémoire interroge le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations dans un contexte communicationnel symbolique et rituel. Trois cas de dons d'objets en contexte diplomatique pour la période 2009-2012 ont été confrontés aux caractéristiques du don de Mauss (1924). Puis, ces dons d'objets sont pensés au travers des principes du symbolisme et du rituel. Enfin, le don diplomatique d'objets est observé d'après le contexte dans lequel il s'exécute, afin d'en dégager un ensemble d'enjeux communicationnels. Une démarche basée sur une approche inductive d'analyse de cas est mobilisée. Le don d'objets est pensé à l'aune de la mondialisation, de la globalisation, de la société de l'information et réinterroge la pensée économique au travers de *l'homo symbolicus*. Cette recherche fait apparaître la variété des types de rituel que mobilise le don (rituel d'alliance, de confirmation), des objets et de leurs caractères symboliques (objets revendiqués, objets de consommation, objets inaptes à la circulation) ainsi que les contextes des acteurs (relations antérieures, colonisation, connivence, opposition). Ce mémoire réactualise les principes de Mauss en tant qu'outillage descriptif et présente le don entre États-nations comme un espace d'expression des enjeux symboliques, tant dans la diplomatie que dans la communication internationale et interculturelle.

Mots clés : communication internationale, communication interculturelle, don, contre-don, symbolique, rituel, États-nations, diplomatie.

INTRODUCTION

Le don d'objets dans les relations diplomatiques à l'aune du XXI^e siècle est ici pensé en perspective avec les principes de Marcel Mauss (1924) dans un contexte de communication entre États-nations. Il ne s'agit pas d'observer une simple transaction bilatérale ou l'expression de marques de politesse, mais d'entrevoir la multiplicité des mécanismes sous-jacents à une pratique qui permet de lier les peuples entre eux. Comme nous allons le voir, la constitution de ce lien nous rappelle que les rapports entre individus et entre groupes humains ne peuvent se résumer aux échanges économiques conduits par la rationalité instrumentale, mais, bien au contraire, fait appel à des principes rituels et symboliques que la communication nous permet d'appréhender.

Le don est un phénomène qu'on retrouve dans une grande variété de situations, d'époques et de types d'acteurs (ces derniers pouvant être des individus, des familles, des tribus, des collectivités, des États-nations, etc.). Toutefois, le don, notamment diplomatique, n'est pas une pratique qui relève uniquement de l'archaïsme, car on en retrouve des formes jusqu'à nos jours.

Le don est ici considéré à partir des principes maussiens de donner, recevoir, rendre et constitue un système de prestation totale : « celui dans lequel individus et groupes échangent tout entre eux [et qui] constitue le plus ancien système d'économie et de droit que nous puissions constater et concevoir » (Mauss, 1924, p. 84). Étudier les problématiques liées au don d'objets permet d'illustrer les phénomènes d'échanges pris dans des rapports sociaux et de comprendre nos propres sociétés ainsi que la façon dont les sociétés humaines sont organisées et liées entre elles. En effet, la pratique du don ne se réfère pas uniquement à « un rite social secondaire, un jeu économique, une pratique conviviale, mais encore et surtout une pratique politique essentielle » (Nicolas, 1996, p. 19). Observer le don d'objets en contexte

diplomatie révèle la complexité du phénomène et fait émerger la prégnance du rituel.

Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, nous tenterons de comprendre les moyens symboliques mobilisés par les groupes humains dans leurs communications diplomatiques, au travers du processus du don d'objets, et ainsi d'observer la création de liens entre les États-nations. Lors de ce type de communication diplomatique bilatérale, le message se trouve pris dans un ensemble de systèmes symboliques, mis en place par différentes instances (à différents niveaux de la communication), par les institutions mobilisées, par le rituel et les deux entités communicantes. En effet, l'analyse des échanges d'objets dans le cadre international permet d'observer la perpétuation des pratiques rituelles dans les groupes humains. Alors, une lecture du monde à travers le don :

Consiste toujours à saisir le mode d'échange qui se constitue entre les hommes par l'institution, les connexions et les équivalences qu'elle établit, la manière systématique dont elle règle l'emploi des outils, des produits manufacturés ou alimentaires, des formules magiques, des ornements, des chants, des danses, des éléments mythiques [...] (Merleau-Ponty, 1960, p. 186).

Notre objectif principal est d'étudier le don en tant que forme de communication et, par là même, de démontrer que la communication, et la diversité de son appareillage théorique, peuvent constituer une approche pertinente pour penser le don d'objets dans les relations diplomatiques. Ceci nous amène à la question qui articule notre mémoire : de quelle manière le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009-2012) s'inscrit-il dans un contexte communicationnel symbolique et rituel ? Afin d'éclaircir ce point, trois objectifs ont été adoptés. En premier lieu, nous avons confronté trois cas de don d'objets en contexte diplomatique pour la période 2009-2012 avec les caractéristiques du don de Mauss. Puis, nous avons observé les rapports entre ces dons d'objets avec les principes du symbolisme et du rituel. Enfin, nous avons mis le don d'objets dans les relations diplomatiques en corrélation avec le contexte dans lequel il s'exécute.

Trouver des réponses à ces interrogations permet d'apporter un nouvel éclairage sur cette réalité complexe et également de voir que l'appareillage théorique de la communication rend pertinent l'observation, non seulement des interactions entre individus, mais également des échanges entre institutions et systèmes symboliques. Cette recherche inductive intègre une méthode qualitative avec une étude de trois cas de dons d'objets : un échange entre les États-Unis et le Royaume-Uni (2009), entre la Russie et la Norvège (2010) et entre la France et l'Algérie (2012). Ces événements ponctuels mobilisent à chaque fois les plus hauts dignitaires, souverains, présidents ou premiers ministres des États-nations en interaction. Ces cas ont été constitués d'après une revue de presse dont les informations ont été systématisées au travers d'une grille d'observation; puis, ces cas ainsi construits ont été interprétés à partir d'une grille analyse qui a été conçue d'après le cadre théorique.

Les éléments de réflexion et d'analyse de ce mémoire sont présentés à travers cinq chapitres. Le premier établit la problématique et les objectifs, c'est-à-dire un tableau du contexte mondial actuel, des relations internationales, du don diplomatique, des questions de recherche et des objectifs. Dans un deuxième temps, le cadre conceptuel est développé, à travers les notions de communication, de don, de symbolique et de rituel. Puis, dans un troisième chapitre, la méthodologie est exposée, comprenant l'approche, la définition de l'étude de cas, l'accès au terrain, la description du corpus ainsi que les grilles d'observation constituées pour chacun des trois cas. Un quatrième chapitre présente les observations et les résultats de l'étude de cas. Enfin, un cinquième chapitre propose l'interprétation des résultats à l'aune de la question principale et des sous-questions, puis une section « discussion » ouvre à de plus larges questionnements sur l'identité et le temps.

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

Afin d'étudier le phénomène du don, ici caractérisé par les relations diplomatiques, il apparaît nécessaire de présenter les grandes influences contextuelles et paradigmatiques propres à la période 2009-2012 et aux relations internationales. En effet, les phénomènes de mondialisation et de globalisation ont des répercussions dans la perception de l'altérité, de la connaissance de l'autre et de l'étranger (Duroselle, 1952, p. 683). Ces phénomènes exercent une pression qui induit un changement dans nos modes de pensée, nos modes de communication et dans les technologies qu'ils mobilisent. Toutefois, observons que malgré les modifications perpétuelles des environnements (économiques, idéologiques, structurels, consommatoires, épistémologiques, etc.), les peuples, et principalement les États-nations, continuent de s'échanger des objets dans un cadre cérémoniel.

1.1. Contexte mondial

Afin de comprendre dans quel environnement s'inscrit le don d'objets en contexte diplomatique pour la période 2009-2012, nous devons faire référence à la mondialisation et à la globalisation pour en appréhender le contexte. Toutes deux contribuent aux changements des rapports entre États-nations, alimentent l'établissement de nouvelles formes de domination, permettent l'accroissement exponentiel des réseaux, notamment de communication, et participent à la création d'organisations internationales qui génèrent elles-mêmes de nouveaux cadres (politiques, juridiques, économiques, etc.) vis-à-vis des actions des États.

On peut observer que l'environnement internationale redessine la façon dont les États-nations se positionnent les uns par rapport aux autres, diversifient le réseautage mobilisé pour la communication et intègrent d'autres acteurs, tels que des acteurs économiques, des acteurs non-étatiques et des acteurs subétatiques (régions,

départements, villes, entreprises locales ou grands groupes multinationaux, etc.) (Paquin, 2005). Les États-nations ne sont pas analogues, tant sur le plan de l'État que de la nation. Ainsi, coexistent des monarchies, des démocraties, des autocraties, des dictatures militaires, des États totalitaires, des théocraties, etc., avec des relations et des interactions plus ou moins chaleureuses suivant les contextes. De plus, une structure étatique n'est pas systématiquement rattachée à une seule entité nationale et un pouvoir fédéral peut rassembler plusieurs nations en son sein. Il n'y a pas une forme d'État-nation, mais des types d'États-nations.

1.1.1. Mondialisation, globalisation et société de l'information

Les relations mondiales au sens large, qu'elles concernent l'économie, la politique, la coopération, la culture, la science, la diplomatie, ne se développent pas dans un espace foncièrement libre. Certains phénomènes de grande ampleur agissent sur le comportement des États-nations et sur la poursuite de leurs objectifs respectifs. La vie internationale, dont les États-nations sont les acteurs (une forme d'acteur), entremêle une multitude de domaines et est souvent résumée en termes économiques : on la dit mondialisée, globalisée, voire qu'elle tendrait vers une société de l'information.

On parle de mondialisation principalement pour les moyens de transport, l'économie, les moyens de production, de consommation et les savoirs. Toutefois, elle n'est pas un phénomène récent et opère depuis le XVIII^e siècle (Mattelart, 2009). La mondialisation peut désigner une « situation d'interactions et d'interdépendances généralisées entre une multitude d'acteurs étatiques et non-étatiques, favorisée par la diffusion de nouvelles technologies » (*Livre blanc de la Défense et Sécurité nationale*, 2013, p. 27).

En plus d'être mondialisées, les relations internationales se trouvent prises dans un phénomène de globalisation, qui concerne principalement les moyens de communication et les flux financiers et qui nécessite le « démantèlement des

régulations publiques » (Mattelard, 2009, p. 64). La doctrine « Thatcher-Reagan » a, entre autres, permis d'instituer ce type de régulations débridées dans la zone nord-atlantique. La globalisation s'inscrit dans un « projet de construction d'un espace homogène de valorisation, d'unification des normes de compétitivité et de rentabilité à l'échelle planétaire » (*Ibid.*). Pour d'autres, la globalisation, notamment celle des médias de masse, facilite l'augmentation des contacts entre les individus et en simplifie la perception par la diffusion de schèmes identitaires préconstruits par ces mêmes médias (Lerner, 1958, p. 43-75).

Au travers des phénomènes de mondialisation et de globalisation, on peut observer une hypertrophie des réseaux de communication, due à la révolution des nouvelles technologies, s'appuyant sur la miniaturisation, la numérisation et la contingence des techniques (Védrine, 2012). Il faut en outre ajouter les répercussions d'un renforcement du capitalisme néolibéral, dans les sphères économiques et financières, qui considère le monde comme un immense marché sans frontières. Que ce soit à travers la « main invisible du marché » (Smith, 1759, p. 257) ou encore par rapport aux politiques de Milton Friedman (École de Chicago), les critiques reprochent au libéralisme d'encourager à la soumission aux règles de consommation standardisées. Celles-ci ne tiennent pas compte des particularités culturelles et troublent les identités. Ce phénomène tend à produire une uniformisation du monde (Barber, 1995, p. 12). Ainsi, « [...] le totalitarisme économique des marchés débridés semble aujourd'hui tenter de subordonner la politique, la société et la culture aux exigences d'une économie prise pour le référent ultime et absolu » (Barber, 1995, p. 14). De plus, la situation mondiale n'est pas figée, elle est en mouvement perpétuel et témoigne de changements dans les rapports de force mondiaux : boom asiatique, croissance de l'Amérique latine, réveil de l'Afrique (Brasseul, 1989).

Tous ces phénomènes sont parfois associés à un changement qui fait passer la société industrielle (ou post-industrielle) à la société de l'information¹. Ce type de société promet « un changement social réalisé par la technique » et s'appuie sur les technologies de l'information et la communication (Musso, 2002, p. 91). C'est dans les années 1990, avec le programme de *National Information Infrastructure* (NII) et les « autoroutes de la communication » de Clinton et Al Gore, que la société de l'information connaît son apogée et est intégrée aux enjeux politiques (*Ibid.*).

On peut la qualifier de « société », car elle vérifie la tripartition caractéristique héritée de Bell (notamment sur la société post-industrielle) qui nécessite une « structure sociale, une organisation politique, une culture » (Bell, 1976, p. 47). Cette société de l'information « promet au consommateur un hyperchoix et une abondance de services » (Musso, 2002, p. 96). Elle a d'ailleurs été rapportée à une forme de fiction guerrière dès le début des années quatre-vingt en qualifiant les réseaux de communication d'« armes de la guerre commerciale moderne » (Smith, *New York Times Magazine*, 23/10/1983, p. 44). La société de l'information déstabilise la position de l'État-nation sur l'échiquier international à travers la fiction de « la guerre de la communication » (cette guerre devant mener à la dérégulation du marché), qui est en fait une « guerre économique dont les hérauts/héros sont les grandes entreprises de la communication » (Musso, 2002, p. 100).

On peut alors observer que ces trois types de phénomènes, la mondialisation, la globalisation et la société de l'information, s'interpénètrent les uns aux autres, et concourent mutuellement à leur expansion et à celle du capitalisme néolibéral. Du fait de leurs implantations profondes dans les sociétés, ces phénomènes participent à la modification de nos systèmes cognitifs et donc des moyens par lesquels nous échangeons et communiquons.

¹ Notamment dans la littérature américaine avec *La révolution technétronique* de Brzezinski (1971), *Vers la société postindustrielle* de Bell (1973) ou encore *S'adapter ou périr* de Toffler (1986).

1.1.2. *L'homo oeconomicus*

Le paradigme dominant aujourd'hui est le modèle du capitalisme néolibéral, qui se fonde sur deux notions : « celle de *préférence* et celle d'*optimisation* » (Godbout, 2005, p. 38). La *préférence* désigne la façon dont les individus motivent leurs actions et peut être rapportée à la notion d'intérêt. Puis, l'*optimisation* correspond à la rationalité instrumentale des moyens mobilisés et peut s'appliquer tant sur le plan individuel que collectif (*Ibid.*). Ainsi, ce modèle de « *l'homo oeconomicus* soutient qu'en optimisant leur intérêt individuel, les membres d'une société produisent de *l'optimum* de bien-être collectif » (*Ibid.*).

La diffusion du modèle de *l'homo oeconomicus* passe par différents opérateurs, notamment au travers des institutions internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, le G8 et le G20. À sa suite, il entraîne deux crises majeures et globales qui ne sont pas résolues : la crise financière mondiale, qui ouvre sur une crise systémique du modèle capitaliste, et une crise environnementale, qui montre l'obsession d'une croissance infinie sur une planète finie (Védrine, 2012). Ce paradigme considère l'humain comme un animal économique, rationnel, qui peut être décrit comme calculateur, intéressé et qui promeut l'économicisme, le technicisme, proposant une approche instrumentale des humains, de leurs interactions et donc du monde dans lequel ils sont immergés (Fixot, 2009, p. 1). *L'homo oeconomicus* se rapporte alors à « un sujet qui dans l'ensemble de ses relations avec ses semblables se comporte de la même manière que le consommateur ou l'investisseur sur le marché [...] » (Caillé et Laville, 2007, p. 81).

1.1.3. De Polanyi à Mauss

Dans ses travaux et principalement dans la *Grande Transformation* (1944), Polanyi revient sur l'un des acteurs jusque-là ignorés de l'économie : la société elle-même et non plus uniquement les forces du marché. Avant l'économie de marché et la modernité, les rapports économiques étaient régis par une structure sociale, par exemple l'église, le conseil municipal, les liens de parenté ou la coutume. L'économie était alors intégrée, encadrée à la vie sociale et les normes sociales prévalaient sur l'activité économique (Caillé et Laville, 2007). Les analyses polanyiennes montrent qu'à l'ère mésopotamienne, le centre de l'activité économique est le temple et le palais, plutôt que le secteur privé. À Sumer, les économies étaient sous le contrôle de normes sociales où l'argent et la dette étaient traités différemment d'aujourd'hui. Chez les Sumériens, les créanciers étaient publics, alors que dès la période romaine, les créanciers deviennent privés. Donc la dette, telle que nous la considérons aujourd'hui, n'est pas naturelle (Polanyi, 1944; Caillé et Laville, 2007).

Avec la révolution industrielle (XVIII^e siècle), la terre, l'argent et le travail (tout comme la dette) sont devenus des marchandises (Polanyi, 1944) alors qu'ils ne sont pas produits à cette fin. La terre, c'est-à-dire la nature, n'est pas un produit de l'homme et le travail est une activité humaine qui a pour but la vie. L'économie est alors coupée de sa base sociale. Le capitalisme est ainsi vu comme ce qui a déconnecté la vie économique de la vie sociale. L'économie est *désencadrée* du social. Polanyi désire de ce fait procéder à un *ré-encastrement* afin de limiter la naturalisation de l'*homo oeconomicus*. Ainsi, dans une perspective polanyienne, l'économie :

Recouvre l'ensemble des activités dérivées de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature et de ses semblables. Par encastrement, il désigne l'inscription de l'économie ainsi définie dans des règles sociales, culturelles et politiques qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et services (Laville, 2008, p. 3).

Polanyi propose une nouvelle approche de l'économie qui est construite à partir de « l'étayage des relations marchandes sur des réseaux de relations » (Caillé et Laville, 2007, p. 98). Ainsi, la société est la base sur laquelle repose l'économie et non l'inverse.

Il est possible de relever certains points de convergence entre Mauss et Polanyi, par exemple « leur commune critique de l'intérêt matériel comme seule motivation individuelle dans la sphère économique » (Laville, 2008, p. 8). Tous deux mettent en évidence le caractère pluriel de l'économie. Polanyi montre que « presque partout où l'on diagnostiquait l'existence d'un marché, il n'y avait eu en fait que commerce par dons, commerce administré, commerce d'État ou, au mieux, commerce à prix préfixés et régulés » (Caillé et Laville, 2007, p. 87). Par conséquent, les principes du don ne peuvent être uniquement régis et expliqués par *l'homo oeconomicus*, mais être intégrés à des mécanismes économiques dès lors que l'économie est vue comme plurielle. L'analyse du don apparaît davantage accessible et pertinente à travers la communication, le symbolique et le rituel, car le paradigme dominant peine à l'expliquer. En ce sens, le don produit quelque chose que le marché n'est pas en mesure d'assurer.

1.1.4. Le don sans le marché

Le contexte international et les modèles qui le dominent sont amenés à redéfinir les principes du don maussien qui nous servent à expliquer ce type d'échanges, principalement dans les relations diplomatiques. Ainsi, les considérations de *l'homo oeconomicus* ont tendance à contaminer la réflexion sur le don. Par exemple, si l'on pense les causes du don dans la perspective des sciences sociales, deux postulats émergent, sans qu'aucun ne constitue respectivement une réponse complète ou adéquate :

- Nous donnons, car il est considéré que le comportement est libre et suit le modèle de la rationalité instrumentale : le don devient un moyen, l'« on donne pour recevoir, par intérêt et alors le phénomène s'explique par le paradigme dominant » (Godbout, 2005, p. 41).
- Ou bien, il est considéré que « le comportement est plus ou moins contraint ou déterminé par des normes », ainsi nous donnons, car des normes intériorisées nous y obligent (*Ibid.*, p. 40).

Ces deux perspectives ne permettent pas de saisir la complexité inhérente au don. Toutefois, on peut observer que la sphère économique est capable de s'emparer avec intérêt des problématiques liées au don, bien qu'elle ne puisse offrir une explication complète. Selon Polanyi, « il ne faut pas confondre le marché et les lieux de marché [...], il ne faut pas croire que les échanges pratiqués sur les lieux de marché (*market place*) se déroulent nécessairement selon le mécanisme marchand théorisé par la science économique [...]. Le commerce peut être commerce par dons, commerce administré ou commerce de marché » (Caillé et Laville, 2007, p. 83).

Il est dès lors possible de faire une distinction entre l'échange marchand et le don, notamment à travers l'objet. Dans l'échange marchand, « c'est la chose qui prédomine » et elle devient une marchandise sur le marché « ne valant plus que pour la contrepartie qu'elle peut procurer » (Testart, 2001, p. 736). Dans le second cas, celui du don, c'est la relation, le lien qui prévaut. On peut encore différencier l'échange marchand du don par le fait que le marché se fonde « sur la liquidation immédiate et permanente de la dette » à travers des transactions ponctuelles, c'est-à-dire qu'il « vise l'absence de dette au sein des rapports sociaux » (Godbout, 2005, p. 39). Alors que, de son côté, le don est fondé sur la dette, c'est-à-dire que « les partenaires d'un système de don sont dans un état de dette » volontairement entretenue (*Ibid.*). Toutefois, notons que « don et marché peuvent coexister, se pénétrer, se corriger au sein de sociétés complexes » (Nicolas, 1991, p. 6). Un autre élément qui nous permet de les différencier concerne les partenaires de l'échange. Dans un cadre marchand, ceux-ci n'ont pas besoin de se connaître ni d'être

initialement liés pour effectuer une transaction, contrairement au don, où « les partenaires ont entre eux des relations sociales qui préexistent à l'acte d'échanger » (Athané, 2009, p. 3). Pour certains, le marché est même considéré comme une sous-espèce de l'échange car il ne requiert pas « entre les partenaires échangistes de lien social préalable à l'acte d'échange » (*Ibid.*).

On observe alors que le don et le marché sont distincts l'un de l'autre, qu'ils possèdent des composantes communes, mais dont la finalité n'est en rien comparable. Ils peuvent avoir les mêmes acteurs, mais constituent des processus respectifs qui ont leurs propres réseaux d'action et objectifs.

1.1.5. Projections et conflictualité

Le don d'objets dans les relations entre États-nations, de par son caractère diplomatique, se trouve étroitement lié à la gestion de la paix et du conflit. De récentes parutions montrent une augmentation de la conflictualité entre États-nations dans les décennies à venir. Selon le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute, 2013), il y aurait moins de conflits liés au territoire, mais davantage liés aux ressources et à leurs accès. Ceci s'explique par le fait qu'en 2030, l'augmentation de la demande en énergie sera accrue de moitié par rapport à 2007. Ainsi, une population mondiale de 8 milliards d'individus amplifie les besoins en énergie et fait accroître les tensions autour de l'approvisionnement (*Yearbook*, SIPRI, 2013). Des tensions vont émerger vis-à-vis de « l'accès à l'eau, aux terres et produits agricoles, aux matières premières minérales et énergétiques, y compris les matériaux stratégiques, ainsi que sur la maîtrise des voies par lesquelles s'opère leur transport » (*Livre Blanc*, 2013, p. 42). On peut observer que cette tendance à la conflictualité est alimentée par le fait que la quantité de ressources sur terre n'est pas infinie.

Ces tensions internationales ont des répercussions, notamment en Asie, par le doublement des dépenses militaires, dont le rythme s'accélère depuis 2005 (*Livre Blanc*, 2013, p. 35), et également en Russie, dont le budget militaire est en croissance rapide, surtout en ce qui concerne la modernisation de l'arsenal nucléaire (*Ibid.*, p. 36). Les projections sur les conflits aux alentours de 2030 mettent de l'avant d'autres variables de poids, comme l'importance accrue de l'information, l'évolution de la capacité des armées irrégulières, l'importance de la dimension non militaire des conflits et le fait que les frontières seront de plus en plus imprécises ou contournées (*Livre Blanc*, 2013 ; *Conflict Barometer 2013* of Heidelberg Institute for International Conflict Research ; SIPRI, 2013). Ainsi, les relations entre États-nations seront confrontées à de grands défis dans le futur. Ils devront faire adéquatement usage de la communication dans leurs relations diplomatiques afin de pouvoir appréhender efficacement les enjeux annoncés et d'optimiser la gestion des conflits dans lesquels ils seront impliqués.

1.2. Des relations entre États-nations à la communication

En vue de montrer la pertinence de la communication dans le don entre États-nations, nous allons exposer le cheminement théorique qui conduit de l'un à l'autre. Les notions de *civilisation*, de *culture*, de *nation*, d'*État*, d'*État-nation* nous permettent d'établir les limites des sujets à observer (les États-nations) et la façon dont ces notions s'imbriquent les unes aux autres. Puis sont exposés les contextes dans lesquels les États-nations interagissent entre eux, à savoir dans le cadre des relations internationales, et plus particulièrement celui de la diplomatie. Enfin, le don d'objets en contexte diplomatique est mis en perspective avec la communication internationale et la communication interculturelle. Rappelons que les sociétés ne sont pas isolées et sont même interdépendantes les unes des autres : cette interdépendance est

permanente, même entre les nations modernes et encore davantage dans un contexte globalisé (Mauss, cité dans Ramel, 2004, p. 235).

1.2.1. Les poupées russes : civilisation, culture, nation, État, État-nation

Outre les rapports conflictuels ou pacifiques, le don d'objets en contexte diplomatique met en présence et en dialogue l'État (institution et gouvernance) et la nation (entité culturelle, identitaire et univers symbolique). L'étude d'un phénomène social au niveau transnational doit se rapporter à un « substrat défini, c'est-à-dire à un groupe humain, occupant une portion déterminée de l'espace et représentable géographiquement » (Mauss et Durkheim, 1913, p. 1). Pour la présente recherche, il est retenu l'État-nation comme unité de base. Toutefois, cela n'exclut pas que la civilisation, la culture, la nation et l'État concourent à sa définition et révèlent toutes les différentes couches symboliques que chaque État-nation recèle. Dans les interactions sociales, notamment dans les relations diplomatiques, penser et appréhender les définitions des termes *civilisation*, *culture*, *nation* et *État* permet de comprendre comment ces différents territoires sont liés, interagissent entre eux et se manifestent à travers le don d'objets.

En anthropologie, on rapporte la civilisation à un « système de faits qui ont leur unité, leur manière d'être propre » (Mauss, Durkheim, 1913, p. 3). Ce, ou plutôt, ces systèmes complexes ne sont pas délimités par un organisme politique particulier, mais sont cependant localisables d'un point de vue spatio-temporel et possèdent une « puissance d'expansion qui leur est propre » (*Ibid.*). La civilisation constitue un cadre moral qui concerne plusieurs nations et « dont chaque culture nationale n'est qu'une forme particulière » (*Ibid.*). Néanmoins, toute civilisation est susceptible de se « nationaliser », prenant dans chaque région des caractères particuliers. Il n'y aurait pas « une civilisation humaine », mais « des civilisations diverses » (Mauss et Durkheim, 1913, p. 4).

La culture, autre composante des États-nations, se rapporte à un « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes ainsi que les autres capacités et habitudes acquises par l'Homme en tant que membre d'une société » (Tylor, 1871, p. 1). Lévi-Strauss présente la culture comme étant « un ensemble de systèmes symboliques », comprenant entre autres le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science et la religion (cité dans Mauss, 1950, p. XIX). Néanmoins, chaque culture possède son fonctionnement propre, mais également des inégalités dans les rythmes d'évolution, tout en subissant des incidences d'autres sociétés et de leur cadre spatio-temporel (*Ibid.*). La culture peut être observée selon une double approche. Premièrement, la culture peut être considérée comme identité et se rapporter à un ensemble des habitudes acquises par l'humain en société. Cette perspective de la culture renvoie à une mise en exergue de la relation culture-terrain et pose les questions du déterminisme culturel. Deuxièmement, la culture est considérée comme une construction sociale et peut être comprise comme un ensemble dynamique plus ou moins cohérent. Toutefois, « la culture n'est pas nécessairement nationale : elle est le propre de la région, ou même d'entités géographiques moindres » (Todorov, 1989, p. 514). Elle n'est pas totalement soumise à l'autorité politique et étatique ; une partie d'elle reste inaccessible et incontrôlable.

Plus communément, le monde reste souvent découpé en nations, qu'on rapporte à « des communautés imaginaires et imaginées » (Anderson, 1983, p. 19). Chaque nation possède « un héritage historique [...], qui privilégie avant tout une identité venue du passé où la mémoire joue la fonction première » (Dumont, 1995, p. 53). Le concept de nation englobe dans son giron la question de l'imaginaire collectif, des éléments constitutifs de nature et de provenance multiple et hétérogène. En effet, d'après l'historien Tzvetan Todorov, « les êtres humains ne sont pas seulement des individus appartenant à la même espèce », mais font aussi partie de collectivités et « la collectivité la plus puissante aujourd'hui est ce qu'on appelle une nation [...] » (Todorov, 1989, p. 507). Dans son texte intitulé *La nation*, Mauss propose sa vision

de la nation, principalement au travers de l'utopie d'une « société internationale » basée sur le fédéralisme (1920). Ainsi, il présente la nation comme une « société matériellement et moralement intégrée à un pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois » (Mauss, 1920, p. 584). L'unité de la nation est alors relative, car elle ne se base pas uniquement sur une unité culturelle. Elle repose sur des mécanismes d'inclusion et d'exclusion, c'est-à-dire un positionnement vis-à-vis de l'altérité et donc de l'étranger (Mauss, 1920, p. 577; Ramel, 2004, p. 230).

Enfin l'État, qui est l'acteur privilégié de la diplomatie, possède plusieurs définitions qui varient selon les auteurs² et les courants théoriques, allant des approches marxistes, pluralistes, libéralistes, pragmatiques à celles institutionnalistes. La convention de Montevideo en 1933 pose les bases d'une définition, principalement en termes de droit international, suivant quatre principes : « être peuplé en permanence, contrôler un territoire défini, être doté d'un gouvernement, et être apte à entrer en relation avec les autres États » (Duval et Ettori, 2009, p. 2). Lorsque l'on parle d'État, c'est davantage le sens politique de la notion qui est mis en avant. Il se rapporte à un espace géographique délimité et peuplé et institue un pouvoir législatif à travers une fonction régaliennne, des lois, un appareil judiciaire et une force publique (*Ibid.*). Pour avoir le statut d'État, une zone doit également être reconnue comme telle par les autres États afin d'interagir et de participer à la vie internationale et diplomatique. Ceci révèle que la capacité à communiquer et cultiver des liens est une qualité primordiale dans la constitution même d'un État. Il peut revêtir plusieurs formes (démocratique, autoritaire, unitaire, fédérale, interventionniste, socialiste), mais est considéré comme exerçant une autorité politique et juridique souveraine sur un

² Platon (*La République*, 315 av. J.C), Machiavel (*Le Prince*, 1532), Locke (*Traité du gouvernement civil*, 1690), Montesquieu (*l'Esprit des lois*, 1748), Bakounine (*Dieu et l'État*, 1882).

territoire. L'État diffère de la nation, mais l'État-nation est « un domaine dans lequel les frontières culturelles se confondent aux frontières politiques »³.

Dans le cas du don d'objets dans les relations diplomatiques, il est retenu la notion d'État-nation, héritée du système westphalien (1648). Ainsi, selon la perspective de Samuel P. Huntington, « les États-nations restent les principaux acteurs sur la scène internationale » (1996, p. 21). En effet, ce ne sont pas uniquement des contacts entre entités culturelles ou civilisationnelles qui sont observés dans les relations diplomatiques, mais aussi des contacts entre des administrations politiques du territoire et des appareillages structurels de gouvernance.

1.2.2. Les relations internationales

Les relations entre États-nations sont réglées par la politique étrangère, qui recouvre des objectifs, des stratégies propres à chaque entité étatique et possèdent des structures administratives et exécutives (ministère et ministre, budget et portefeuille public, personnel et corps diplomatique, parc immobilier et ambassades). À ces contacts internationaux entre systèmes de gouvernance s'ajoutent les relations entre groupes, qui sont les manifestations d'une « vie internationale ». Ceci concerne, entre autres, les échanges universitaires, le tourisme, les sciences, la coopération culturelle, les relations entre les entreprises, les prix Nobel, les manifestations sportives, etc. (Duroselle, 1952). Tous ces différents types d'interactions, d'un côté et de l'autre d'une frontière, relèvent des relations internationales.

Dans une perspective maussienne, la vie internationale se rapporte au « milieu des milieux », en ce sens qu'une société constitue initialement un milieu pour les individus qui la composent et vit elle-même parmi d'autres sociétés, donc d'autres

³ UNESCO, Migrations internationales, Sciences sociales et humaines.

milieux. Ainsi, « l'ensemble des conditions internationales, ou mieux intersociales, de la vie de relation entre sociétés, est un milieu des milieux » (Mauss, 1969, p. 608).

Pour les historiens et spécialistes de relations internationales Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, « l'étude des relations internationales s'attache surtout à analyser et à expliquer les relations entre les communautés politiques organisées dans le cadre d'un territoire, c'est-à-dire entre les États » (1964, p. 1). Lorsque l'on parle de relations internationales, on parle donc de communautés humaines, de systèmes politiques et de territoires qui sont en interrelation. En d'autres mots, les relations internationales regroupent « tout ce qui a trait aux relations d'un État avec un autre État, ou de plusieurs » (Duroselle, 1952, p. 678), ce qui comprend les interactions sur le plan politique, économique, social, culturel, psychologique, etc.

Les relations internationales caractérisent les relations entre groupes ou individus « de part et d'autre d'une frontière » (*Ibid.*). Notons que les frontières constituent des éléments primordiaux, car, sans elles, il n'y a pas « d'international ». Les frontières présentent le découpage, la délimitation des territoires et la différenciation de l'autre, le contact avec l'altérité (par sa place géographique, son appartenance culturelle), ce qui engendre les relations internationales et tous les systèmes qui en découlent. Un de ces systèmes, la diplomatie, est l'application de la politique étrangère dans le contexte des relations internationales.

1.2.3. La diplomatie

Bien que les États-nations ne soient pas égaux en termes de poids géopolitique, ils interagissent les uns avec les autres, notamment à travers la diplomatie. La diplomatie est une des branches du large domaine que sont les relations internationales. Elle peut être considérée comme une sous-catégorie, au même titre que le droit international, l'histoire diplomatique et l'économie politique (Duroselle, 1952, p. 678). Suivant le cas ou l'approche, la diplomatie peut être mise en place comme alternative ou prémisses aux conflits armés. Elle constitue « l'ensemble des relations et

communications susceptibles d'avoir une dimension politique et s'établissant entre des groupes sociaux en traversant les frontières » (Braillard et Djalili, 2004, p. 5). La diplomatie peut encore se définir par une « idée de gestion des affaires internationales, de maniement des rapports extérieurs, d'administration des intérêts nationaux des peuples et de leurs gouvernements, dans leur contact mutuel, soit paisible soit hostile » (Pradier-Fodéré, 1881, p. 2).

La diplomatie est spécifique aux rapports entre États-nations, à travers des représentants, des organes étatiques (ambassades) et la mise en place de stratégies politiques. Elle relève apparemment d'un besoin de communication entre les peuples, mais aussi d'une certaine insuffisance dans les rapports directs entre États-nations. La diplomatie nécessite l'emploi de mandataires investis de pouvoirs et d'instructions ; on peut les considérer comme des représentants, des agents, des diplomates. Or, malgré leur statut de premier ordre, les agents et les acteurs de la scène internationale ne sont pas de libres artisans, car « la réalité politique, économique, sociale, impose un cadre dans lequel l'initiative de l'homme d'État n'est pas illimitée » (Duroselle, 1952, p. 686). Ainsi, avant même toute action, le représentant (ou le corps diplomatique) subit de nombreuses et diverses influences environnementales.

Dans un contexte diplomatique, on peut observer deux principaux types de négociations. Tout d'abord, les négociations multilatérales (c'est-à-dire entre plusieurs pays), qui ont une structure plus rigide, « très encadré et normée », c'est-à-dire que « des phases de discussions formelles alternent avec des transactions plus discrètes et personnalisées » (Loriol, Piotet et Delfolie, 2008, p. 88). Ensuite, les négociations bilatérales, c'est-à-dire entre deux pays, où « les règles sont moins bien établies et laissent la place à des rôles d'ambassadeurs diversifiés, plus ou moins politisés » (*Ibid.*).

Un rapport de recherche pour le MAEE⁴ (2008) met en lumière la complexité inhérente aux négociations diplomatiques. Elles se déroulent de façon simultanée, et ce, à plusieurs niveaux, par le « jeu symbolique des rencontres entre dirigeants, les interactions régulières entre experts et/ou diplomates, les négociations et compromis internes à chaque gouvernement, etc. » (Loriol, Piotet, Delfoli, 2008, p. 88). Les contacts directs entre les différentes administrations dans les négociations peuvent être assimilés à une forme de « mises en scène », en ce sens que des structures et des codes encadrent l'interaction. Dans ces « mises en scène », les acteurs de premier plan sont, par exemple, les agents, les experts et les diplomates, mais ils restent des intermédiaires, des médiateurs. C'est dans ce cadre particulier et normé que s'inscrivent les dons d'objets dans les relations diplomatiques.

1.2.4. La communication internationale et interculturelle

Les États ont besoin de cohabiter, de coopérer pour faire face aux défis et d'y apporter une réponse commune; la communication occupe donc une place centrale et devient une préoccupation majeure dans les relations internationales. Le principe du don en contexte diplomatique peut être à la fois appréhendé du point de vue de la communication internationale, en ce sens qu'elle concerne des échanges entre États-nations, mais également relève de la communication interculturelle, car ces États-nations sont pris dans des rapports d'altérité où, respectivement, ils incarnent une identité, une culture et tout un appareillage symbolique.

La *communication internationale* se rapporte à la médiatisation et aux relations internationales. Elle est le plus souvent mise en relation avec les principes du développement et de la coopération internationale et « s'inscrit dans le contexte des flux financiers, des personnes, des médias, des idées et des cultures caractéristiques

⁴ Ministère (français) des Affaires Étrangères et Européennes.

de la mondialisation » (Rico de Sotelo et Serpereau, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 97). La communication internationale est à la fois considérée comme un élargissement de la portée de la communication, notamment pour Lazarsfeld, et peut être reliée aux relations internationales, comme pour Mowlana (Agbobli et Hsab, 2011, p. 72). Ainsi, elle peut être comprise dans le sens d'un :

Champs d'investigation et de recherche qui consiste dans le transfert de valeurs, d'attitudes, d'opinions et d'informations par l'entremise des individus, des groupes, des gouvernements et des technologies ainsi que l'étude de la structure des institutions responsables de promouvoir ou d'entraver de tels messages parmi et entre les nations et les cultures. [...] Plus important, cela inclut l'examen des significations mutuellement partagées qui rendent la communication possible (Mowlana, 1997, p. 207, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 82).

La communication internationale répond alors à trois principaux enjeux. Le premier s'intéresse à la modernité, principalement dans une optique occidentale et aux enjeux de domination qui l'accompagnent. Le deuxième renvoie à la coopération internationale et aux organismes internationaux. Le troisième se penche sur la gestion et la protection de la « spécificité et de la diversité culturelle » (Hsab et Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011 p. 13).

On peut considérer la communication internationale comme une approche particulière relative aux problématiques socioculturelles contemporaines et l'envisager comme « une sensibilité théorique en communication ayant comme point de départ notre appartenance à l'humanité et s'intéressant à l'échange, à la mise en commun, au partage, à partir de perspectives comparées, d'ouverture à l'interculturalité [...] » (Agbobli et Rico de Sotelo, 2005, p. 189). Néanmoins la communication internationale relèverait d'une forme d'utopie (More, 1987), car elle se rapporte à une « espèce de rêve social qui ne se soucie guère des étapes réelles nécessaires à la construction d'une nouvelle société » (Ricœur, 1997, p. 18). Aujourd'hui, l'utopie « d'une communauté internationale fondée sur l'universalité et la diversité des

cultures » (Agbobli et Hsab, 2011, p. 88) se voit remplacée par l'utopie néolibérale nourrie de l'idéologie du « technoglobalisme » (Mattelart, 1999, p. 351 et 374).

De son côté, la *communication interculturelle* se rapporte à la médiation symbolique, au registre de la coprésence « culturelle entre individus ou groupes, acteurs de la communication » (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 10). Il est possible de penser la coprésence comme une expérience immédiate où des porteurs de cultures différentes se soumettent à une expérience de médiation et qui se déroule à travers des cadres, des limites juridiques et politiques ou bien par une combinaison de toutes ces caractéristiques (*Ibid.*). La communication interculturelle se rapporte davantage « aux phénomènes de communication en situation de pluralisme ethnique et culturel » (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 12). Elle répond à trois grands enjeux; le premier se rapporte aux thématiques de l'immigration, de l'intégration, de la construction nationale et, plus largement, la gestion du pluralisme. Le deuxième renvoie à la rencontre avec l'autre, aux obstacles de la « communication entre porteurs de cultures différentes » (*Ibid.*). Le troisième s'intéresse au sentiment d'appartenance, à l'identité, aux « espaces politiques, économiques et culturels de cohabitation et de confrontation » (*Ibid.*).

Un « véritable enchevêtrement » d'enjeux se dégage de la communication internationale et de la communication interculturelle et concerne principalement « les interactions entre individus, groupes, organisation et sociétés » (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 10). On peut alors considérer une forme de *réciprocité* entre ces deux pôles, et même de « porosité méthodologique, théorique et épistémologique », car « les communications internationales servent de contexte pour comprendre les enjeux d'interculturalité, alors que les communications interculturelles servent de contextes pour comprendre les enjeux d'internationalité » (*Ibid.*). Le fondement de cette porosité se trouve dans le rapport à l'altérité (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p.13).

On observe alors que, concernant le cas de don d'objets en contexte diplomatique, la communication internationale nous permet de caractériser les relations entre États-nations et la communication interculturelle, de son côté, pose les conditions nécessaires de l'altérité et de la rencontre entre des acteurs de cultures différentes. Cela implique que le don entre États-nations se caractérise à la fois en termes de communication internationale et à la fois de communication interculturelle. Toutes deux entrent dans la définition du contexte et des limites de l'interaction et sont donc intrinsèquement liées au don diplomatique.

1.3. Le don d'objets dans les relations diplomatiques

La communication internationale et la communication interculturelle sont alors comprises comme des qualités inhérentes au don d'objets entre États-nations, car les dons diplomatiques d'objets se déroulent entre chefs et « permettent de réunir des membres de tribus géographiquement distantes, qui ne partagent ni la même langue, ni les mêmes coutumes » (Perrot et Rist, 2006, p. 207). Le don et son socle théorique sont ici considérés à partir des principes maussiens. Le don constitue un « phénomène social total », en ce sens qu'il rend compte d'une « totalité », d'une « action collective » et de « valeurs symboliques » tout en intégrant « un système de reconnaissance mutuelle » (Fixot, 2009, p. 2). Ce type d'échange n'est pas neutre et ne correspond pas à une simple transaction, car si la procédure tripartite de *donner/recevoir/rendre* n'est pas correctement exécutée, cela entraîne un changement de la position des acteurs. Nous allons ici présenter le rapport entre le don d'objet avec le monde diplomatique, puis présenter les différentes thématiques du don dans la recherche, et enfin démontrer les liens entre don et communication.

1.3.1. Le don d'objets dans la pratique diplomatique

Le don d'objets en contexte diplomatique permet de révéler les pratiques sociales des États-nations et les moyens qu'ils mobilisent afin de communiquer entre eux. Dans le cadre de cette recherche, le don ne doit pas se résumer à de la politesse ou encore ne se rapporte pas à l'aumône, au don religieux ou à la charité, qui relèvent davantage d'un processus économique⁵ (Nicolas, 1991, p. 4).

Dans la pratique, les relations diplomatiques peuvent regrouper diverses formes d'interactions et d'échanges : des négociations et des tractations en vue de sceller des contrats ou des partenariats, des sommets et des réunions entre représentants officiels des États, des réceptions, etc., mais, également, et ce sera notre sujet principal, des dons d'objets et des échanges de cadeaux protocolaires. Notons qu'il ne s'agit pas d'un vrai don au sens d'un cadeau désintéressé, mais d'un don fait dans un contexte diplomatique particulier et répondant à certaines règles et objectifs. Cette pratique est observée avant tout dans le contexte de relations bilatérales, car « en effet, conjointement aux gestes et aux paroles d'accueil, souvent réglé par un code protocolaire limité, ce sont des objets qui vont circuler » (Boude, 2006, p. 1).

Des témoignages de cette pratique se sont rendus jusqu'à nous. Dès les civilisations sumériennes, le don d'objets revêt une grande importance pour les négociations diplomatiques. Symbole d'échange entre les cultures, le don d'objets permet de poser les premières pierres d'une coopération interculturelle ainsi que d'accueillir, d'honorer ou de cultiver des relations entre les États-nations. Ainsi, le don d'objets engendre, « dans diverses sociétés, la solidarité que définit l'alliance et que matérialise le cérémonial du don rituel dépasse le niveau d'échanges bien tempérés et débouche sur l'entraide en cas de guerre » (Nicolas, 1996, p. 22).

Bien que la valeur marchande soit une caractéristique, notamment à travers le paradigme dominant, la haute portée symbolique (et culturelle) des objets devient

⁵ En ce sens qu'on peut rapporter la charité dans le cadre religieux au rachat du salut (Nicolas, 1991).

également un outil d'évaluation pour les interactants, car les objets se trouvent investis « de véritables promesses politiques, misant sur des relations équilibrées et paritaires ou, au contraire, affirmant un rapport de force entre donateur et donataire » (Boude, 2006, p. 1). Ce qui est échangé ne se résume pas exclusivement à des biens ou des richesses, mais aussi à des services militaires et, à une certaine époque, des femmes (Levi-Strauss, 1949). Lors de ces rites qui engagent deux États-nations :

[...] ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui obligent mutuellement, échangent et contractent ; les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, familles, qui s'affrontent et s'opposent soit en groupes se faisant face sur le terrain même, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons à la fois (Mauss, 1924, p. 68).

Même si Marcel Mauss s'inscrit dans un contexte sociohistorique spécifique, ses écrits démontrent bien le processus de perpétuation du don d'objets, car « nos civilisations, depuis les civilisations sémitiques, grecques et romaines, distinguent fortement entre l'obligation et la prestation non gratuite, d'une part, et le don, de l'autre » (Mauss, 1924, p. 174). D'ailleurs, la pratique du don d'objets en contexte diplomatique est observable à travers de nombreuses sources, allant des lettres de Tell el-Amarna, retraçant la correspondance diplomatique des pharaons Amenhotep III et Amenhotep IV (alias Akhénaton) avec le monde assyrien (XIV^e siècle av. J.-C.) (Moran, 1987), à l'exemple canonique du cheval de Troie dans *L'Odyssée* d'Homère (fin VIII^e siècle av. J.-C.). On peut citer également les archives de la cité des Doges, qui couvrent une période allant du IX^e siècle à nos jours. On peut encore ajouter à cette liste l'épisode problématique des diamants offerts par l'ancien président centrafricain Bokassa à son homologue français Valéry Giscard d'Estaing (1973) ou encore les pandas utilisés par la Chine comme dons diplomatiques⁶. On note également la publication de listes officielles de cadeaux protocolaires (donnés et

⁶ On parle alors de diplomatie du panda.

reçus) de certains chefs d'État contemporains, dont le Président des États-Unis Barak Obama (Villar, 2006).

Le don diplomatique d'objets se trouve encadré, institutionnalisé par des lois et des registres officiels, et donc répond à un cadre législatif. Par exemple, pour les États-Unis, le département d'État publie chaque année le registre fédéral des cadeaux reçus par le président (et le vice-président). Ce registre indique le nom et la fonction du donataire, le type d'objet, la date, une estimation de sa valeur, son lieu de stockage, le nom et la fonction du donateur et enfin les circonstances qui justifient ou non l'acceptation de l'objet (*U.S. Department of State, Protocol Gift Unit, 2011*). On observe alors qu'un cadre légal entoure le principe de don diplomatique⁷. Ainsi, la loi américaine impose une limite quant à la valeur des objets donnés. Un fonctionnaire peut garder un objet si sa valeur ne dépasse pas 350 \$, sinon l'objet devient propriété de l'État et de la nation américaine (Maskell, 2012, p. 8). Néanmoins, le donataire peut, s'il désire garder un objet qui lui a été donné, le racheter au prix du marché. Ajoutons que l'État français et la Cour des comptes ne publient pas de registre ou de documents officiels concernant les objets diplomatiques. En ce qui concerne la Russie, tous les cadeaux faits aux présidents sont propriétés de l'État et sont entreposés dans la bibliothèque du Kremlin (Obrazkova, 28/08/2013). Les autorités russes ont pour projet de constituer un système informatique afin d'archiver et de répertorier les objets diplomatiques offerts à la Russie (taille, poids, donateur, cadre de l'interaction, photographie et reconstitution en trois dimensions). Ce « fond électronique de cadeaux » est initialement prévu à l'usage des fonctionnaires, mais pourrait se transformer en musée virtuel accessible aux publics (*Ibid.*).

⁷ Les publications de ces registres « is required by Section 7342(f) of Title 5, United States Code, as added by Section 515(a)(1) of the Foreign Relations Authorization Act, Fiscal Year 1978 » (*Federal register, 2011*).

Le don diplomatique d'objets se trouve donc encadré par des lois, mais aussi par des structures institutionnelles de conservation et de diffusion : les musées. Ainsi, on observe que les objets donnés lors de rencontres diplomatiques peuvent ensuite se retrouver dans des structures muséales. On peut noter comme exemple : le Musée du premier ministre Jean Chrétien, intitulé *Le Canada dans le monde* (Shawinigan)⁸, mais aussi ceux de plusieurs présidents américains comme *The John F. Kennedy Presidential Library and Museum* (Boston)⁹, *George W. Bush Presidential Library and Museum* (Dallas)¹⁰, *Gerald R. Ford Presidential Library and Museum* (Minnesota)¹¹ ou encore, pour la France, le *Musée du Président Jacques Chirac* (Sarran)¹². On peut alors observer que ces institutions muséales participent au principe de circularité des objets évoqué par Mauss, en ce sens que l'objet est redonné au peuple via une institution. Tous ces phénomènes tendent à illustrer le fait que derrière une pratique rituelle se dissimule tout un appareillage structurel et législatif qui encadre le don diplomatique d'objets. Ajoutons que ces structures administratives (musées et constitution des registres) nécessitent un financement, des employés et plusieurs corps de métier, tout ceci étant inclus dans les budgets nationaux.

On observe donc que le don diplomatique d'objets n'est pas l'apanage des sociétés archaïques ou prémodernes, mais est observable dans les sociétés dites modernes, rationnelles et industrielles. Ces sociétés modernes peuvent se révéler pertinentes afin de penser le don, car celui-ci préserverait ses traits fondamentaux de gestion des rapports entre partenaires, tout en supprimant les intérêts utilitaires par une perte réciproque « constamment renouvelée, toujours selon les normes du rite » (Nicolas, 1991, p. 7). Ceci implique que la modernité n'exclut pas la pratique rituelle, mais la réactualise en suivant son contexte propre.

⁸ <http://www.citedelenergie.com/fr/divertissez-vous/musee-du-premier-ministre-jean-chretien/index.aspx>

⁹ <http://www.jfklibrary.org/About-Us/About-the-JFK-Library.aspx>

¹⁰ <http://www.georgewbushlibrary.smu.edu/Home.aspx>

¹¹ <http://www.fordlibrarymuseum.gov/museum/musdigi.asp>

¹² <http://www.museepresidentjchirac.fr/>

1.3.2. Le don dans la recherche

Les analyses des principes du don et les applications de la théorie maussienne recouvrent une grande variété de domaines scientifiques. Provenant de la sociologie et de l'anthropologie, la question de la réciprocité irradie les domaines de l'économie, de la communication, de la psychologie, des techniques managériales en entreprise (gestion des rapports entre salariés, entre les salariés et leur hiérarchie), mais aussi dans l'étude des comportements issus de la révolution des technologies de l'information et de la communication. Le don a le mérite de secouer et questionner l'ensemble des disciplines des sciences humaines, parfois même au-delà.

Ainsi, en anthropologie, on relève l'étude du don et des trois obligations (donner, recevoir, rendre) au travers de divers types de populations et de sociétés, comme par exemple avec les caractéristiques du *tee* des Tombema Enga et des échanges *twem* des Mendi, peuples des hautes terres de Nouvelle-Guinée (Racine, 1994) ou encore les divers types de réciprocité dans la société Inca (Wachtel, 1974). On note également l'étude « des prestations réciproques en milieu berbère » en Tunisie, principalement dans les liens entre pratiques rituelles telles que la circoncision et le mariage avec le don (Louis, 1973) et celle sur la « parenté, échange matrimonial et réciprocité » à partir de la société Dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire (Marie, 1972). Ces quatre recherches traitent des formes de don au sein de sociétés données, mais d'autres présentent le don dans les rapports entre groupes culturels étrangers, comme par exemple l'article intitulé *La voix de l'objet dans les récits de voyage de la Nouvelle-France*, qui « analyse le langage des objets et leur rôle dans les rencontres entre Français et Amérindiens » à travers des récits de voyage des XVII^e et XVIII^e siècles (Briand, 2007, p. 1). Il établit l'importance de l'objet lors de la rencontre, son caractère médiateur au sein de l'interaction, devenant ainsi « un canal essentiel de la communication et progressivement [apparaissant] comme acteur et

agent central de la rencontre » (*Ibid.*). Nous pouvons également citer le colloque international de l'Université de Liège (les 27 et 28 avril 2015)¹³ qui s'intéresse aux « formes de la communication diplomatique dans ses implications les plus concrètes »¹⁴ et, plus particulièrement, aux objets donnés, échangés et aux autres éléments matériels (objets précieux, animaux exotiques, montures, lettres de créance ou de recommandation, listes de cadeaux, etc.) offerts dans les relations diplomatiques médiévales entre l'Occident latin, le monde byzantin et l'Orient islamique.

La psychologie et la psychanalyse utilisent également les principes maussiens sur le thème de la dette symbolique chez Lacan (1938) ou encore sur le fonctionnement de la transmission intergénérationnelle des savoirs et connaissances selon la séquence donner/recevoir/rendre, ses ratés et ses obstacles (Martinez et Larrue, 2012). Cette discipline interroge également la place du don chez les humains au travers des « flux de ressources des adultes vers les nourrissons [qui] sont alors nécessairement des dons, et non pas des échanges » (Athané, 2009, p. 4).

Les théories du don se retrouvent également dans l'analyse des technologies de l'information et de la communication, par exemple avec les communautés virtuelles, dont le fonctionnement se caractérise « par l'échange des biens informationnels » (Perrot et Rist, 2006, p. 208). Cette étude met en relation les logiciels libres et l'encyclopédie Wikipédia avec les principes moteurs du don donner/recevoir/rendre, en ce sens que ces types de productions sont des « biens communs en voie de constitution qui, dans un univers largement dominé par le système marchand, ouvrent des espaces de coopération et de gratuité » (Perrot et Rist, 2006, p. 209). On peut encore appliquer les théories du don et du contre-don « aux réseaux sociaux

¹³ L'appel à communication du colloque stipule que « cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 du programme quinquennal de l'IFAO (*La paix : concepts, pratiques et systèmes politiques, 2012-2016*) ».

¹⁴ « *Culture matérielle et contacts diplomatiques entre l'Occident latin, Byzance et l'Orient islamique (XIe-XVIIe siècle)* ».

numériques où les logiques relationnelles sont identiques à celles que nous identifions dans la vie réelle » (Mlaiki, 2012, p. 163). Hormis ces thématiques des communautés virtuelles et réseaux sociaux, les principes de Mauss sont très peu mis en relation avec la communication ou ne se limitent qu'à l'étude du phénomène à une échelle individuelle et non telle que nous proposons de l'aborder.

Le paradigme du don trouve des échos dans d'autres domaines de recherche tels que l'écologie, l'économie, la gestion du personnel, etc. Ces thèmes sont évoqués notamment dans la revue française du M.A.U.S.S.¹⁵ où Alain Caillé (directeur de la revue) propose de penser les relations entre les humains et les autres êtres vivants (animaux, plantes, étoiles, esprits du lieu, génies, etc.) « comme des relations de don et contre-don » (Caillé et al., 2013, p. 5). L'auteur relie le don aux idées de Descola en anthropologie de la nature (2005) afin de « mettre à l'épreuve le paradigme du don en nous demandant s'il était possible de l'étendre au-delà du champ des relations interhumaines et de poser la question de ce que nous donne la nature » (Caillé et al., 2013, p. 7).

Pour d'autres, les idées du père de *L'essai sur le don* (1924) font encore écho de nos jours, inspirent des relectures du *Capital* de Marx (1867) et permettent de réenvisager l'entreprise, son management et le système des relations de travail (Molinari, s. d., p. 4). Ainsi :

Il n'est pas une page de l'essai maussien qui n'appelle par ailleurs à une réinterrogation de nombre des actes, actions, activités, rituels, cérémonies, manifestations de toutes sortes du monde actuel, qu'on le dise moderne ou post-moderne : il n'est que de plonger dans ce livre pour en rapporter des grappes de questionnements neufs sur les logiques de cadeaux, sur les matches de football ou tout autre spectacle-compétition de sport, sur les jumelages entre villes, sur les relations diplomatiques, etc. [...]. (*Ibid.*).

Sur la base de ces recherches, on peut finalement observer que le paradigme du don ne se limite pas aux études ethnologiques ou sociologiques et qu'il peut devenir une

¹⁵ Mouvement Anti Utilitariste en Sciences Sociales.

perspective de recherche pertinente dans beaucoup de domaines scientifiques. Ainsi, la réactualisation du paradigme du don dans le champ de la communication, par exemple, peut permettre d'appréhender les formes symboliques et rituelles du don d'objets entre États-nations dans un contexte de relations diplomatiques.

1.3.3. Don et communication

Étudié notamment en anthropologie, autant selon l'école de pensée française (Mauss, 1924) qu'américaine (Boas, 1888), ainsi que dans les sciences politiques et l'histoire (Cutler, 1996, p. 51-66), le phénomène du don d'objets en contexte diplomatique est moins étudié dans le champ des communications. Malgré son succès, le paradigme du don est très peu mis en perspective avec les théories de la communication, bien que l'observation du phénomène du don diplomatique d'objets s'inscrive dans un processus communicationnel et ce, à plusieurs niveaux. D'abord, les liens entre communication et don sont observables à travers leur étymologie et cette proximité entre les deux termes est proposée par Yves Winkin (1996), anthropologue de la communication. Au XIV^e siècle, le don est rattaché à la *communication* par le sens de : « partage, mise en commun, communion ». Son étymologie provient du latin « *com+munis* », où *munus* signifie « la charge publique conférée à un homme plébiscité par le peuple » et/ou suivant les contextes, « le cadeau que peut faire un homme public à ses électeurs » (Winkin, 1996, p. 266). À travers ces deux définitions, il est possible d'observer que la communication est présentée comme un don, d'abord du peuple vers l'homme public (le représentant, l'agent), puis de l'homme public vers le peuple. Ce dernier mouvement transactionnel peut être rapporté à un don de retour, à un « contre-don ». Cette explication étymologique souligne également le fait que la communication et le don possèdent des liens étroits avec la sphère politique.

Plus encore, notons qu'il existe une forme d'analogie entre le don et la communication : ce sont tous deux des processus itératifs permettant la création de liens (*Ibid.*). Cette particularité est davantage observable à travers la conception orchestrale et rituelle de la communication et la structure cyclique du don, donner/recevoir/rendre-donner/recevoir...¹⁶. D'autres rapports plus étroits existent entre le don maussien et la communication : ainsi « les notions sociales fondamentales de don et de contre-don sont inscrites au cœur du sens le plus ancien de *communication* » (Winkin, 1996, p.267). Nous comprenons alors que la communication est une sorte d'économie « archaïque » du don, régnant sur la société et les relations sociales depuis toujours. Pour d'autres, comme Godbout, le don peut être considéré comme « l'expression de la nature symbolique de la communication humaine » (2004, p. 10). De plus, selon l'approche structuraliste de Lévi-Strauss, le don est circonscrit comme un système de communication qui structure la société :

C'est par l'intermédiaire de l'échange, donc, que les différents systèmes de communication existants d'une société s'ordonnent. En effet, depuis l'échange de mots et de biens et de services, en passant par l'échange de femmes entre les diverses lignées, la société s'organise selon divers systèmes de communication (Lévi-Strauss cité dans Birman, 2009, p. 181).

Ainsi, la communication peut servir à la fois de modèle pour penser le don d'objets, et de condition nécessaire à la rencontre de deux États-nations.

1.4. Questions de recherches et objectifs

Sur la base des éléments qui viennent d'être présentés, nous avons pu esquisser un tableau des rapports globaux entre États-nations pour la période 2009-2012 et observer les nouvelles sources potentielles de conflictualité. Nous avons distingué le

¹⁶ Cette mise en relation de la communication et du don comme processus itératifs est davantage développé dans le cadre théorique concernant la communication.

don du marché et par là même, le dissocier de l'économie pour l'intégrer au champ de la communication par une situation en contexte international et interculturel. Puis, après avoir circonscrit les relations internationales et la diplomatie, nous avons souligné les liens étroits qui lient le don à la communication.

1.4.1. Question principale

De quelle manière le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) s'inscrit-il dans un contexte communicationnel symbolique et rituel ?

1.4.2. Sous-questions :

- 1) Retrouve-t-on des correspondances entre le don diplomatique d'objets pour la période 2009-2012 et les caractéristiques du don de Mauss ?
- 2) Dans quelle mesure le don d'objets dans les relations diplomatiques peut être rapporté aux principes du symbolisme et du rituel ?
- 3) Que révèle le don d'objets dans les relations diplomatiques du contexte dans lequel il est exécuté ?

1.4.3. Objectif principal :

Observer comment le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) s'inscrit dans un contexte communicationnel symbolique et rituel.

1.4.4. Sous-objectifs :

- 1) Confronter le don d'objets en contexte diplomatique pour la période 2009-2012 avec les caractéristiques du don de Mauss.
- 2) Observer les rapports entre le don d'objets en contexte diplomatique et les principes du symbolisme et du rituel.
- 3) Comprendre ce que révèle le don d'objets dans les relations diplomatiques du contexte dans lequel il est exécuté.

CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL

Le cadre théorique, destiné à comprendre le don diplomatique d'objets, se compose de quatre principaux champs conceptuels, ceux-ci nous permettant d'expliquer les différents processus à l'œuvre, mais aussi de constituer le corps de la grille d'analyse. Ainsi, en premier lieu, la communication et ses différentes approches sont exposées afin d'en comprendre les mécanismes sous-jacents, de montrer les différentes formes que celle-ci peut prendre, mais surtout de présenter l'aspect fondamental de cette notion dans ce mémoire. Ensuite, le don, d'abord maussien, puis chez d'autres auteurs, ainsi que la complexité inhérente aux notions de *don* et de *rituel social total* nous permettront de définir la portée et les limites du concept de don. Il est ensuite fait référence aux théories de symbole et du symbolique, tant à travers la sémiologie, l'anthropologie que la communication. Enfin, ce sont les principes du rituel qui sont présentés.

2.1. La communication

Afin d'aborder au mieux la problématique du don d'objets qui nous concerne, il apparaît primordial de circonscrire le champ de la communication et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, ce mémoire se réclame du domaine de la communication, car cette notion est mobilisée afin d'appréhender, de comprendre et d'analyser le don d'objets en contexte diplomatique. De plus, on peut rapprocher ce processus des principes de la communication internationale et interculturelle, à travers les acteurs qu'il mobilise. Ensuite, le don peut être un objet pertinent pour penser la communication et, inversement, la communication peut être appropriée pour appréhender le don. De par leur caractère itératif, une zone d'inter-détermination se met alors en place entre la communication et le don.

En ce sens, la présente étude considère que la communication, abordée en tant qu'outil, nous permettrait de « comprendre la formation et la perpétuation des normes, standards et attitudes de groupes » (Winkin, 1996, p. 41).

En plus de sa capacité socialisatrice, la communication peut être observée comme processus de transmission, avec le modèle télégraphique de Shannon et Weaver. Selon eux, la communication inclut « tous les procédés par lesquels un esprit peut en influencer un autre » (Shannon et Weaver, 1949/1975, p. 31). Ceci inclut le langage, qu'il soit écrit ou parlé, les productions artistiques comme la musique, les arts plastiques, le théâtre, la danse et, « en fait, tout comportement humain » (*Ibid.*). D'après les travaux d'Hovland, Janis et Kelley, il s'opère un « changement *d'attitude à travers* la communication » (1953, p. 9) : ceci implique que α (donateur/émetteur) et β (donataire/récepteur) cherchent respectivement à inverser ou maintenir leur situation dans la communication et, par ce biais, leur position au sein du système (Winkin, 1996, p. 43). Ainsi, « la communication est donc un *moyen* pour produire des *effets* », faisant directement référence au « paradigme des effets » (Balle, Padioleau, 1973, cité dans Winkin, 1996, p. 43-44). Toutefois, comme nous avons situé le don diplomatique d'objets dans un contexte de communication internationale et interculturelle nous devons adopter une vision rituelle de la communication et en évacuer la vision télégraphique. Tout ceci nous permet néanmoins de comprendre l'ensemble des implications et des procédés qu'engendre tout acte de communication. Comme nous l'avons précédemment établi, la communication internationale s'intéresse « à confirmer le lien social et le maintenir » (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 20). Ce dernier point fait de la communication un « processus symbolique à travers lequel la réalité est (re) produite, maintenue et transformée » (*Ibid.*). Si on peut la rapporter au ciment de la nation démocratique, toutefois, la communication est la condition de l'appréhension d'une réalité partagée, à travers laquelle est construit l'ordre symbolique (Carey, 1989). En ce sens, la communication ne se limite pas au phénomène de transmission d'informations, mais « inclurait l'ensemble des processus par lesquels les sujets s'influencent

mutuellement » (Bateson, Ruesh, 1951/1988, cité dans Winkin, 1996, p. 55). On parle alors de la conception « orchestrale » de la communication.

Ces deux approches de la communication télégraphique ou orchestrale font écho aux travaux de Carey (1989) qui présente deux conceptions de la communication : la communication de transmission, qui se rapporte à la notion de contrôle (du message, du lieu...), lui conférant un caractère instrumental, et la communication rituelle, permettant de maintenir, de rendre cohérente la société en tant que rituel.

La première conception, nommée *transmission view*, considère que « la communication est un processus par lequel les messages sont transmis et distribués dans l'espace pour le contrôle de la distance et le contrôle des individus » (Carey, 1989, p. 15, cité dans Froissart et Winkin, 2007, p. 38). La seconde conception, nommée *ritual view*, contrairement à la première, « ne s'intéresse pas à la diffusion des messages dans l'espace, mais au maintien de la société dans le temps ; non à l'acte de diffuser l'information, mais à la représentation des croyances partagées » (Carey, 1989, p. 18, cité dans Froissart et Winkin, 2007, p. 38). Si l'on retient cette perspective de la communication pour le don d'objets dans les relations diplomatiques, alors ce processus ne serait plus uniquement une transmission de message ou une transaction, mais un principe rendant cohérente la société, lui permettant de se perpétuer et de se représenter dans le temps.

En ce sens, la communication peut être appréhendée comme relevant du rituel, de la pratique structurante, d'un processus de légitimation institutionnelle, tout en possédant une certaine réflexivité de type symbolique. La conception rituelle de la communication peut être comprise comme « une participation à une messe, c'est-à-dire à une situation au sein de laquelle rien de nouveau n'est appris, mais où une vision particulière du monde est dessinée et confirmée » procurant « une description des forces en lutte dans le monde » (Carey, 1989, p. 21, cité dans Froissart et Winkin, 2007, p. 38).

Sur la base de ces deux approches, nous comprenons donc que la communication ne se limite pas uniquement à un outillage, mais devient essentielle au politique, en

permettant la mise en place de relations de pouvoir. Penser le don d'objets en contexte diplomatique montre comment la communication, à travers les diverses formes qu'elle peut prendre, est impliquée dans le processus.

2.2. Le don

Afin d'aborder le don et son cadrage conceptuel, nous ferons en grande partie référence à la vision de Marcel Mauss. L'approche maussienne du don met de côté la perspective utilitariste et le don-charité, mais considère que le don se rapporte à la sphère du social dont la fonction est de « lier les groupes et dépasser l'hostilité » (Dubar, 1969, p. 520). C'est à partir de cette caractéristique que le don d'objets en contexte diplomatique est pensé.

2.2.1. Marcel Mauss

La perspective anthropologique de Mauss considère que « les échanges et les contrats se font sous la forme de cadeaux, en théorie volontaire, en réalité obligatoirement faits et rendus » (1924, p. 64). Dans *l'Essai sur le don* (1924), l'auteur nous présente le cas du don étudié grâce à l'observation du phénomène du *potlatch* sur la côte Ouest de l'Amérique du Nord et celui de la *kula* dans les îles Trobriand (Océan Pacifique), plus particulièrement les peuples Kwakiutl, Tsimshian, Trobriandais et Samoans. D'après ses observations sur le don, Mauss propose de considérer les dons comme étant des « phénomènes sociaux totaux », à travers lesquels s'exprimeraient :

[...] à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales _ et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques _ et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions (Mauss, 1924, p. 64).

Ainsi, Mauss présente deux principales conceptions du don : le don *potlatch* et le don *kula*. Le *potlatch* représente une « prestation totale de type agonistique », c'est une fête construite autour de l'échange de cadeaux, mettant en scène une ou plusieurs tribus (et par extension un ou plusieurs États-nations). Le principe de cette manifestation est la rivalité et le prestige, car le don permet « d'établir une hiérarchie entre les différents groupes et représentants » (Weber, cité dans Mauss, 1924, p. 13). Le *potlatch* se manifesterait davantage dans les sociétés à la hiérarchie instable et aurait tendance à s'estomper au profit de la *kula* du fait de la stabilisation hiérarchique des clans, groupes, États-nations. Le *potlatch* devient structurant socialement, dessine des rapports de subordination entre les interactants et distribue des droits et devoirs (contre-don) à chacun : c'est la pratique qui permet la construction de la société.

De son côté, la *kula* se rapporte à une forme pacifique de « cycle d'échange de grande ampleur et de longue durée » (Weber, cité dans Mauss, 1924, p. 15). Elle fonctionne suivant « le principe de réciprocité rituelle entre personnes », liées les unes aux autres par « des échanges réguliers » (*Ibid.*, p. 16), permettant la mise en place d'alliances à caractère politique. Les échanges de type *kula* sont constitués « d'un double cercle de transactions rituelles au cours desquelles s'instaurent des relations statutaires dotées d'une grande stabilité » (Mauss, 1924, p. 15).

Mauss regroupe le *potlatch* et la *kula* au sein d'un système de *prestations totales*, où le premier type d'échange est « une sorte de produit monstrueux du système des présents » et le second « le cas suprême de l'échange de dons » (1924, p. 12). La *totalité*, conceptualisée par Mauss, est définie selon une « aspiration constante à atteindre la combinaison des plans individuels et collectifs à travers la singularité d'une expérience où se révéleraient dans toute leur complexité le jeu des institutions et leur mode spécifique d'assemblage » (Descola, 2001 p. 3).

Ces types d'échanges d'objets ne sont pas à confondre avec des échanges commerciaux, mercantiles. À cette fin et en parallèle de la *kula*, se déroule le *gimwali* qu'on peut rapporter au marché, en ce sens que l'on procède à un échange

marchand de biens de consommation. La *kula* et le *gimwali* se déroulent concomitamment, de façon simultanée, mais à travers des canaux distincts et étanches. Dans tous les cas, l'objet, qui occupe la place nodale du don, n'est pas inerte et porte en lui « quelque chose » du donateur, le *hau*. Par le biais du *hau*, le donateur se trouve lié au donataire (Mauss, 1924, p. 80). Le *hau* est l'esprit, l'essence spirituelle de la chose donnée, à ne pas confondre avec le *mana* qui concerne les humains, l'esprit du donateur. Il est à l'origine du contre-don et de la circulation des objets dans l'espace.

Tel que mentionné précédemment, ce processus du don répond à trois obligations, celles de donner, recevoir et rendre. Ces obligations correspondent aux « temps de scansion d'un mouvement continu dans le temps, réversif et cyclique » (Lévi-Strauss, cité dans Nicolas, 1991, p. 7). C'est ce mouvement perpétuel d'échanges réciproques en trois temps qui permet la création du lien entre les acteurs. L'itération est motivée par la triple obligation en ce sens que le donataire, qui a reçu un objet du donateur, exécute dans le même temps deux actions : lorsqu'il rend, il donne (Caillé, 1997, p. 94). Donc, en rendant, le donataire devient donateur et le donateur initial se transforme en donataire qui doit à son tour recevoir puis rendre, etc. C'est cette dynamique de l'itération qui permet de faire lien.

Pour cette raison, la notion de dette intervient dans le phénomène du don, par l'obligation de rendre et de rendre dignement, suivant les principes maussiens. Le manquement à ce devoir entraîne une sanction, c'est-à-dire la dette. Elle serait donc induite par le don. De nos jours, le terme de dette se retrouve au cœur des nouvelles problématiques mondiales, principalement dans le domaine de l'économie et de la finance. Or, la dette au sens maussien est vue comme le moteur des relations sociales : c'est elle également qui permet de faire lien.

L'objectif du don n'est donc pas l'accumulation de biens, de capitaux ou d'honneurs, mais de les utiliser comme moyens, dont la finalité est de créer un lien (Fixot, 2009, p. 3). À la suite de Mauss, les principes du don et du contre-don restent des objets de réflexion dans le domaine des sciences humaines de manière très large.

2.2.2. À la suite de Mauss

En effet, on observe que les principes maussiens du don trouvent un écho chez des auteurs aux sensibilités théoriques variées. À travers l'*Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss* (1950), Lévi-Strauss propose une interprétation structuraliste des principes maussiens. Cette perspective est questionnée par Merleau-Ponty (dans les années soixante, en France), qui rapproche davantage Mauss de la sociologie compréhensive et des wébériens. Ceci a pour effet de l'éloigner de la sociologie explicative de Durkheim (Merleau-Ponty, 1960).

Dans la recherche actuelle, et principalement dans la veine maussienne, il est accordé au don une place nodale dans l'appréhension et la compréhension de l'action de l'humain : il serait le « roc des affaires humaines » (Dzimira, 2006, p. 2). Il est repris la triple obligation, *donner, recevoir, rendre*, qui transforme les relations entre individus et groupes (d'ennemis en amis, et inversement) et permet l'écriture d'une histoire commune. Postérieurement à l'auteur de l'*Essai sur le don*¹⁷, c'est notamment Alain Caillé (1997), en France, qui s'intéresse aux principes du don (à travers la revue du M.A.U.S.S). Il classe le don selon quatre groupes conceptuels. Tout d'abord, « les conceptions économistes » considèrent le don comme étant toujours motivé d'après des intérêts « calculés, plus ou moins sophistiqués, matériels, conscients » dans l'objectif potentiel d'accumuler « des richesses, du prestige ou du pouvoir » (Dzimira, 2006, p. 3). Ceci peut faire référence à l'approche de l'anthropologue américain Franz Boas (1888) et sa conceptualisation du don en tant que prêt avec intérêt. Cette vision pourrait s'accorder à celle de Bourdieu, considérant que « l'accumulation de capital économique passe par le détour d'une accumulation de capital symbolique, de prestige » (Dzimira, 2006, p. 3).

¹⁷ On note que le don a été, antérieurement à Mauss, conceptualisé, notamment par Aristote, dans son *Éthique à Nicomaque* et par Sénèque dans *Les Bienfaits*.

Puis, dans un deuxième groupe, les « conceptions inexistentielles » du don rejoignent la pensée moderne et post-moderne (*Ibid.*). Cette approche du don considère que rien, ni du sacrifice, ni du mythe, ni du totémisme ou des religions, n'existe. Ainsi, le don n'existe qu'à la condition qu'il soit pas perçu comme tel par le donateur et le donataire, car cela favoriserait l'émergence d'intérêts et donc ne serait plus un vrai don (*Ibid.*).

Ensuite, le troisième groupe conceptuel est « l'incomplétude du don ». Il relèverait d'avantage du sacrifice, de la dette et s'inscrirait, comme pour Lévi-Strauss, dans les « structures fondamentales de l'échange » (*Ibid.*). Enfin, le quatrième point, plus sensible à une approche maussienne, considère « que le don peut bien remplir de nombreuses fonctions (économique, sociale, politique, etc.) » (Dzimira, 2006, p. 4). Il est alors à considérer comme une relation où les humains, à partir de lui, construisent des relations durables et sans nécessairement avoir recours au marché.

De plus, et plus particulièrement dans les relations internationales, le phénomène du don peut être considéré comme un « moyen de communion (théorie anarcho-communiste de Barbrook) », ou comme « un moment d'affrontement exacerbé (Bataille, Boilleau) » (cité dans Dzimira, 2006). Dans les écrits de Mauss ou de Caillé, et comme dans les relations internationales, le don se situe entre la paix et la guerre ; il permet de transformer ses ennemis en amis. Néanmoins, en réalité, il est nécessaire de « donner ce qu'il convient, à qui il convient, comme il convient, dans les circonstances qui conviennent » (*Ibid.*), car si la dignité, la superbe, l'image du donateur ou du donataire se voient entachées par le non-respect de la chaîne *donner, recevoir, rendre*, par le fait qu'il soit « mal donné » ou « mal reçu », l'interaction peut dégénérer et entraîner un conflit.

Caillé, quant à lui, présente son « paradigme du don » (1997), basé sur trois dialectiques principales. En premier lieu, le don comme opérateur politique, permettant le passage de la guerre à la paix et inversement. Il remplace symboliquement la violence militaire. Ensuite, le don est à la fois libre et obligatoire, c'est-à-dire que la liberté du don se situe dans l'acceptation ou non de celui-ci.

Néanmoins, il est obligatoire, car s'il n'est pas accepté, le conflit semble la seule issue à l'interaction. Enfin, le don est intéressé et désintéressé ; intéressé pour le donateur qui attend un retour, mais aussi désintéressé, car il provoque une dépense pour le donateur.

De façon plus générale, Caillé nous montre que le don permet l'établissement d'un système de relations. Selon lui, le don « représente donc l'acte politique par excellence, celui qui institue la frontière entre les amis et les ennemis, l'intérieur et l'extérieur » d'un territoire (Caillé, 1997, p. 3). Le don est un outil qui permet d'observer les rapports mondiaux entre les nations, et peut être envisagé comme le socle à partir duquel s'étaye et se densifie la communication.

2.2.3. Limites et difficulté théorique de certaines notions : don et fait social total

Plusieurs limites conceptuelles et problèmes sémantiques émergent des écrits sur le *don* et sur le *fait social total*. Le contexte mondial actuel, et particulièrement le paradigme dominant, amène certaines confusions entre les termes de don et d'échange (marchand). Comme nous l'avons vu précédemment, on distingue le marché du don d'après les objectifs qu'ils poursuivent respectivement : « les dons et échanges cérémoniels » d'un côté, ont comme objectif de « renforcer les liens sociaux ou d'acquérir du prestige » ; de l'autre côté les échanges marchands « visent l'obtention des biens eux-mêmes » (Firth, Herskovits, Oliver, cité dans Testart, 2001, p. 743).

Un autre écueil à éviter est l'amalgame, les confusions de sens entre don et charité qui résultent « de l'ambiguïté du concept de don, contaminé par la tradition chrétienne de l'oblativité, qui lui est pourtant opposée » (Nicolas, 1996, p. 14). Mauss avait lui-même relevé cette difficulté sémantique : c'est pourquoi, afin de désigner le don en termes de pratique sociale, il lui a été ajouté « l'indice » de rituel (Godbout et Caillé, 1992). Tout comme le rituel, le don applique « des règles contraignantes

indifférentes aux dispositions subjectives des sujets soumis à ses normes, sauf dans leur forme » (Nicolas, 1996, p. 14).

D'autres limites conceptuelles sont à considérer, par exemple le *fait social total*, qui « ne peut être inscrit dans aucune des catégories de classification » à partir desquelles la recherche se fonde (Nicolas, 1991, p. 12). D'un côté, « les économistes l'excluent de leurs schémas », « les ethnographes le réduisent à un régime caractéristique des sociétés traditionnelles » et, de l'autre, les sociologues et les politologues mettent simplement cette problématique de côté (*Ibid.*). La philosophie sociale a essayé de se pencher sur cette pratique du don, mais le plus souvent « sous l'aspect d'un phénomène étranger à la société contemporaine [...] » (*Ibid.*).

Enfin, un dernier point apparaît avec force et ajoute à la complexité des principes du don : nous ne sommes pas en mesure d'établir les origines causales du don rituel, qui « relève d'un ordre de régulation absolument laïque, dans la mesure où la loi qui régit le principe sacrificiel sur lequel il repose est épurée de tout auteur » (Nicolas, 1991, p. 14). Le don apparaît alors comme un concept et un processus complexe, itératif, qui fait appel à des principes multidisciplinaires et peut suivre des définitions aussi singulières qu'antagonistes. Ainsi, le don dans le cadre des relations internationales ne doit pas être considéré systématiquement et uniquement comme une tentative de coercition, mais plutôt être vu comme une réponse d'ordre symbolique à des rapports de forces (politiques, militaires, économiques). Ici, le don se présente comme un moyen de domination politique par le symbolique, à travers un processus de communication.

2.3. Les symboles et le symbolique

Le don d'objets possède des liens étroits avec l'ordre symbolique, comme nous pouvons le constater à travers l'œuvre de Mauss dans laquelle on peut retrouver une « théorie du symbolisme ou, plus précisément, la conceptualisation du rapport social comme symbolisme » (Caillé, 2004, p. 12 cité dans Tarot, 1999). Ce qui met

directement en lien le symbolique et le don est le principe de réversibilité, qui en est la condition et « l'essence même de l'échange symbolique » (Thomas, 1978, p. 226). Dans une perspective plus large, si l'on considère le don comme une interaction sociale, il est possible de concevoir « la vie sociale comme un monde de rapports symboliques » (Lévi-Strauss cité dans Mauss, 1950, p. XV). Il est dans la nature de la société que son expression passe par les symboles à travers ses coutumes et ses institutions et, donc, que le symbolique relève d'un caractère collectif (Lévi-Strauss, 1950, p. XVI). Selon Ernst Cassirer (1975), l'humain peut être compris comme un *animal symbolique (homo symbolicum)*, s'opposant alors à la considération de l'humain comme animal économique. Dans cette perspective, toutes les productions humaines semblent être symboliques, dans leurs origines et leurs visées.

Nous pouvons d'abord distinguer deux premières définitions du symbole, héritées d'une distinction étymologique. Ainsi, le symbole renvoie au *symbolon* pour le monde latin et au *semeion* pour le monde grec. Le premier visage du symbole (*symbolon*) tend vers une certaine forme de relation, c'est-à-dire l'univers du contrat. On parle de définition large du symbole. Le *symbolon* est à l'origine un tesson de poterie cassé en deux parties (complémentaires), servant à sceller un contrat. Il constitue un signe de reconnaissance pour les deux contractants (Lévy, 2011, p.79). La réunion des deux parties, des deux morceaux de poterie, signifie que le contrat est honoré. Alors le *symbolon* s'inscrit dans une perspective unificatrice des parties.

Le *semeion*, quant à lui, renvoie au symbole en tant que signe, se référant à la tripartition sémiotique héritée de Peirce. On parle de définition restreinte du symbole. Afin de saisir l'importance étymologique de ce terme et d'observer le passage du signe au symbole, il est mobilisé une perspective sémiotique : ceci nous permet d'observer les processus d'abstraction conditionnant la circulation du symbole (Peirce, CP).

Dès le V^e siècle, Saint-Augustin présente le signe par la formule : « *aliquid stat pro aliquo* »¹⁸. Dès lors, ceci induit qu'une chose en représente une autre absente. À la fin du XIX^e siècle, la sémiologie s'empare du signe et rapporte qu'« un signe est quelque chose [*representamen*] qui tient lieu pour quelqu'un de quelque chose [*objet*] sous quelque rapport ou à quelque titre [*interprétant*] » (Peirce, CP : 2.228). Le rapport triadique peircéen du signe (*representamen*, *objet* et *interprétant*) définit le symbole à travers la mise en place d'une convention entre le *representamen* et l'*objet*. Le symbole se rapporte à l'*objet*, qu'il soit dynamique, c'est-à-dire portant sur l'aspect contextuel (soit l'*objet* tel qu'il est dans la réalité), ou qu'il soit immédiat, c'est-à-dire appelant des connaissances présupposées, une certaine idée de l'*objet* appelée par le signe. Les symboles ne sont pas univoques, car ils ont la caractéristique d'évoluer et de pouvoir se conjuguer les uns aux autres.

L'importance de comprendre le symbolique dans les relations humaines émerge, entre autres, avec l'anthropologue Mary Douglas (1971) qui affirme qu'« il n'y a pas de rapports sociaux sans actes symboliques » (cité dans Cherblanc, 2011, p. 28). Comprendre qui est l'individu, l'autre, via des formes symboliques mobilisées par les acteurs (mots, images, institutions, comportements), c'est tenter de reconstruire un univers symbolique doté d'une logique structurale et d'une grammaire (Lévi-Strauss, 1958). Les symboles « regroupent tous les signes arbitraires proprement dits » qu'on retrouve dans la vie quotidienne, allant des signes linguistiques, aux différents codes (morse, code de la route), les systèmes mathématiques et chimiques, le tableau périodique de Mendeleïev, etc. (Bougnoux, 1998, p. 52). Le symbole se rapporte à « un jeu de signes conventionnels et discontinus, réglé par le code des substitutions, des permutations et des liaisons au long de la chaîne » (Bougnoux, 1998, p. 53). Sa nature relève du digital, car il est créé de toutes pièces, sans lien avec ce qu'il représente, affirmant alors son caractère arbitraire.

¹⁸ « Quelque chose qui tient lieu de quelque chose d'autre ».

Au Québec, Cherblanc dégage deux approches du symbole, l'une le considérant comme « un élément constitutif de la culture, c'est-à-dire la capacité de l'homme à se représenter une chose en son absence » et à élaborer un système de signes donnant la possibilité de renvoyer à la chose représentée (2011, p. 32-33). L'autre approche possible du symbole consiste à nommer ainsi des signes dont la sémiologie complexe « éloigne la chose de ce par quoi elle est représentée », pouvant être illustrée par les « rapports entre le profane et le sacré, à la métaphysique et à la religion » (*Ibid.*). Le symbole relèverait donc à la fois de la représentation instituée par l'absence du signifiant et à la fois par la médiation.

Les théories du symbole et du symbolique peuvent nous permettre d'approfondir la compréhension du phénomène du don d'objets, car dans ce processus, « la chose donnée est porteuse d'une valeur symbolique : c'est une entité qui ne renvoie pas au seul receveur (ou donataire), mais qui implique une pluralité de rapports qui, à travers l'acte ponctuel du don, recompose la totalité de la vie sociale » (Fixot, 2009, p. 2). Pour Caillé, cette proximité du don avec l'univers symbolique peut être expliquée par le fait qu'on ne peut qualifier de don « que ce qui excède [de] par sa dimension symbolique » : le don et le symbole deviennent « coextensifs » (2004, p. 145). Le symbolique est alors considéré comme une condition du don et un élément fondamental de la communication.

2.4. Les rites et le rituel

En rapportant le don d'objets en contexte diplomatique à une situation de communication qui mobilise tout un univers symbolique (et même des univers symboliques), le principe rituel émerge. On le rapporte à « une séquence codifiée d'interactions entre unités symboliques » (Cherblanc, 2011, p. 33) et qui nécessitent la manipulation d'objets, ces derniers pouvant être caractérisés de symboles. De ce

fait, il n'existe pas de symboles isolés, car ceux-ci se situent dans une structure signifiante : le rituel. Symboles et rites se trouvent pris dans une interrelation.

Leurs points communs résident dans leur caractère arbitraire et socialement régulé. Néanmoins, si le symbole réunit, le rite distingue et différencie ceux qui font partie du rite de ceux qui en sont exclus, ceux qui ont le droit d'y participer et les autres. Il structure l'interaction, mais dépeint également un certain ordre social préétabli par la codification même de la pratique rituelle. Le rite « consacre la différence, il l'institue » et transforme les limites socialement prescrites en « limites naturelles » (Cherblanc, 2011, p. 36).

Ainsi, le don d'objets se trouve pris dans des pratiques rituelles, systématisées par l'utilisation de symboles. Ceci permet la mise en place de rapports entre les individus initiés au rite et l'établissement de hiérarchies socialement légitimées par la pratique. Toutefois, le rite « préexiste aux rapports interpersonnels des sujets qu'il associe [...] » (Nicolas, 1996, p. 18). Il n'y a pas une forme unique de don rituel, car ils « varient en fonction de protocoles divers de don agonistique (*potlatch*), concurrentiel et parfois destructeur, d'échange à égalité, d'offrande asymétrique, l'essentiel étant qu'ils se poursuivent dans le temps » (Nicolas, 1991, p. 7). La perpétuation est au cœur du processus du rituel et du don, dans le but de construire un lien, de rendre cohérente et pérenne la société. Ainsi, « les rituels produisent ce qu'ils désignent » (Stollberg-Rilinger, 2008, p. 11) et permettent de réaffirmer la performativité du social.

En se référant aux principes maussiens du rite, on peut distinguer deux types de rituels. Le premier renvoie aux rites de contrôle, « comprenant les interdits et les recettes plus ou moins magiques » (Laburth-Tolra et Warnier, 1993, p. 177). Le second se rapporte aux rites commémoratifs, à la célébration, où les acteurs pris dans la pratique rituelle sont « informés par les mythes dont ils reproduisent la situation ou la structure ; ils tentent par la répétition, de créer une sorte de temporalité spécifique, voire peut-être d'échapper à l'écoulement du temps » (*Ibid.*). Le don occupe une place nodale dans la pratique rituelle, car il symbolise « l'accomplissement des rites

qui concrétisent les alliances de base » (Nicolas, 1996, p. 21). Le don à travers la pratique rituelle est le cadre nécessaire à la création du lien, de l'établissement de l'alliance. Ainsi on constate que les concepts théoriques mobilisés, tels que la communication, le symbolisme et le rituel, sont non seulement inter-reliés, mais permettent aussi de penser le don et d'entrevoir sa complexité sociale et communicationnelle.

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

Cette recherche s'inscrit dans le projet de mieux comprendre les relations sociales qu'entretiennent les États-nations entre eux et d'observer leurs comportements à travers des pratiques rattachées à l'espace du rituel, ainsi que les moyens symboliques qu'ils mobilisent lors de ce type d'interaction. Le don d'objets reste un phénomène complexe, mettant en interaction non seulement des acteurs (individuels et institutionnels), qu'on rapporte aux États-nations pour ce qui a trait à la communication diplomatique, mais fait également interagir des formes systémiques et symboliques à travers lesquelles l'un tente de prendre prise sur l'autre afin de maintenir ou de faire évoluer sa place dans le système des relations internationales.

Traditionnellement, c'est l'ethnologie ou l'anthropologie qui sont les approches les plus courantes pour penser le don, mais :

Afin d'assurer ses bases méthodologiques, la communication internationale s'inspirera aussi de l'anthropologie et de l'ethnologie, notamment de Boas, Malinowski_ pour ce qui concerne les rapports entre l'observateur et son objet ainsi que sur la présence dans le milieu_, Mauss, Lévi-Strauss, de la sociologie, avec l'École de Chicago, Durkheim, etc., et de la communication notamment les recherches de l'École de Columbia. (Agbobli et Hsab, 2011, p.81).

De plus, il est préconisé de mobiliser une méthode qualitative (Hsab et Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p.23).

Ce sont les groupes humains, organisés dans le cadre d'États-nations, qui ont été le point de départ de l'étude. Le but n'était pas de comparer les cultures, mais d'observer les pratiques qu'elles ont en commun et, plus particulièrement, celle du don d'objets dans le cadre des relations internationales, car toute société ne fait que performer une structure que l'humanité a en partage (Lévi-Strauss, cité dans Mauss, 1950). C'est le phénomène du don diplomatique comme structure signifiante de la société et expression culturelle que nous avons observé à travers une perspective communicationnelle.

Afin d'atteindre notre objectif principale, qui est d'observer comment le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) s'inscrit dans un contexte communicationnel symbolique et rituel, nous allons confronter les cas sélectionnés de don d'objets avec les caractéristiques du don de Mauss, puis observer les rapports entre le don d'objets et les principes du symbolisme et du rituel, et enfin isoler l'importance des contextes dans lesquels ils sont exécuté.

3.1. L'étude de cas

Pour la présente recherche, l'étude de cas a été privilégiée, car elle permet de rendre compte de la capacité de l'objet d'étude à se rapporter aux sciences humaines. Outre l'observation participante, le groupe focus ou d'autres méthodes d'analyse qualitative, l'étude de cas « est appropriée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus, inhérents à divers phénomènes, que ces derniers soient individuels, de groupe ou d'une organisation » (Woodside et Wilson, 2003, cité dans Gagnon, 2005 [2011], p. 2). Ces quatre types d'objectifs peuvent être soit adoptés de façon isolée, soit être combinés les uns aux autres (*Ibid.*). Ainsi, la description s'intéresse aux questions « qui, quoi, quand et comment » (Eisenhardt, 1989, Kidder, 1982, cité dans Gagnon *Op. Cit.*). L'objectif de l'explication à travers l'étude de cas tend à répondre à la question « du pourquoi des choses » (*Ibid.*). La prédiction, quant à elle, est utile afin d'obtenir des projections futures, de voir « à court et à long terme, quels seront les états psychologiques, les comportements ou les événements » (*Op. Cit.*). Enfin, faire une étude de cas en ayant pour objectif le contrôle de processus correspond à une récolte de données et se rapporte à une « tentative pour influencer les cognitions, les attitudes et les comportements » (*Ibid.*). Concernant le cas du don d'objets en contexte diplomatique, nous avons mobilisé des objectifs descriptifs, grâce à une grille d'observation et une grille d'analyse basée sur le cadre théorique.

L'étude de cas s'inscrit ainsi dans une analyse approfondie, où le contexte de l'objet étudié est à considérer, ceci permettant de « mettre au jour la structure profonde des comportements sociaux » (Light, 1979, cité dans Gagnon, p. 43). C'est principalement autour de cette notion de *contexte* que nous pouvons faire le lien entre le don d'objets, les relations diplomatiques, la communication et la méthode mobilisée car justement, « le contexte est devenu l'une des pierres d'assises des recherches qualitatives » et « les sujets de recherche ne peuvent être approchés, appréhendés et compris sans le lien qu'ils tissent avec leur environnement, les éléments et les individus qui le composent » (Hsab et Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011 p. 17).

Du point de vue des visées possibles, l'analyse de cas peut conduire à « raffiner une théorie » par l'addition de particularités ou l'établissement de limites pour une généralisation donnée (Gagnon, 2005 [2011], p. 4). Utiliser l'étude de cas induit une considération constructiviste de la réalité, car « la société n'est pas donnée, comme le soutiennent les positivistes, mais construite par des relations que les individus établissent entre eux » (Hagedorn, 1983 cité dans Gagnon, 2005 [2011], p. 13). L'utilité de l'étude de cas réside dans le fait que l'analyse peut s'avérer « [...] utile lorsqu'un phénomène est susceptible de se produire dans une variété de situations » (Romano, 1988 ; Yin, 1981, cité dans Gagnon, p. 43). Ainsi, on retrouve le don d'objets aussi bien dans les pratiques quotidiennes des individus, que dans l'histoire des relations entre les grands royaumes passés ou entre États-nations.

3.2. Description du corpus

Cette section présente les critères de sélection des cas, qui répondent à trois types de limites : les limites temporelles, les limites spatiales et les limites informationnelles. Puis est présentée l'accès aux données et enfin une description précise du corpus sélectionné.

3.2.1. Critères de sélection

Les critères de sélection des cas répondent donc à trois types de limites. Premièrement, les limites temporelles : afin d'établir une stratégie de sélection des cas adéquate, nous avons convenu de circonscrire les critères temporels à la période 2009-2012, d'abord pour des raisons de crédibilité des sources, puis par souci d'unité temporelle. Cette période est délimitée par des événements géopolitiques et économiques majeurs qui influencent et changent les rapports entre les États-nations, car « en effet, les changements de contexte influencent autant les problématiques du champ de la communication internationale que celui de la communication interculturelle » (Hsab et Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011 p. 18). Il a été préféré une période peu étendue afin d'assurer une uniformité du contexte économique-socio-politique. Ces limites temporelles correspondent à la période la plus actuelle au moment de la cueillette des données.

Deuxièmement, les limites spatiales : il n'y avait pas de limites particulières hormis la nécessité de s'intéresser uniquement aux interactions entre États-nations. De ce fait, il n'a pas été considéré les dons d'objets entre régions, provinces, départements, villes, groupes culturels, organisations non-gouvernementales ou entreprises, bien que ces acteurs aient de plus en plus recours à la pratique du don et occupent une place de plus en plus grande dans les relations internationales (Paquin, 2005).

De plus, lorsqu'un État-nation parvient à répondre aux critères et est sélectionné, il ne peut être à nouveau sollicité au travers d'un autre cas de don d'objets. Ainsi, si le cas Russie- Norvège correspond aux limites susmentionnées et est retenu pour l'analyse, il n'est plus possible de sélectionner un autre cas intégrant soit la Russie, soit la Norvège (et ainsi de suite pour les autres cas) et ce, afin d'avoir une certaine diversité d'États-nations.

Troisièmement, les limites informationnelles qui concernent l'accès aux sources, soit la couverture médiatique et officielle des États à propos du don d'objets. Cette caractéristique mesure le volume de données disponibles en fonction des types de

sources (presse, État et autres), c'est-à-dire la propension d'un État, d'un organe de presse à promouvoir ou médiatiser (ou non) tel ou tel événement. Ce critère nous a permis d'éliminer très vite les cas potentiels dont nous n'avions pas assez de données pertinentes pour poursuivre l'analyse. En plus de la disponibilité des documents, la restriction à trois cas a été faite pour des raisons de faisabilité.

Puis, à l'intérieur de ces limites informationnelles, des limites linguistiques s'imposent, celles-ci ne permettant que la sélection de sources en langue française et en langue anglaise.

Enfin, il n'a pas été pris en compte les cadeaux concernant les mariages, les naissances, les décès, les anniversaires, les décorations, les honneurs militaires et les commémorations.

Initialement, nous avons constitué un corpus de 13 cas : 7 ont été supprimés, car ils ne répondaient pas aux limites temporelles de 2009-2012. Ensuite, un cas a été évacué, car le statut d'État-nation d'un des acteurs n'était pas clairement défini (on parle ici du Vatican qui, bien qu'il possède une structure étatique et des relations diplomatiques, on ne peut pas parler de nation telle qu'entendu au point 1.2.1). Enfin, 2 cas potentiels ont été supprimés du corpus, car l'un se rapportait à un anniversaire de coopération diplomatique et l'autre, aux commémorations de la Seconde Guerre mondiale (comme établi plus haut, ces contextes ne sont pas pris en compte).

Ainsi, sur la base de ces critères, trois cas ont répondu aux limites susmentionnées et ont donc été sélectionnés : États-Unis/Royaume-Uni (avril 2009), Russie/Norvège (avril 2010) et France/Algérie (décembre 2012).

3.2.2. L'accès aux données

La principale contrainte de cette recherche a résidé dans l'accès au phénomène du don diplomatique. Par quel angle, par quel moyen peut-on l'observer ? Plusieurs

possibilités se sont présentées, mais toutes ne recélaient pas le même caractère de faisabilité et de pertinence.

Ainsi, il est possible d'étudier le don d'objets dans un contexte d'échanges diplomatiques, lors du déroulement du dit échange. Ce sont des événements dont l'accès demeure très limité. Ce type d'approche du terrain se focalise davantage sur la façon dont l'échange est réalisé entre individus, comment tel chef d'État a donné tel objet à tel autre chef d'État, sur l'observation du protocole, du comportement des individus présents. Cette technique est peu favorable par rapport à nos objectifs, car c'est l'État-nation qui est considéré comme acteur principal pour cette recherche.

Ensuite, outre le moment du don diplomatique qui reste difficile d'accès, il a été possible de constituer un corpus grâce aux productions des médias et des États eux-mêmes. Trois types de production médiatique ont été sélectionnés pour l'étude : la presse (sous sa forme papier et web), les communications officielles des États et celles d'institutions internationales. Le premier type de sources provient de la presse (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle). On y distingue trois sous-catégories qui sont construites sur l'origine nationale de l'organe de presse : sources de presse du pays α , sources de presse du pays β et sources de presse d'autres pays. Le deuxième type de sources renvoie aux productions et communications des États et de leur gouvernement, par le biais de leur site internet (par exemple, le site de la Présidence et le site du gouvernement). Ces plateformes diffusent plusieurs sortes de contenus telles que des communiqués de presse, des rapports, des comptes-rendus, des déclarations, des articles et parfois des dossiers spéciaux (comportant des photographies, des séquences filmées). Là encore, on y distingue trois sous-catégories qui sont construites sur l'origine nationale : sources gouvernementales du pays α , sources gouvernementales du pays β et sources gouvernementales d'autres pays. Le troisième type de sources correspond aux productions institutionnelles (organisations internationales, universités, instituts de recherche). La même subdivision tripartite à partir de la nationalité est faite : sources institutionnelles du pays α , sources institutionnelles du pays β et sources institutionnelles d'autres pays. Par exemple,

dans cette dernière sous-catégorie, on retrouve des publications d'universités, du G20, de l'Union Européenne, etc. (voir annexes A, B et C). Nous avons préférés un critère de nationalité pour organiser les sources car opter pour un critère de volume d'audience, de tirage, ou de diffusion nous aurait conduits davantage vers une analyse de la consommation ou de la réception des publics face à un flux informationnel.

Du fait que l'analyse se penche sur le don et la relation entre États-nations, et non sur les moyens de production de l'information ou la réception qui peut en être faite, il a été préféré une conjugaison de ces types de documents pour chacun des cas, afin de ne pas (dans la mesure du possible) contraindre la représentation de l'évènement du don. De plus, et ceci concerne tous les types de supports, il n'y a pas un grand volume d'informations disponibles à propos des dons d'objets diplomatiques, ce qui réduit significativement l'accès au phénomène. Mais nous avons, à chaque fois, essayé de glaner le maximum de données au travers des ressources dont nous disposions.

Les éléments d'information qui traitent des rencontres diplomatiques sont souvent soumis à un contrôle et ne constituent pas des données complètes du fait de la propension de la diplomatie à rester discrète, voire secrète. On peut observer dès lors une double tendance concernant le don diplomatique : une partie est destinée à être rendue publique, à être médiatisée, diffusée sur plusieurs types de réseaux (étatiques, médias); l'autre partie constitue quant à elle le pan caché des tractations diplomatiques, une zone inaccessible pour ceux qui ne sont pas acteurs des échanges ou « initiés ». Toutefois, toutes ces contraintes de l'accès aux données indiquent une dimension officielle et formelle de la pratique du don.

3.2.3. Le corpus

Comme décrit plus haut, la présente étude s'effectue sur un corpus de trois cas de dons d'objets en contexte diplomatique. C'est le phénomène du don d'un objet x entre la nation α et la nation β qui se trouve être le point nodal de la réflexion. Trois cas de

dons d'objets dans les relations diplomatiques entre 2009 et 2012 ont été sélectionnés. À chacun de ces cas a été appliquée une grille d'observation, nous permettant de construire une sorte de portrait, de systématiser des informations, pour ensuite les confronter à la grille d'analyse (fondée à partir du cadre théorique).

Sur la base de ces paramètres, voici la sélection établie de cas de don d'objets en contexte diplomatique pour la période 2009 à 2012 :

- États-Unis/Royaume-Uni (avril 2009).
- Russie/Norvège (avril 2010).
- France/Algérie (décembre 2012).

3.3. Description générale des grilles

Les deux types de grilles (observation et analyse) constituées pour la recherche ont des vocations distinctes, mais devaient nous permettre de répondre à l'objectif suivant : observer comment le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009-2012) s'inscrit-il dans un contexte communicationnel symbolique et rituel? La grille d'observation nous a été utile afin de rassembler des données factuelles (qui, quoi, où, comment, etc.). Puis la grille d'analyse, qui vise à confronter le don d'objets en contexte diplomatique (2009-2012) avec les caractéristiques du don de Mauss, nous a permis d'observer les rapports entre le don d'objets et les principes du symbolisme et du rituel. Elle nous a enfin aidée à comprendre le don d'objets en corrélation avec le contexte dans lequel il s'exécute.

3.3.1. La grille d'observation ¹⁹

La grille d'observation a été construite autour de trois thèmes : le cas, le contexte et le don. Le premier thème, *le cas*, regroupe des informations factuelles, à savoir l'identification des États-nations en interaction (et le pays hôte), les représentants mobilisés pour l'évènement, la situation de la rencontre (date, cadre, cadeaux) et la description du contexte (bilatéral et global). Dans cette même thématique, on retrouve le type de visite dans lequel le cas s'inscrit (visite d'État ou non), les objectifs initiaux du voyage et les autres moments de la visite (ceux-ci nous permettant d'observer où se situe le don d'objets dans la rencontre) ainsi que les évènements connexes (signature de contrat, partenariats économiques, etc.).

Le deuxième thème, intitulé *le contexte*, traite de la position économique des États-nations, des interactions antérieures entre les deux acteurs (partenariats, rapport de colonisation, conflit persistant), de l'État (chef d'État, type de régime politique) et le type de relation (de connivence ou d'opposition) qui unit ces États-nations.

Enfin, le troisième thème, *le don*, se rapporte davantage à la nature de l'échange, aux objets donnés et à l'identification de certains principes maussiens (*potlatch* ou *kula*, donner, recevoir, rendre). Cette dernière section a permis de valider la sélection de ces cas par rapport à l'appareillage théorique de Mauss. Sur la base de ces trois thèmes constituant la grille d'observation, il a été possible de décrire trois cas de don d'objets dans les relations diplomatiques et de tenter de les comprendre dans un contexte bilatéral, mais aussi mondial (2009-2012) dont ils sont issus (voir annexe D).

¹⁹ Voir Annexe D

3.3.2. La grille d'analyse ²⁰

La grille d'analyse est construite à partir du cadre théorique et comporte quatre principales thématiques : la communication, le don, le symbolique et le rituel.

La première thématique est intitulée *communication* et comporte trois catégories. Elle interroge les cas en fonction des principes de la communication internationale et interculturelle (tels que mentionnés section 1.2.4), puis présente les principes itératifs du don et de la communication (localiser l'itération, la transmission, l'échange, le mouvement des objets) et enfin, observe le cas d'après la communication en tant que rituel (Cf. Carey : importance du contexte, la reproduction de la société).

La deuxième thématique portant sur *le don* est subdivisé en deux sections, l'une portant sur les principes purement maussiens (*potlatch*, *kula*, *gimwali*, implication du *hau* et du *mana*, donner/recevoir/rendre et la dette) et l'autre, sur la fonction du don, c'est-à-dire sa position dans la relation et le rapport au marché.

La troisième thématique traite de l'ordre symbolique, des rapports entre l'évènement observé et les principes symboliques identifiés ainsi que le lien avec le *symbolon* (le contrat) et le *semeion* (le signe).

Enfin, la quatrième thématique concerne le rite et questionne les corrélations entre les cas observés et les principes rituels (la différenciation, la hiérarchie, la reproduction de la société). C'est à partir de ces outils d'observation et d'analyse que l'étude se fonde et nous permet de rendre compte de ce moment du don où la société prend corps (voir annexe E).

²⁰ Voir Annexe E

3.4. Les trois cas sélectionnés

Sur la base des critères de sélection présentés plus haut, trois cas se sont avérés répondre aux limites. Tel que mentionné précédemment, les trois cas de don d'objets en contexte diplomatique sont : l'échange États-Unis et Royaume-Uni (2009), l'échange Russie et Norvège (2010) ainsi que l'échange France et Algérie (2012). Ces cas, étant les seuls qui ont correspondu à nos limites, sont considérés comme des événements singuliers, d'ordre diplomatique, issus d'une réalité observée, mais perceptibles à travers des médiateurs tels que les médias de l'information et les documents officiels des gouvernements.

3.4.1. Cas I : États-Unis/ Royaume-Uni ²¹

Le premier cas de don d'objets en contexte diplomatique rend compte de la rencontre entre le Président Barak Obama et la reine Elizabeth II, le 1 avril 2009 (*The White House, Office of the Press Secretary*, 05/03/2009). Cette entrevue est la première entre les deux dirigeants, le Président Obama étant élu depuis six mois, et se déroule en marge du G20 de Londres (*The Daily Telegraph*, 02/04/09).

3.4.1.1. Les objets échangés

Les cadeaux donnés à la reine, de la part du Président Obama, sont un iPod et un livre. Le iPod offert à la reine est personnalisé et contient des vidéos de sa dernière visite aux États-Unis (en 2007, sous l'administration Bush), des images de l'investiture du Président Barak Obama, des airs de musique classique basés sur la légende du roi Arthur, des extraits des films de « *My fair Lady* », une quarantaine de

²¹ Voir Annexe A.

chansons de style Broadway (*La Presse*, 02/04/09). Concernant le livre joint au iPod, c'est un livre rare de chansons, des compositeurs Richard Rodgers et Lorenz Hart, signé en mai 1952 (*Daily News*, 01/04/09, *New York Times*, 01/04/09, *Daily Telegraph*, 02/04/09).

Les présents offerts par la reine au président Obama sont deux portraits photographiques dédicacés dans un cadre en argent, l'un de la reine, l'autre de son époux (*Registre fédéral du bureau du chef du protocole*, Département d'État, 2011, p. 6). Ces portraits constituent le cadeau protocolaire donné à tous les chefs d'État lors de leur première rencontre officielle avec la reine (*Politico*, 01/04/09).

La rencontre entre les chefs d'État, accompagnés de leurs conjoints, se déroule dans les appartements privés de la reine. Ce décor favorise une entrevue peu formelle, un cadrage moins normé par rapport à une visite d'État, une certaine proximité entre les acteurs et un environnement discret. Ce cadre intimiste de la rencontre laisse supposer qu'un nombre restreint d'individus (corps diplomatiques, membres de la cour royale, ministres, conseillers, y compris les médias, etc.), ont accès à ce lieu. Ce sont des conditions qui se présentent comme relativement différentes par rapport à la visite d'État, car cet événement possède une propension moindre à la médiatisation et n'implique pas de négociations, de signatures de contrats ou de traités bilatéraux, ni a fortiori de gestion de conflits. D'un point de vue factuel, on note la présence de deux acteurs-États-nations, les États-Unis et le Royaume-Uni, ainsi que leurs représentants, le président Obama et la reine Elizabeth. On ajoute que ce n'est pas la pratique rituelle qui est l'objectif premier du voyage du président Obama, mais la rencontre du G20 (le lendemain du don, le 02/04/2009).

3.4.1.2. Description des pays α et β

Apportons quelques précisions sur les rapports antérieurs entre ces deux États-nations. Tous deux sont liés par des relations anciennes et particulières dans leur

intensité, notamment par d'anciens rapports coloniaux. Les États-Unis reposent depuis leur indépendance sur un système fédéral présidentiel, divisé en 50 États et un district fédéral²². Le Royaume-Uni repose sur une monarchie constitutionnelle, représente la septième économie mondiale (2013) et la troisième économie européenne²³.

Un lien particulier caractérise les rapports entre ces deux États-nations : la « relation spéciale » (Churchill, 1946). Elle unit les États-Unis et le Royaume-Uni et se construit sur plusieurs terrains, notamment à travers leurs liens historiques, leur proximité culturelle, mais aussi en termes de philosophie politique et doctrine économique (Leruez, 1989, p. 566). Ce lien privilégié « repose sur le partage du renseignement, [...] et l'intensité des flux d'investissements ainsi que les relations militaires »²⁴.

3.4.1.3. Description du contexte : le G20

Comme décrit plus haut, le cadre de la rencontre est le sommet du G20, qui réunit les chefs d'État des plus grandes puissances économiques mondiales. La tâche première du G20, de façon générale, est de veiller à la stabilité économique mondiale en regroupant les dix-neuf économies les plus avancées. Le vingtième participant est l'Union Européenne, qui en est membre et observateur permanent. Les sommets s'intéressent à l'économie globale, à la gestion macroéconomique et aux échanges internationaux (Commission Européenne, europa.eu).

Suite à l'aggravation de la crise de 2008, l'objectif du G20 de Londres 2009 est de réagir face « au plus grand défi qu'ait connu l'économie mondiale depuis des

²² <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays?codePays=USA>

²³ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uk.html>

²⁴ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/royaume-uni/presentation-du-royaume-uni/>

décennies » (*The G20 London Summit communique*, 2/05/2009). Après consultations, les différents États présents concluent que la résolution de la crise doit passer par le rétablissement de « la confiance, [de] la croissance et [des] emplois », ceci devant être possible grâce au soutien financier des États en faveur des institutions financières internationales, également grâce à l'investissement dans le commerce mondial (celui-ci devant rejeter le protectionnisme), puis enfin par le rétablissement de l'activité de prêt (*Le Monde Diplomatique*, 01/04/2009; *Le Figaro*, 02/04/2009). Cette crise a grandement bouleversé la stabilité financière mondiale, mais surtout la croyance en un système économique infaillible.

3.4.2. Cas II : Russie/ Norvège²⁵

Ce second cas met en scène la Russie et la Norvège à travers la rencontre entre le Président Medvedev et le roi Harald V de Norvège, le 27 avril 2010, dans le cadre d'une visite d'État de deux jours à l'invitation du roi (*Barents Observer* 26/04/2010; *The royal House of Norway*, 26/04/2010). Cette visite d'État et les accords qui y sont conclus mettent fin à un ancien litige frontalier entre les deux nations, vieux de quarante ans et qui concerne la mer de Barents. En plus de dessiner de nouvelles frontières maritimes entre la Russie et la Norvège, la rencontre s'intéresse également à la répartition de l'exploitation du pétrole et du gaz présents dans les fonds marins.

3.4.2.1. Les objets donnés

Les cadeaux échangés sont, de la part de la Russie à la Norvège, un film russe sur la famille royale, une sculpture en défense de mammouth, un ensemble à café en émail avec peintures traditionnelles russes contenant deux tasses avec leurs souscoupes et

²⁵ Voir Annexe B.

un coffret en argent plaqué fait main (*kremlin.ru*, 26/04/2010). Les sources mobilisées ne permettent pas d'établir la nature du don de retour du roi Harald envers le président Medvedev. Ni les publications de la présidence russe, ni celles de la couronne norvégienne, ni les articles de presse sélectionnés, n'en rendent compte. Toutefois, rien n'indique que le processus du don a été mal exécuté, que des objets ont été mal donnés, mal reçus ou mal rendus. C'est justement cette irrégularité qui constitue l'intérêt de ce cas, ce point étant développé plus loin.

3.4.2.2. Description des pays α et β

La rencontre des deux États-nations constitue une mise en relation de deux entités culturelles distinctes, tout en étant proche géographiquement. La Russie est une fédération qui regroupe un ensemble hétérogène de territoires et d'administrations. Elle se compose de vingt et une républiques, quarante-six *oblast* (provinces), quatre *okrugs*, neuf *krais*, deux *gorods* (villes autonomes) et un *oblast autonome* (*Factbook, Central Intelligence Agency*, 20/06/2014). L'économie russe repose sur l'accès à de grandes quantités de ressources, notamment les hydrocarbures : en 2012, la Russie est le premier producteur mondial de pétrole et premier exportateur mondial de gaz. Le secteur minier russe est aussi très important grâce aux ressources comme l'or, le nickel, le cobalt et le diamant²⁶.

De son côté, la Norvège est une monarchie constitutionnelle parlementaire nord-européenne. Cet État-nation n'est pas membre de l'Union Européenne, mais y reste très lié du fait d'accords et de traités, notamment sur l'espace Schengen. L'économie norvégienne est vue comme dynamique et repose en grande partie sur les ressources

²⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/russie/presentation-de-la-russie/>

énergétiques fossiles. Ainsi, elle est le sixième exportateur mondial de pétrole et le troisième de gaz²⁷.

La fin du litige concernant la mer de Barents et les accords de Mourmansk s'inscrivent dans le plan « Grand Nord » norvégien. Ce plan Nord est présenté dans un rapport annuel destiné au *Storting* (Parlement norvégien) et désigne cette zone géographique comme la priorité en terme stratégique et de politique étrangère (*Hight North report*, 2011-2012, p. 9). Les objectifs de ce plan s'articulent autour d'un renforcement de la présence de la Norvège dans le Grand Nord, de la protection de ses intérêts et de l'exploitation des ressources tout en assurant une gestion durable de l'environnement (*Ibid.*).

3.4.2.3. Description du contexte : le litige de la mer de Barents

Cette visite d'État est justifiée autour de trois thématiques : la coopération énergétique, l'environnement et la délimitation de la mer de Barents²⁸. La rencontre a pour but de finaliser les accords sur le partage de la mer de Barents, dont le traité est signé à Mourmansk²⁹ le 15 septembre 2010, soit six mois après la venue du Président russe en Norvège (Ministère des affaires étrangères norvégien, *The treaty on maritime delimitation between Norway and Russia*, 2010). Les accords de Mourmansk stipulent que les 175 000 km² de territoire litigieux soient divisés en deux parties pratiquement égales (*kremelin.ru*, 15/09/2010). Cette zone du globe devient une priorité en termes de politique étrangère pour la Norvège et la Russie, mais également pour les autres pays circumpolaires (Canada, États-Unis, Danemark, Finlande, Islande

²⁷ <http://donnees.banquemondiale.org/pays/norvege>

²⁸ The High North, Visions and strategies, Meld. St. 7 (2011–2012) Report to the Storting (white paper), Recommendation of 18 November 2011 from the Ministry of Foreign Affairs, approved in the Council of State the same day.

²⁹ Mourmansk se situe en Russie, sur les bords de la mer de Barents, proche de la frontière norvégienne.

et Suède). Ceci est en partie dû au fait que la fonte de la calotte polaire, provoquée par le réchauffement climatique, révèle de grandes quantités d'hydrocarbures (25 % des ressources mondiales en gaz et en pétrole), un stock halieutique important (qui représente la majorité du poisson consommé en Europe) et l'accès à une nouvelle voie maritime de transport commercial (en dix ans, triplement du trafic dans le passage du Nord-Est³⁰).

Ce cas illustre l'intention de ces deux États-nations de désamorcer en amont une situation potentiellement conflictuelle du fait de la pression stratégique exercée sur les ressources naturelles fossiles. Ceci démontre que des rapports diplomatiques pacifiques (et leur entretien) peuvent passer par des rapports économiques consentis, par l'univers du contrat. Ainsi, on observe une concomitance entre le don diplomatique et le contrat économique : ils se déroulent en parallèle, l'un se rapportant au lien symbolique, l'autre, au lien juridique et économique.

3.4.3. Cas III : France/Algérie³¹

Ce dernier cas de don diplomatique se situe dans le contexte d'une rencontre entre le Président français François Hollande et le Président algérien Abdelaziz Bouteflika, lors d'une visite d'État des autorités françaises en Algérie, les 19 et 20 décembre 2012 (*France 24*, 19/12/2012).

3.4.3.1. Les objets échangés

Cette visite d'État s'inscrit dans un processus de négociation pour la signature de traités de coopération qui comprend, entre autres, des contrats de construction pour

³⁰ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/norvege/presentation-de-la-norvege/>

³¹ Voir annexe C.

une firme automobile française avec des avantages financiers notables et une exclusivité de trois ans de la marque sur le marché algérien. Les accords portent également sur le gaz de schiste algérien, dont la France prévoit l'exploitation (Ouchikh, 25/12/2012). Finalement, d'autres enjeux se greffent à cette visite d'État, notamment les espoirs algériens pour la repentance de la France à propos de la colonisation, des questions sur l'histoire commune et la mémoire (*Ibid.*).

Concernant les cadeaux échangés, le chef d'État français a offert à son homologue algérien un livre ancien traitant de deux voyages en Algérie de l'abbé Jean-Joseph Léandre Bargés (1859) et une sculpture d'un pur-sang arabe en porcelaine de Sèvres³² (*France 24*, 19/12/2012). En retour, l'Algérie offre à la France deux chevaux de race (un étalon et une jument), spécialement sélectionnés dans les haras nationaux de Tiaret, et un tableau de la peintre Baya Mahieddine (*France 24*, 19/12/2012).

3.4.3.2. Description des pays α et β

Les relations franco-algériennes peuvent être qualifiées par leur « profondeur et leur intensité »; cependant, les rapports diplomatiques sont parfois ambigus et multiformes (*diplomatie.gouv.fr*, dossier Algérie). L'année 2012 marque le cinquantième anniversaire de l'indépendance algérienne et une « nouvelle ère » dans les contacts entre les deux États-nations, que la visite d'État du président Hollande inaugure. En plus des liens historiques, on note une forte « acuité des relations économiques » entre les deux pays, notamment avec la création de l'Union pour la Méditerranée, ou encore la création d'associations et d'initiatives politico-économiques (Santelli, 2010, paragraphe 4). Après le processus de décolonisation, la République Algérienne Démocratique et Populaire a été constituée à partir d'« une économie planifiée et centralisée, sur le modèle des républiques socialistes dans

³² Fournisseur officiel des cadeaux de la présidence française

lesquelles régnait un régime de parti unique combiné à la domination de la propriété d'État » (Santelli, 2010 : paragraphe 1).

3.4.3.3. Le contexte : déclaration sur l'amitié et la coopération

Cette visite a pour objectif, notamment pour l'État français, la ratification de la déclaration d'amitié et de coopération d'Alger. Ce texte est présenté comme un « document cadre de partenariat renouvelant pour cinq ans les accords de 2007 » (*diplomatie.gouv.fr*; dossier Algérie). À ceci s'ajoute un mémorandum de coopération financière et une déclaration conjointe de partenariat industriel (*Ibid.*).

La *déclaration d'Alger* de décembre 2012 s'articule autour de trois thématiques : l'histoire commune, la coopération et l'économie. La problématique historique est abordée dans une volonté de construire « une lecture objective de l'histoire » et des « conflits mémoriels auxquels il est nécessaire de mettre un terme » (*Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie*, 19/12/2012, p. 1). La mesure phare concernant la coopération est la « mise en place d'un Comité intergouvernemental de Haut Niveau » coprésidé par les deux premiers ministres (*Ibid.*, p. 2). Enfin, l'objectif économique commun pour la France et l'Algérie est de « relever le défi du redressement productif et de la mondialisation » (*Ibid.*, p. 3).

L'Algérie est une priorité pour la France en termes d'investissements « afin de dynamiser l'économie française » (Santelli, 2010, paragraphe 5). La mondialisation fragilise le leadership français sur le marché algérien, ce dernier étant considéré jusque-là comme la « chasse gardée » de la France (*Ibid.*). On observe alors un « décalage croissant entre le modèle ancien de relations entre la France et l'Algérie, et la réalité actuelle des échanges économiques » (*Ibid.*).

3.5. Avantages et limites de l'étude de cas

Sur la base de la méthodologie présentée dans ce chapitre, nous constatons que l'étude de cas peut être avantageuse en ce sens qu'elle permet d'avoir une perspective d'analyse originale, des sources variées suivant les cas et un accès plus facile aux sources par rapport à une analyse de terrain d'une cérémonie diplomatique d'échange d'objets, par exemple. L'époque contemporaine et la diffusion médiatique nous proposent un accès simplifié (mais néanmoins partiel et partial) à certaines sources d'information. Ce type d'investigation permet de produire une forte validité de résultat, car les « phénomènes relevés sont des représentations authentiques de la réalité étudiée » (Gagnon, 2005 [2011], p. 3). De plus, cette technique offre une grande adaptabilité pour le chercheur et pour l'objet d'étude.

Toutefois, ce type d'investigation recèle néanmoins des limites, par exemple la relativité, la fiabilité et l'orientation des sources; les sources officielles gouvernementales (comme les rapports et communiqués étatiques) filtrent les informations à rendre publiques et ne publient généralement que celles qui sont en leur faveur ou qui justifient telle ou telle intervention. Les mêmes limites peuvent être apportées aux sources médiatiques et à la presse. Celles-ci doivent respecter un alignement éditorial, souvent en corrélation avec des positions politiques. Les organes de presse se retrouvent le plus souvent intégrés dans des groupes industriels, répondant à des objectifs qui leur sont propres et à des intérêts financiers. Puis, certains événements et cas d'échanges d'objets diplomatiques ne sont pas ou peu couverts médiatiquement. Néanmoins, ceci peut constituer un critère d'analyse, quant à la volonté des États, et/ou des médias, de couvrir ce type d'évènement. Enfin, les antécédents historiques entre deux nations ont été considérés. Toutefois, retracer la totalité des interactions diplomatiques entre pays se rapporterait davantage au travail de l'historien.

De plus, certaines limites peuvent être imputables à l'étude de cas en tant que méthode, par exemple la validité externe des résultats. Celle-ci peut être remise en

cause, car l'expérience n'est pas exactement reproductible par un autre chercheur, ceci mettant de l'avant le problème de « généralisation des résultats » (Gagnon, 2005 [2011], p. 3). Ainsi, « il ne faut pas s'en surprendre, car la spécificité, la particularité et la diversité que favorise l'étude de cas ne font pas bon ménage avec l'universalité » (*Ibid.*). Néanmoins, et comme nous le verrons dans le prochain chapitre, l'étude des trois cas sélectionnés nous aura permis d'atteindre nos objectifs de recherche initiaux qui concernent l'étude des marqueurs de la dimension communicationnelle du don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales (2009 à 2012).

CHAPITRE IV : OBSERVATIONS ET RÉSULTATS

Ce quatrième chapitre présente une partie observation, qui comprend des observations générales, globales et des observations particulières, spécifiques à chaque cas. Puis sont présentés les résultats obtenus pour chacun des trois dons d'objets analysés.

4.1. Observations générales

Durant la phase de recension des cas, il est observé que les dons d'objets en contexte diplomatique se déroulent principalement dans le cadre d'échanges pacifiques (cas I et III), en situation de paix ou de basse conflictualité (cas II) et sont marqués par la signature d'accords bilatéraux dans l'objectif d'une coopération économique (cas II et III). On retrouve également les différentes problématiques liées à l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement (cas II et III).

On observe pour la période concernée (2009-2012) que les trois cas de dons d'objets sont rattachés à d'autres événements qui se rapportent à la sphère économique (contrats commerciaux, ententes financières, implantation industrielle, répartition de l'exploitation), ceci permettant d'entretenir des relations tant entre les nations qu'entre les entreprises. On note alors que les ententes interétatiques de nature économique permettent l'émergence des entreprises comme acteur international.

Les États-nations analysés couvrent une partie de l'hémisphère Nord du globe terrestre, d'Ouest en Est. Les territoires concernés sont répartis sur quatre continents : l'Amérique (États-Unis), l'Europe (France, Royaume-Uni, Norvège et Russie), l'Afrique (Algérie) et l'Asie (Russie). Certains pays ont d'anciens rapports coloniaux, d'autres, des antagonismes paradigmatiques forts. Ce corpus intègre des pays du Nord et du Sud, des pays de l'Ouest et de l'Est, l'Orient et l'Occident. On peut

toutefois noter que ce corpus est relativement euro-centré. Ce sont majoritairement des pays développés, industrialisés, où le capitalisme néolibéral domine.

Concernant les objets échangés dans ces trois cas, on observe qu'à chaque fois un médium (vidéo, photographique, monographique) ainsi qu'un objet artisanal, typique de la région d'origine, sont échangés. On note aussi la présence de cadeaux récurrents. Dans deux des trois cas, on peut mettre en évidence que des objets sont des cadeaux standardisés du protocole : on parle ici du cheval en porcelaine de Sèvres (cadeau de la France à l'Algérie) et de la photographie du couple royal (cadeau du Royaume-Uni aux États-Unis). Ceci pourrait révéler tout un questionnement sur les nouvelles formes de production d'objets de type symbolique en corrélation avec les modes de production.

4.2. Observations particulières

Voici quelques observations propres à chaque cas. Nous y avons noté les données nous paraissant relever de l'accident, de l'anomalie ou de la particularité, que ce soit sur le contexte, les objets, le cadre, etc.

4.2.1. Cas I : États- Unis et Royaume-Uni

Les observations préliminaires permettent de mettre en lumière certains faits saillants de l'échange d'objets entre les États-Unis et le Royaume-Uni (2009). Tout d'abord, notons qu'une des particularités de ce cas de don d'objets réside dans le fait que la rencontre ne s'inscrit pas dans le cadre d'une visite d'État, mais également que les statuts des acteurs sont différents en ce sens que la reine n'est pas le chef du gouvernement. De plus, ce premier entretien entre les dirigeants de ces deux États-nations très liés n'est pas la motivation première du voyage du Président Obama. Cet événement diplomatique se situe en marge d'une rencontre économique

internationale, le G20 (Londres, 2009). Ainsi, le cadre diplomatique apparaît comme moins prégnant du fait de l'absence de la normativité issue de la visite d'État. Bien que ce cas ne s'inscrive pas dans le cadre d'une visite d'État, la pratique du don d'objets et le rituel de l'échange de cadeaux sont tout de même préservés et exécutés. Enfin, notons les particularités des objets échangés. L'iPod, baladeur multimédia, offert à la reine a eu un grand retentissement dans la presse de par sa singularité en tant que don diplomatique (voir annexe A). D'une part, on remarque que cet objet n'est pas patrimonial, ni artistique ou artisanal (il n'est pas fabriqué aux États-Unis). Il appartient à la classe des biens de consommation : c'est un objet manufacturé, un objet produit en série. Ces remarques sont davantage détaillées dans la section qui porte sur les résultats.

4.2.2. Cas II : Russie et Norvège

Cette visite d'État entre la Russie et la Norvège permet de mettre fin au litige entre les deux États-nations. Dans un même temps, les protagonistes ont construit des conditions légales grâce au traité sur la répartition du territoire litigieux et l'exécution du rituel du don d'objets rend effective le lien, l'alliance, tant au niveau symbolique qu'en terme de communication internationale. Ainsi, le président Medvedev considère que : « la chose la plus importante est de trouver une solution qui convienne aux deux parties [...] par la biais d'un compromis raisonnable, [...] qui ne sera pas remis en cause un jour par l'un ou l'autre des deux États, ou un de leurs acteurs économiques » (quotidien norvégien *Aftenposten*, et cité dans le *quotidien.lu*, 26/04/2010). On peut alors en déduire que les autorités russes et norvégiennes ont considéré le potentiel (économique et conflictuel) de cette zone géographique, principalement concernant les ressources énergétiques qui s'y trouvent. À travers ce cas, on peut observer la sensibilité que génère l'accès à certaines ressources naturelles stratégiques.

L'information recueillie nous permet d'établir le scénario de la première journée de la visite d'État, ceci illustrant le cadre très normé de ce type de rencontre, l'importance de l'action symbolique et de l'exécution du rituel. Le programme de la visite débute par un dépôt d'une gerbe devant le monument national de la Norvège, puis se poursuit par une visite du Centre Historique de Falstad pour l'identification des prisonniers de guerre soviétiques enterrés en Norvège. La visite continue avec un forum des chefs d'entreprises russes et norvégiens et enfin se conclut par un dîner officiel (Ria Novosti, *Medvedev en Norvège : une visite centrée sur l'énergie et l'environnement*, 26/04/2010). Les protagonistes ont renouvelé et confirmé leur relation à travers des manifestations mémorielles, de reconnaissance et d'histoire commune.

4.2.3. Cas III : France et Algérie

On observe que cette visite d'État entre la France et l'Algérie illustre les enjeux liés au choix des objets. Du côté algérien, on a cité le retour de Baba Merzoug, un canon ottoman qui protégeait autrefois le port d'Alger, pris lors de la conquête par les Français. On a cité également les clés de la Kasbah d'Alger, remise à la France par le dey Hussein en 1830 à la suite de la capitulation de la ville (Airault, *Jeune d'Afrique*, 18/12/2012). Néanmoins, ces deux objets sont écartés des choix possibles, car il a été rétorqué qu'ils appartiennent à l'État français et font partie du patrimoine inaliénable du fait de leur classification dans les collections des musées nationaux. Pour l'Algérie, ces objets ne peuvent pas constituer de présents diplomatiques, car « les Algériens considèrent [...] que l'on ne peut offrir un trophée de guerre et qu'ils [les Algériens] ont déjà libéré tout seuls Alger » (*Ibid.*). On note alors la place et les enjeux qu'impliquent les objets.

4.3. Résultats

Grâce à l'observation de ces trois cas et à l'analyse de données, on note que l'établissement d'un processus rituel de don à travers la communication internationale et interculturelle tolère des formes différentes d'États, du moment qu'il ait généré des structures institutionnelles et des représentants (monarchie parlementaire, république fédérale, etc.). Voyons maintenant de façon plus détaillée les résultats obtenus et leurs confrontations aux objectifs préétablis.

4.3.1. Cas I : États-Unis et Royaume-Uni

L'analyse de ce cas de don d'objets entre les États-Unis et le Royaume-Uni fait émerger deux types d'observation : l'importance de l'exécution des rites et la place des objets. Ces deux États-nations ont des relations bilatérales anciennes, antérieures aux acteurs présents lors de l'échange observé. À travers le don, ils renouvellent leurs liens et confirment la « relation spéciale ». Les chefs d'État se rencontrent pour la première fois, créent un lien et ouvrent une relation, déjà internationale, mais ici davantage en terme de communication interpersonnelle. Cela produit alors deux types de rapport au temps et à l'espace : le renouvellement et la confirmation de la relation entre nations, qui est potentiellement infinie dans le temps tant qu'il y a communication; et la création de la relation interpersonnelle entre les chefs d'État, qui nécessite la coprésence et donc se réfère à un *hic* et un *nunc*. Dans ce cas, le principe rituel du don d'objets opère une double ascendance sur le temps et l'espace, car le don permet toute la potentialité de la communication dans un *ici* et maintenant et dans un *ailleurs* et *là-bas*, mais aussi grâce au principe rituel de la reproduction de la société.

4.3.1.1. Correspondance avec les caractéristiques du don de Mauss

On identifie les principes de l'échange rituel *kula* dans ce cas entre les États-Unis et le Royaume-Uni. En effet, de par la situation pacifique de l'échange, le don ne se situe pas dans un contexte de rivalité ou de conflit et peut donc être rapporté aux échanges de type *kula*. De ce fait, cette caractéristique implique une hiérarchie stable entre les interactants. Le don dans ce cas ne remet pas en cause la position des acteurs dans le système de la relation : il la confirme. Alors le don peut avoir une fonction confirmatoire dans la relation et donc dans la communication. Ceci réaffirme les principes rituels de la communication et illustre le fait que certains types de communication nécessitent un canal rituel.

De plus, la *kula* se caractérise par un échange réciproque. La réciprocité est observable dans le fait qu'un iPod et un livre ont été échangés contre deux portraits. Les principes de *donner/recevoir/rendre* ont été exécutés de sorte qu'aucune dette symbolique ne perdure. La dette a été soldée : il n'y a pas eu de temps entre le don et le contre-don. Si l'on se réfère aux principes et aux contextes dans lesquels la *kula* s'exécute, c'est-à-dire en même temps que les échanges marchands dits *gimwali*, il faut observer que tous deux fonctionnent dans des circuits étanches l'un de l'autre. Alors « les biens de consommation courante ne peuvent pas être échangés contre des choses précieuses » (Weber, cité dans Mauss, 1924, p. 15). Dans ce cas, on observe que les États-Unis, au travers du iPod, tendent à vouloir ramener la *kula*, échange rituel cyclique pacifique, à un *gimwali*, un échange marchand de biens de consommation. Du fait de son utilisation dans la pratique du don rituel, l'objet initialement de consommation se meut en objet symbolique et représente, incarne un État-nation. Ceci démontre une tendance à l'effacement des frontières entre *gimwali* et *kula*, entre le marché et le rituel. Ce rapprochement entre ces deux types de réseaux que Mauss signale comme étanches s'opère par l'objet et, plus particulièrement, par le changement du réseau par lequel l'échange s'effectue. On remarque alors que le don d'objets en contexte diplomatique pour le cas qui concerne les États-Unis et le

Royaume-Uni conserve ou, du moins, reproduit tous les traits de l'échange de type *kula* bien que l'objet ait été destiné aux *gimwali*. Cet échange d'objet illustre une nouvelle tendance dans laquelle l'objet de consommation entre dans l'univers du rituel et des relations diplomatiques bilatérales.

4.3.1.2. Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel

Comme nous l'avons vu plus haut, la particularité de ce cas réside dans le fait que le don initial est effectué avec un objet *gimwali*, destiné au marché. Ceci illustre la proximité, la perméabilité et l'interconnexion entre le rituel, le politique et l'économie. À cause de la prégnance du rituel du don, l'objet est transposé dans un univers symbolique à travers lequel l'État-nation s'identifie, construit une part de son identité et la communique. Ceci conduit à une redéfinition de la représentation culturelle par l'objet et suppose que les objets de consommation ont un rapport au symbolique.

Ajoutons que ce cas rend compte de l'actualité de la pratique rituelle et de l'utilisation d'objets symboliques dans les rapports diplomatiques entre macro-sujets. On note que la prégnance du rituel sur la pratique sociale de création ou d'entretien du lien est indifférente à la taille, à la forme ou à la place des acteurs de l'interaction : le rituel distingue seulement ceux qui y participent et les autres. Ceci démontre que le don d'objets en contexte diplomatique ne restreint pas la typicalité des acteurs, mais observe plutôt leur place et leur interaction au sein du système rituel.

Cet événement ne s'inscrit pas dans le cadre d'une visite d'État : il n'y a pas de signature de contrats bilatéraux, pas recours au marché. Or, le rituel du don d'objets est tout de même exécuté. Le processus du don n'apparaît donc pas comme rigide, puisqu'il conserve des qualités et des principes, par exemple les normes du rituel et l'utilisation d'objets symboliques. Cela signifie également que la visite d'État ne

produit pas l'ensemble des normes et cadres induits par le rituel du don et donc que le don, dans un cadre diplomatique, peut s'avérer polymorphe. Ainsi, la morphologie du rituel du don semble liée aux contextes de l'interaction et des acteurs.

Or, ces contextes (qui échange avec qui, l'histoire des relations entre les acteurs, le contexte global, les objectifs respectifs des administrations et les moyens dont elles disposent, dans un lieu et une époque) sont des conjonctures singulières, uniques, propres à chaque État-nation et aux relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Par conséquent, nous comprenons que le rituel peut revêtir potentiellement un nombre indéfini de formes du moment que les principes du don soient préservés. Nous pouvons y voir la manifestation de la prégnance du contexte, que l'on retrouve dans la communication en générale mais aussi dans la communication internationale et interculturelle.

De par sa capacité symbolique, l'objet devient la carte d'un territoire : il génère des processus d'abstraction nécessaires à la confirmation et au renouvellement de la « relation spéciale ». Dans ce cas, rien de nouveau n'est appris, puisque le statut de la relation est simplement confirmé. Ce cas s'inscrit donc dans une pratique rituelle de l'échange permettant de renouveler, de confirmer la relation, non seulement entre les chefs d'État (par la communication interpersonnelle), mais aussi sur un plan symbolique entre les États-nations.

4.3.1.3. Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte

Ce cas entre les États-Unis et le Royaume-Uni recèle quelques particularités. Tout d'abord, notons que c'est la première rencontre entre les deux dirigeants, car le président Obama est, à ce moment-là, récemment élu. Puis, seconde particularité, cette rencontre ne s'inscrit pas dans une visite d'État, mais se déroule en marge du sommet du G20 de Londres, un sommet international. On remarque alors que les éléments contextuels de cet événement ne constituaient pas le cadre protocolaire

initial aux échanges diplomatiques bilatéraux. Le don ouvre la relation entre les acteurs, renouvelle le lien entre les deux nations représentées et constitue un outil pour comprendre les contextes.

4.3.2. Cas II : Russie et Norvège

Ce cas rend compte d'une forme singulière du don en contexte diplomatique dans le sens qu'il mobilise à la fois deux modes de lecture de la pratique rituelle : *l'homo oeconomicus* et *l'homo symbolicum*. Le don est un des lieux de la réalité sociale où se confondent l'économie et la communication et apparaît comme un espace de lutte dans les relations entre États-nations. Le don d'objets concourt au rituel afin d'établir une alliance tant sur le plan économique que symbolique.

4.3.2.1. Correspondance avec les caractéristiques de Mauss

Suivant les principes maussiens, cet exemple russo-norvégien peut être rapporté à l'échange de type *kula*, car on y retrouve un cadre pacifique (qui en est également une condition). De plus, il présente une stabilité hiérarchique, tout ceci s'inscrivant dans un échange de longue durée (plusieurs voyages entre les différents représentants des deux pays sont programmés, puis s'en suit le traité de Mourmansk). Ces caractéristiques permettent d'instituer une alliance politique forte.

Comme nous le mentionnions précédemment, une des particularités notables de ce cas entre la Russie et la Norvège réside dans le fait que nous ne sommes pas en mesure d'exposer l'objet donné en retour du roi de Norvège au président russe. On ne sait pas s'il y a eu contre-don et, si oui, de quelle nature il était. Aucune source ne le mentionne et aucun des protagonistes ne signale que le processus du don est incomplet ou n'a pas été correctement exécuté. Donc, le rituel est supposément conforme aux normes. On remarque alors que, pour les deux autres cas, des objets ont

été donnés en retour au sein du même évènement : des portraits photographiques contre un iPod et un livre (cas États-Unis et Royaume-Uni) et des chevaux et un tableau contre un livre et une moule en porcelaine (cas France et Algérie). Cela nous indique que cette transaction, cet échange précis se situe à l'intérieur d'un cycle de don et contre-don et, donc, que cet évènement n'est qu'une phase d'un processus communicationnel et relationnel plus vaste.

Cet exemple permet l'affirmation d'une proximité accrue entre la Russie et la Norvège dans les relations diplomatiques, dans la coopération économique, mais aussi met en lumière les intérêts stratégiques des zones polaires et circumpolaires.

4.3.2.2. Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel

On note la forte propension normative de la rencontre, ceci étant dû au fait que l'évènement se déroule lors d'une visite d'État et illustre la prégnance de la normativité rituelle sur la pratique. La visite d'État, dans ce cas, regroupe un échange d'objets (en plus des cérémonies commémoratives et des visites symboliques), signale la fin du litige territorial avec la signature d'un accord de paix et intègre l'établissement de contrats répartissant l'exploitation des ressources. En se rapportant au « paradigme du don » (Caillé), on observe que ce cas présente le don comme un opérateur politique, car il permet de passer d'une situation conflictuelle (même non-armée) à un contexte de paix.

La Russie et la Norvège se trouvent dans un processus confirmatoire en légitimant et rendant légal leur lien avec la mise en place d'une alliance à partir du droit (avec les accords de Mourmansk) et à partir de l'exécution du rituel *kula*. Ces deux évènements n'ont pas lieu au même moment : ils sont différés dans le temps (un an les sépare). Ceci signifie qu'il s'agit de deux phases distinctes d'un même processus plus large. Signalons que le don (pôle rituel et symbolique) se déroule en premier par rapport au traité de Mourmansk, ce dernier étant le pôle légal du processus de paix et de

coopération entre la Russie et la Norvège. Ces deux États-nations ont tout fait pour que la résolution des différends soit tout à fait licite, conforme et incontestable, autant vis-à-vis d'eux-mêmes que par rapport aux autres acteurs de la scène internationale, c'est-à-dire les autres États-nations (et les acteurs économiques). À travers cet exemple, la pratique diplomatique du don aurait deux propriétés : l'une, la perpétuation du rite du don, ce qui permet d'actualiser la relation; l'autre, le contrat, donc le rapport au symbolique à travers le *symbolon*.

4.3.2.3. Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte

La particularité et l'intérêt de ce cas russo-norvégien réside dans le fait qu'il dépeint les problématiques et les pouvoirs en lutte dans l'espace politique et social des macro-sujets tels que l'État-nation, par exemple l'exploitation de l'environnement, le développement et la maximisation des intérêts économiques, l'assurance de relations internationales pacifiques basées sur les relations économiques étroites, etc. Les hydrocarbures et d'autres ressources énergétiques constituent le point nodal des stratégies géopolitiques respectives de la Russie et de la Norvège. Il est intéressant de noter que les problématiques sous-jacentes à ce cas font écho au contexte mondial présenté dans le chapitre I et illustrent la conflictualité liée au territoire et à l'accès à certaines matières premières (SIPRI; *Heidelberg Institut; Livre Blanc*). Cela implique que dans un cadre de relations internationales, les politiques des États et leurs applications ont recours à des pratiques rituelles afin de manifester leurs liens, qu'ils soient politique, diplomatique, économique ou les trois à la fois. Ce cas est une conjugaison des problématiques liées aux mutations de l'environnement, à la pression économique accrue sur les ressources fossiles (matières premières) ainsi que la gestion des conflits et les consensus destinés à l'établissement de la paix. Le don signale une évolution dans les rapports communicationnels et relationnels entre les deux États-nations.

On observe ici que la construction de la paix est établie à partir du contrat. L'exécution du rituel du don diplomatique valide socialement et symboliquement ces nouvelles conditions de paix entre la Russie et la Norvège. Comme nous l'avons noté plus haut, le don peut être rapporté à un opérateur politique, permettant le passage du conflit à un état de paix, tel que formulé dans le paradigme du don (Caillé, 1997). Cela démontre qu'un processus de paix en 2010 peut passer par la pratique de rituels. Évidemment, ce n'est pas parce qu'il a donné un objet quelconque qu'un État-nation est en paix avec un autre, mais c'est parce que la paix a été négociée en amont entre les agents et les acteurs politiques que le don est possible. Donner, c'est affirmer les conditions de la paix, l'entériner et exécuter le rituel par lequel la relation a changé de condition, de nature.

Ainsi, ce cas nous montre le travail conjoint de *l'homo oeconomicus* et de *l'homo symbolicum*. Ils peuvent donc, notamment dans cet exemple précis, coexister et coopérer dans l'établissement de liens entre deux États-nations, liens qui sont de nature économique, symbolique, morale, politique, sociale, etc. Ils peuvent en outre permettre la mise en place d'une alliance multiforme que la loi (à travers le contrat) et le rituel rendent effective.

4.3.3. Cas III : France et Algérie

On relève que ce dernier cas de don d'objets en contexte diplomatique comprend et cristallise d'autres problématiques des relations entre États-nations, notamment propres aux relations franco-algériennes. Ce cas illustre les différents rapports à l'histoire et le pouvoir symbolique des objets à travers une relation postcoloniale. Ainsi, lorsque des contentieux historiques perdurent entre des États-nations, le don rituel peut devenir le théâtre par lequel une dette symbolique est rappelée, renouvelée.

4.3.3.1. Correspondance avec les caractéristiques de Mauss

Outre ces caractéristiques historico-mémorielles qui concernent les relations entre la France et l'Algérie, on peut observer les principes de l'échange rituel. En ce qui concerne les caractéristiques maussiennes du don, on remarque que cet exemple peut être rapporté au phénomène d'échange *kula* du fait que la transaction se déroule dans un contexte pacifique entre les acteurs. Ceci implique une stabilité hiérarchique et intègre les principes d'une réciprocité rituelle dont le maillage des échanges de grande ampleur et de longue durée permet l'édification de l'alliance politique.

Les échanges *gimwali* sont effectués concomitamment aux échanges rituels à travers les accords économiques bilatéraux entre la France et l'Algérie (cf. *Déclaration d'Alger*). Les cycles de *donner/recevoir/rendre* ont été exécutés dans un même évènement, comme pour le cas I entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Notons toutefois que du côté algérien, il y avait des attentes quant à la nature des objets échangés lors du processus rituel du don.

Néanmoins, on peut noter que certains aspects de ce cas peuvent être rapportés au *potlatch*. Ceci est dû au fait que dans ces circonstances précises, le don en tant que pratique rituelle devient un espace d'expression symbolique. La non-reconnaissance maintient artificiellement une forme d'asymétrie dans les rapports symboliques entre les deux États-nations et, donc, nourrit une certaine propension à la rivalité.

4.3.3.2. Correspondance avec les principes du symbolisme et du rituel

Ce cas illustre les enjeux et l'importance des objets symboliques dans les relations entre États-nations. Cet exemple franco-algérien démontre qu'un État-nation est parfois en attente, souhaiterait que certains objets lui reviennent à travers le rituel du don et dont l'action symbolique revêtirait un sens profond. Notons que certains objets sont inaptes à la circulation. Ceci peut être dû notamment à la force symbolique de

l'objet, à son rapport à l'histoire, mais aussi aux conditions d'acquisition de ces objets, par exemple les prises de guerre ou le vol. Alors le *hau* de certains objets, c'est-à-dire la force symbolique qui en émane, proscrit leur utilisation dans le don diplomatique. Ce cas implique que le don rituel opère une classification des objets symboliques entre ceux qui sont appropriés à la pratique rituelle et ceux qui sont inadéquats et dont la charge symbolique excède au point de ne plus permettre la circulation de l'objet dans l'espace diplomatique. Les objets peuvent alors être ambivalents suivant les contextes et les acteurs.

C'est à travers ces qualités antagonistes en termes communicationnels que le don acquiert une aptitude *pharmakonique* (Platon) : c'est-à-dire qu'il relève du remède ou du poison. L'objet peut donc permettre de renouveler la relation établie lors du rituel du don ou, au contraire, si le mauvais objet est donné ou rendu ou encore s'il y a manquement au contre-don, cela constitue une infraction au processus. Cette infraction peut potentiellement engendrer une mauvaise communication, un message erroné ou une interprétation inadéquate et, donc, de ce fait, l'arrêt du cycle du don. Ainsi, le choix des objets destinés au rituel du don communique sur la nature de la relation entre les partenaires; il en fait un portrait symbolique alors que les objets ne sont pas inertes et possèdent des qualités mimétiques et réflexives.

4.3.3.3. Le don diplomatique d'objets en rapport à son contexte

À travers cet exemple, on observe que le don peut permettre l'expression d'attentes symboliques au travers des objets. Une classification de ceux-ci se met en place. Certains objets sont inaptes à la circulation, notamment lors de rapports diplomatiques. Ils peuvent donc être proscrits du processus du don, car leur charge symbolique empêche le bon déroulement du cycle de la communication. Ce cas révèle la puissance symbolique des objets dans les relations diplomatiques entre les États-nations.

CHAPITRE V : INTERPRÉTATIONS ET DISCUSSION

L'analyse de ces trois cas révèle une diversité des implications du don rituel dans les relations diplomatiques bilatérales entre 2009 et 2012 et exprime la multitude des procédés mobilisés dans la création et l'entretien des liens entre États-nations. Les cas sélectionnés présentent des éléments primordiaux dans la délimitation du don en contexte diplomatique : s'il n'y a pas exécution du rite, ce n'est pas un don; si l'objet est épuré de toute dimension symbolique, ce n'est pas un rituel et, donc, pas un don; s'il n'y a pas création ou entretien d'une relation, ce n'est ni un don, ni un rituel, c'est le marché.

Ce dernier chapitre présente les interprétations des résultats en lien avec la question principale et les sous-questions auxquelles nous proposons des réponses. S'en suit une discussion autour de deux thématiques : le rapport du don d'objets avec la construction de l'identité et, enfin, le rapport entre le don et le temps.

5.1. Interprétations

À travers l'analyse de dons d'objets en contexte diplomatique, notamment selon les trois cas décrits plus haut, on peut considérer que les principes du don dans les communications entre macro-sujets intègrent des procédés bien plus complexes qu'une observation préalable peut le laisser penser. Le premier cas observé, celui qui concerne les États-Unis et le Royaume-Uni, permet de comprendre la place des objets dans le processus et l'existence de don hors d'un contexte de visite d'État. Le deuxième cas, celui de la Norvège et de la Russie, démontre que le don d'objets en contexte diplomatique peut se référer au rite comme au contrat et, donc, appartenir à la sphère légale. Enfin, le troisième cas franco-algérien caractérise le don d'objets comme espace potentiel d'expression symbolique entre États-nations.

Les résultats obtenus nous démontrent que le don d'objets entre États-nations, en ce qui concerne les trois cas étudiés, peut être mis en rapport avec les caractéristiques maussiennes, mais que ces catégories ont principalement des qualités descriptives. Mais surtout que les notions de communication, de symbolique et de rituel, et leurs interrelations, sont pertinentes pour penser le don.

Nous comprenons donc, et de façon simplifiée, qu'un certains types de communications entre groupes humains, organisés et structurés en États-nations, passent par des pratiques rituelles mobilisant des objets à forte teneur symbolique. Ce canal singulier du don ne peut être totalement remplacé par le marché, mais, dans certaines circonstances, ils peuvent converger.

5.1.1. Retrouve-t-on des correspondances entre le don diplomatique d'objets pour la période 2009-2012 et les caractéristiques du don de Mauss ?

5.1.1.1. Le don

Nous pouvons affirmer que les trois cas étudiés de don d'objets en contexte diplomatique se déroulant entre 2009 et 2012 correspondent aux principes du don de Mauss, à savoir le processus itératif de donner/recevoir/rendre, l'identification des caractéristiques de la *kula* (ici au détriment du *potlatch*) ainsi que la construction et l'entretien du lien social entre États-nations. On note la dominance de la *kula* pour ces trois cas; ceci se vérifie par le fait que la *kula* suit des principes de la réciprocité et est non-agonistique, contrairement au *potlatch*, qui lui est agonistique. Ainsi, l'universalité du don, ou du moins sous une forme d'œcuménique, si on peut en concevoir une, « concerne les prestations totales non agonistiques plus que les prestations agonistiques [...] » (Caillé, 1997, p. 94). Les événements observés lors de

l'analyse des cas apparaissent comme une phase d'un processus social et relationnel plus vaste, qui s'étend dans le temps.

L'analyse de ces trois événements singuliers démontre aussi que le don d'objets peut occuper deux places distinctes dans la communication. Le don permet d'entrer en communication, car il est le point de départ, ce qui inscrit le consentement, l'intention d'établir un lien, ici principalement en termes de communications interpersonnelles entre les représentants des États-nations. Puis, il permet d'entretenir, d'actualiser, de cultiver sur la durée la relation entre les acteurs, comme on peut l'observer dans les trois cas, ainsi que de perpétuer la société dans le temps. Or, perpétuer la société dans le temps grâce au rituel, c'est en reproduire la structure, les règles (la morale, les croyances et les lois) et les pratiques; c'est valider l'ordre établi par la société, reproduit par les États-nations. Ainsi, on peut comprendre que les États-nations font société. On suppose que le don permet également de mettre fin à la communication, intentionnellement ou non, par le fait du non-respect des principes du don, à savoir donner/recevoir/rendre, ou à cause de la charge symbolique des objets pris dans la transaction. Toutefois, les cas observés ne permettent pas de rendre compte de ce fait. Des recherches subséquentes concernant les cas problématiques de don d'objets dans les relations diplomatiques, c'est-à-dire ceux qui se sont mal déroulés, où un cadeau a été refusé, mal reçu ou mal donné, nous permettraient d'éclaircir ce point.

5.1.1.2. Les objets

Cette étude rend compte de la place prépondérante des objets, tant dans le processus itératif du don que dans les questions sur l'identité, sur la représentation symbolique des États-nations et toutes les références sémantiques dont ils peuvent être porteurs. Ainsi, nous constatons, en accord avec Mauss, que les objets ne sont pas inertes, qu'ils peuvent faire office d'opérateurs politiques (Caillé, 1997), de médiateurs communicationnels, de symboles d'un processus rituel ou encore de figures

rhétoriques. On observe que les objets donnés empruntent des canaux particuliers : ils passent les frontières, qu'elles soient géographiques, politiques ou culturelles. Comme nous l'avons déjà vu, le don en contexte diplomatique est pris dans des rapports de communication internationale et interculturelle. Toutefois, la pratique du don n'est pas propre à une seule nation, culture ou groupe.

On note, notamment d'après le cas franco-algérien (cas III), que certains objets sont inaptes à la circulation, sous peine de mettre en péril la communication. En ce sens, Godelier s'oppose à Mauss et à Lévi-Strauss concernant le fait que tout circule dans une société. En effet, il est possible de rapprocher certaines observations provenant du cas III avec la pensée de Caillé car « c'est dans la possession de certains biens inaliénables, d'autant plus sacrés qu'ils le sont davantage, que s'affirme l'identité profonde des sujets, des clans ou des groupes dont ils constituent la substance » (1997, p. 94). On peut alors en déduire que le don rituel classe et différencie les objets entre eux, ceux qui peuvent circuler et ceux qui ne le peuvent pas, tout en participant à la construction des identités.

Comme nous l'avons noté plus haut, et d'après les résultats obtenus, on peut, en outre, relever l'action pharmakonique des objets dans le don, c'est-à-dire l'oscillation entre remède et poison (Platon). Cette bipolarité sémantique peut être mise en corrélation avec l'étymologie du mot *gift*. Présent dans les langues anglaise et allemande, il « signifie respectivement le don et le poison ; cette même dualité de sens se retrouve dans les racines indo-européennes, en grec par exemple, *dosis* traduit à la fois le don et le poison, et une dose en français » qui, dépendamment de son administration, peut soit guérir soit être létale (Fixot, 2009, p. 3). Alors ceci démontre que les objets sont des éléments primordiaux dans la pratique du don, mais que, utilisés à mauvais escient ou mal choisis, ils produisent de tout autre effet. Donner, c'est aussi extirper un objet de son contexte initial pour le faire intégrer un autre univers de sens et de communication. Ce phénomène peut être rapporté à un processus collectif de subjectivation des objets.

L'objet est un indicateur à travers lequel on peut identifier son origine géographique, grâce à sa plastique, aux matériaux qui le composent, à sa constitution géologique. On peut discerner la technique utilisée à travers laquelle émerge sa fonction sociale initiale dans une société.

Nous comprenons alors, que Mauss nous permet d'appréhender le don avec des outils plus descriptifs qu'explicatif, à cause de l'importance du contexte dans les relations diplomatiques.

5.1.2. Dans quelle mesure le don d'objets dans les relations diplomatiques peut être rapporté aux principes du symbolisme et du rituel ?

D'après les résultats obtenus, le don transforme la nature des objets, notamment par la pratique rituelle, et leur impose de multiples qualités symboliques. Il émane donc de l'objet une force, mais elle ne lui est pas inhérente : elle est extrinsèque à lui et provient de l'extérieur. Cette force « ne se trouve pas dans l'objet, mais dans ce qu'il représente » (Hennion, 1990, p. 42).

Ces représentations artificiellement intégrées aux objets se rapportent à l'ordre culturel. Elles peuvent donc prendre des formes différentes suivant la culture qui s'en empare et, par conséquent, des sens divers.

5.1.2.1. Le symbolisme

Étudier le don d'objets dans les relations diplomatiques permet de mesurer l'actualité et l'importance du symbolique dans la communication entre groupes humains et principalement celle des États-nations. Après étude, on note que le symbolique est impliqué dans toutes les couches du processus du don, tant dans la position et le rôle des acteurs, que dans l'objet ou le cadre rituel. L'objet ne peut intégrer un processus de don que s'il produit du sens grâce à ses qualités symboliques. La qualité

symbolique imputable à l'objet devient alors un élément primordial. Dans le cas contraire, l'objet est inapte à circuler via ces réseaux du don.

Plus précisément, le don d'objets dans les relations diplomatiques et les cas observés renvoient et illustrent la double définition du symbole, tant dans l'étymologie grecque que latine. Ainsi le *symbolon*, c'est-à-dire le contrat, et le *semeion*, qui renvoie au signe, sont réunis dans le don. Comme nous l'avons vu pour le cas II (Russie-Norvège), et de façon plus sous-jacente dans les deux autres cas, le principe d'alliance, qui fait directement référence au contrat initié par le *symbolon*. On peut ensuite localiser le *semeion* dans le don au travers de l'objet, où celui-ci, en tant que signe, passe par de multiples processus d'abstraction eux-mêmes nourris du contexte global, du terrain des relations diplomatiques et de l'immersion dans le rituel. De ce fait, sachant que le symbole se rapporte au signe et que les phénomènes observés appartiennent à la communication internationale et interculturelle, il est difficile de ne pas aborder les questions de l'interprétation. Rappelons toutefois que l'objectif ici n'est pas l'interprétation des objets symboliques échangés pendant le rituel du don, mais l'observation macroscopique du processus du don.

Ainsi, l'interprétation des objets nous est apparue plus complexe à réaliser, car cela se rapporte davantage au domaine de la sémantique, de la rhétorique, à l'histoire. De plus, l'interprétation est elle-même sujette à des variables culturelles (réinterprétation, surinterprétation). Le principe même d'interprétation sous-entendrait que toute chose n'est pas neutre et peut donc conduire vers une interprétation pluraliste (Deleuze, 1962). Ainsi, et en se référant à la pensée nietzschéenne, la valeur interprétative d'un objet n'est pas à examiner selon sa nature, mais selon sa position et sa puissance au sein d'une culture donnée. Un même objet ou phénomène change de sens suivant la force qui se l'approprie. Alors ce phénomène (ou cet objet) est un signe qui trouve son sens dans une force actuelle. Il y a donc pluralisme du sens, mais tous les sens n'ont pas la même valeur, car il y a « autant de sens que de forces capables de s'en emparer » (Deleuze, 1962, p. 4). L'objet se voit alors porter une multiplicité hétérogène d'interprétations, de valeurs et de forces (*Ibid.*). C'est ainsi que la notion

de « sens » exprime toute sa complexité. Cette caractéristique symbolique du don, causée par les qualités sémantiques excédantes des objets, permet de pouvoir observer l'humain comme un animal symbolique, même dans les communications entre systèmes étatiques.

5.1.2.2. Le rituel

Les observations et résultats nous amènent à réactualiser les principes rituels et ne plus les réserver à l'observation des comportements des individus, des groupes, des sociétés archaïques ou purement occidentales, etc., et de les réintégrer dans l'analyse des rapports internationaux globalisés et mondialisés. Ainsi, d'après les résultats obtenus, nous pensons que la communication entre États-nations (2009-2012), et plus particulièrement dans le contexte des relations diplomatiques bilatérales, sont amenées à intégrer des pratiques rituelles dans la construction et l'entretien de leurs liens, car « ce qui fait la force du rite [...] [c'est] le fait qu'il transforme la situation en renforçant la solidarité du groupe qui l'exécute » (Laburthe-Tolra et Warnier, 1993, p. 177).

On remarque aussi que les trois cas étudiés sont non seulement l'expression rituelle de la société, mais illustrent le fait que les États-nations pratiquent des formes variées de rituels. C'est dans l'espace rituel que l'on peut observer le don dans une configuration pacifique, qui métabolise l'union et l'expression d'affinités; ou bien dans une configuration conflictuelle, se rapportant à l'affrontement et aux relations de domination. Le don peut alors, dans certains cas, s'avérer bicéphale « où une face signifie l'alliance et la paix, l'autre le défi et la rivalité » (Caillé, 1997, p. 97). Cette variation entre deux définitions, Mauss l'avait déjà relevée lorsqu'il réfère au don comme à une situation d'« instabilité entre la fête et la guerre » (1924, p. 239).

Le don d'objets en contexte diplomatique engendre à la fois un phénomène transnational (international et interculturel) grâce au mouvement des objets, et à la

fois un phénomène de différenciation grâce au contact avec l'altérité, permettant alors d'alimenter la construction et la confrontation des identités.

Cette étude met en outre en relief la nécessité et l'importance de la pratique rituelle dans nos sociétés, bien qu'on les considère comme rationnelles, économicistes et individualistes. Cette nécessité rituelle transparait dans la pratique du pouvoir politique, mais aussi dans la communication internationale et interculturelle. La place nodale du rituel dans la société, ici mise en évidence par le principe du don, rejoint la pensée confucéenne où la pratique des rites y est considérée également comme fondamentale. Les rituels désignent donc :

[...] tout l'ensemble des usages civilisés et, au sens technique, de la liturgie. Les rites ne sont donc pas des formes creuses, ce sont des formes opérantes et efficaces, possédant une fonction d'enseignement et de contrôle. Quand les rites se corrompent, la civilisation se perd. (*Les Entretiens de Confucius*, Notes, chapitre I, I.12., p. 122).

Le rituel apparait alors comme la condition de la formation et de la pérennisation de la société, tout en restant un espace d'échanges, tant au sens de la communication que de l'économie.

5.1.3. Que révèle le don d'objets dans les relations diplomatiques du contexte dans lequel il est exécuté ?

Comme tout processus communicationnel, le rituel du don ne peut être séparé de son contexte. On peut comprendre que le don (les objets) concourt à la représentation d'une époque. En ce sens, il se rapporte à un tableau des acteurs et des forces en lutte dans l'espace diplomatique international. Les différents types de signes produits par le don (les objets, les acteurs, les contextes) « nous donnent une représentation du monde déterminée par un ensemble de connaissances culturelles et spatio-temporelles » (Eco, 1988, p. 26).

Comme nous l'avons vu, le don d'objets entre États-nations est parfois le théâtre d'une forme de coopération, une zone de contiguïté entre *l'homo oeconomicus* et *l'homo symbolicum*. Ainsi, l'action humaine, dans ses pratiques rituelles et sociales, se retrouve parfois dans une position paradigmatique instable, voire antagoniste. De plus, il est intéressant de noter que dans le don, comme dans le marché, la confiance est une condition primordiale à la poursuite des échanges : elle en est l'instigatrice. De ce fait, « il y a davantage complémentarité qu'incompatibilité entre don rituel et marché » (Nicolas, 1996, p. 26).

De cette concordance entre les deux, on peut rappeler l'approche de Polanyi, pour qui le don apparaît comme un processus qui permet le *ré-encastrement* de l'économie dans le social. Ainsi, le don d'objets ne peut être remplacé par le marché, mais l'un et l'autre peuvent converger. Le don permet donc de penser une transaction intégrée à des processus sociaux, communicationnels, symboliques, politiques sans avoir nécessairement recours au marché.

5.1.4. De quelle manière le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) s'inscrit-il dans un contexte communicationnel symbolique et rituel ?

Le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales est un espace commun à la communication internationale et interculturelle et offre la « possibilité d'expliquer le rapport social par la circulation des dons » (Caillé, 1997, p. 96). Ici, c'est la communication qui nous permet de penser le don, mais le don concourt également à l'édification de la communication.

5.1.4.1. Communication

Les relations entre États-nations reposent sur un maillage de pratiques rituelles (dont le don), elles-mêmes élaborées sur des rapports communicationnels initiaux entre les acteurs. Les différentes transactions d'objets qui se déroulent entre ces structures, les principes de donner, de recevoir, de rendre, de la dette symbolique, constituent le trait d'union entre les parties. Ce sont ces obligations, parfois implicites, parfois explicites, qui font les liens et permettent la construction de la relation, mais aussi l'édification des réseaux de la communication. On peut alors souligner que la communication est intrinsèquement liée au don, car il ne peut y avoir échange d'objets sans un contexte initial de communication. Ainsi don et communication se rapportent tous deux à la mise en relation.

À travers le présent mémoire, on peut concevoir le don comme un acte de communication total, où la *totalité*, conceptualisée par Mauss, serait comprise comme une « aspiration constante à atteindre la combinaison des plans individuels et collectifs à travers la singularité d'une expérience où se révéleraient dans toute leur complexité le jeu des institutions et leur mode spécifique d'assemblage » (Descola, 2001, p. 3). En ce sens, le don peut être compris comme la conjugaison des plans individuels et collectifs, car c'est à la fois une action, un geste, une interaction entre individus qui nécessite la coprésence, mais le don met également en branle des collectivités via les chefs d'État et les objets qui invoquent symboliquement les peuples et les nations. Ainsi, les objets donnés peuvent être « chose et valeurs, signes et symboles toujours inscrits dans un cycle dynamique et interactionniste » à travers lequel « s'effectue la reconnaissance des sujets humains, [...] individuellement et collectivement » (Fixot, 2009, p. 3). Ceci s'effectue grâce à la permutation des rôles entre les acteurs à travers le processus cyclique du don.

C'est en considérant une certaine équivalence entre communication et culture (Carey), « que l'étude des liens imaginaires et des univers symboliques, des mythes et des pratiques rituelles acquièrent son sens communicationnel » (Hsab et Stoiciu, cité

dans Agbobli et Hsab, 2011, p .20). Ajoutons que cette pratique, contextualisée en termes de relations diplomatiques, démontre l'imbrication de plusieurs types de communication : internationale, interstructurelle, interpersonnelle, interculturelle. Il y a alors un double rapport à la communication : le premier selon l'objet, qui communique sur la nature de la relation entre acteurs; le second se rapporte à la nécessité de la communication entre les États-nations.

Ainsi, la communication est comprise en tant que principe et processus mettant en branle les mécanismes du symbolique et du rituel, qui dans la pratique sociale du don permet de créer ou d'entretenir des liens, non seulement entre individus, mais aussi entre collectivités. La pratique du don permet également de légitimer et rendre pérenne la société. Dans ce contexte, la communication semble ici transcendante au don. On peut en effet relier le don à la communication, car l'un comme l'autre, fait appel à des principes qui tiennent à la fois de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie, de la philosophie, de la linguistique et de la sémantique³³, mais aussi d'après le principe itératif qui les régit. Penser le don dans la perspective de la communication permet d'avoir un regard macroscopique sur le phénomène rituel et nous permet de comprendre que l'échange d'objets hors marché sollicite les principes de la médiation.

5.1.4.2. La médiation

L'observation des trois cas de don d'objets révèle un principe qui semble sous-jacent au phénomène, tant à travers l'objet, le symbolique, le rituel, que dans la communication elle-même : la médiation. On lui prête une fonction instrumentale présentée comme possibilité de résoudre des conflits et de restaurer le lien social. Le médiateur est celui qui permet aux parties en présence de formuler leur

³³ On peut y ajouter l'économie, le politique, la kinésique, etc.

représentation, de découvrir l'interprétation des autres et de s'ouvrir à l'altérité. L'objet du don en contexte d'échanges diplomatiques s'inscrit dans un processus de symbolisation, mais aussi de médiation et ceci à plusieurs niveaux. D'abord, on peut observer les manifestations de principes médiateurs à travers la communication, car elle peut être définie comme un « *mécanisme médiateur* entre les individus en interaction » (Winkin, 1996, p. 47).

On peut noter une seconde similitude qui nous permet de mettre en lien le don, et plus particulièrement son principe itératif, avec la médiation. Ainsi, en se référant au modèle circulaire d'Hennion, qui propose une approche systémique, on peut considérer « que chacun d'eux [des éléments de composition de la chaîne émetteur-message-récepteur] ne tient sa place qu'à cause du système d'ensemble qui la lui affecte » (Hennion, 1990, p. 42). Dans le cas du don d'objets et selon le modèle circulaire, la représentation émane du groupe, circule par l'objet puis est renvoyée au groupe, tout ceci dans une chaîne continue d'interactions et non par des blocs hermétiques. Dans ce cas, « les images de nous-mêmes comme groupe, [sont] projetées à l'extérieur sur des objets qui ne sont que des supports de notre représentation collective » (Hennion, 1990, p. 43). L'objet devient alors le médium de la représentation d'un groupe. On peut encore rapprocher les éléments observés des principes médiateurs, à travers le processus latent de l'itération, que l'on retrouve dans la communication, le don et le rituel.

5.2. Discussion

La discussion propose deux thèmes principaux que le don nous permet de questionner à l'aune des contextes du début du XXI^e siècle : le rapport à l'identité et le rapport au temps. Au travers de ces concepts clés, qui ont découlé des résultats et de leurs interprétations (et qui pourraient faire partie de travaux subséquents), nous pouvons entrevoir, une fois de plus, la grande variété des problématiques que le don en contexte international peut soulever.

5.2.1. Rapport à l'identité

Le processus du don, du fait qu'il est également un processus de communication, intègre nécessairement la mise à distance entre les partenaires, donc un rapport à l'altérité, et par conséquent révèle les questions de la construction et de la confrontation des identités. Les objets pris dans des relations diplomatiques sont le support de la représentation nationale et culturelle des États-nations. Lors du don diplomatique, ce sont des civilisations, des cultures et leurs formes particulières qui sont en interaction et échangent. La pratique rituelle concourt également à la construction des représentations identitaires, à travers l'objet, mais aussi, pour le pays hôte, dans l'expression de ses coutumes et de ses traditions (la réception, l'accueil fait à l'invité, les arts de la table, la gastronomie, etc.). Bien que dans la pratique, le don se déroule entre chefs d'état, c'est-à-dire entre individus, les objets incarnent leurs nations d'origine et ils les invoquent « magiquement » par le symbolique. Ajoutons que le fait de donner un objet, même dans les relations diplomatiques, ne supprime en rien la référence symbolique de la nation d'origine, car les traits culturels du donateur sont conservés.

Dans ce contexte, la distance est un point primordial et une condition de la communication. En ce sens, la distance est nécessaire dans l'établissement de ponts, de liens entre des parties. Ainsi, tout comme dans la communication internationale et la communication interculturelle, on note que la distance permet de considérer la différence. Et concevoir la différence permet de concrétiser et d'appréhender l'altérité (Hsab, Stoiciu, cité dans Agbobli et Hsab, 2011, p. 13). Les identités se construiraient donc à partir de la différence, dans une relation à l'autre. La conception de l'altérité est une composante essentielle pour la compréhension du phénomène diplomatique, car le don est l'« expression de l'identité sociale » (Godbout, 2004, p. 182). Mauss avait déjà établi que le don rituel possède des rapports étroits avec la construction et l'expression des identités en ce sens que « présenter quelque chose à quelqu'un, c'est présenter quelque chose de soi » (Mauss, 1924, p. 161). Cela implique que l'objet

porte en lui une partie subjective, car « les dons sont une des façons, pour les autres de nous transmettre l'image qu'ils se font de nous » (Schwartz, 1967, p. 8). Alors l'objet porte à la fois quelque chose du donateur, qu'il offre au donataire, et à la fois quelque chose du donataire, construite à partir d'une représentation du donataire par le donateur.

Néanmoins, le concept d'identité peut s'avérer ambivalent suivant la perspective adoptée. Ainsi, selon Hall, on peut la considérer comme stratégique et positionnelle, sans offrir toutefois un sujet stable et central, car elle « se trouve ainsi sujette à une historicisation radicale, entraînée dans un processus permanent de changement et de transformation » (Hall, 2007, p. 270). On peut inscrire ce concept d'identité dans un processus du devenir, posant des questions sur l'utilisation des ressources de l'histoire, du langage et de la culture. A contrario, chez les Stoïciens, principalement selon Chrysippe, elle « n'est pas seulement ce qui me distingue d'autrui, de sorte que je suis différent d'autrui, fût-ce de façon quasi insensible. L'identité est aussi ce qui fait que je reste moi-même malgré les changements. Ce qui fait cette identité, c'est ma qualité propre » (Alexandre d'Aphrodise, cité dans Gourinat, 2002, p. 226). Ainsi, l'identité peut être vue comme soumise à un double mouvement, le premier dynamique, qui la fait évoluer sans cesse (on retrouve ici le principe itératif), l'autre statique et propre à l'individu (donc subjectif et intrinsèque).

L'évocation de la construction identitaire à travers le processus rituel du don doit considérer les différents contextes, que ce soit les contextes respectifs des acteurs en interaction, les relations antérieures, le contexte général, mais également les contextes issus des grands phénomènes d'influence, comme la mondialisation, la globalisation et la société de l'information. L'arrivée de la société de consommation et de la culture de masse, stimulées par le culte du plaisir et la montée de l'individualisme, provoque une fragmentation du sujet et donc une multiplicité identitaire (Lipovetsky, 1983).

De plus, ce n'est pas pour eux-mêmes que les États-nations se donnent des objets dans leurs relations diplomatiques, mais pour que ce soit vu par les autres acteurs de la scène internationale (États-nations, structures internationales et acteurs

économiques). En ce sens, échanger des objets, c'est produire de la connivence, une forme de proximité entre les parties. Par conséquent, c'est élaborer puis émettre un « nous » et exhiber de nouveaux liens dans les rapports internationaux. On peut alors observer un double rapport à l'altérité dans le don diplomatique d'objets : celui que les deux États-nations entretiennent l'un à l'autre, puis celui que les deux acteurs-États-nations entretiennent ensemble vis-à-vis des autres États-nations. Alors ce serait dans l'interaction, dans l'échange, le don et la communication, que la vie internationale prendrait forme et que chaque État-nation exprimerait son identité.

5.2.2. Rapport au temps

Outre la question identitaire, cette recherche soulève également des interrogations sur la définition du modèle temporel à travers le don, car « les rites tendent souvent à abolir le temps, en particulier par leur caractère répétitif et leur archaïsme » (Laburthe-Tolra et Warnier, 1993, p. 184). Le temps est redimensionné par le don rituel et ceci à deux niveaux.

Premièrement, on observe la prégnance de la variable « temps » dans l'itération du don, où les objets donnés permettent d'ouvrir une spirale relationnelle potentiellement infinie entre les deux partenaires (du moment que les principes du don rituel et de la communication soient respectés); le don se situe dans une position d'ouverture. Puis, l'objet donné permet d'entretenir, de dynamiser une relation bilatérale déjà établie en perpétuant l'itération du don; ainsi, le don permet de cultiver des liens. Enfin, nous pouvons supposer que le don et plus particulièrement le non-respect ou l'échec de la tripartition donner/recevoir/rendre, engendre la clôture du cycle, du fait d'un mal donné, mal reçu ou mal rendu ou de la charge symbolique des objets; alors le don peut être dans une position de fermeture.

Deuxièmement, nous avons pu remarquer que les objets donnés redessinent eux aussi d'autres rapports au temps. En ce sens, l'objet porte en lui les marques du passé à travers les antécédents diplomatiques entre les acteurs, les relations antérieures, mais

aussi il peut être produit à partir de pratiques, de savoir-faire, de techniques venus du passé ou propres à certaines époques. Ensuite, l'objet dépeint un présent, grâce à la délimitation d'un ici et d'un maintenant institués par le rituel. La communication, outre le fait qu'elle passe par des institutions, le fait aussi par un espace-temps partagé, un *hic* et un *nunc* qui implique la coprésence (Carey, 1989). L'objet ancre l'action de donner dans un cadre spatio-temporel précis où les deux protagonistes, à partir d'un moment T, se trouvent liés.

Enfin, si tous les principes du don et de l'alliance (à travers les principes du contrat) sont préservés, s'il n'y a pas d'infraction au processus rituel, le lien est potentiellement infini dans le temps sachant que l'itération donner/recevoir/rendre se perpétue.

En ce sens, le don, principalement en contexte diplomatique, est un engagement dans le futur où les partenaires se promettent mutuellement un rapport privilégié que l'alliance, tissée d'après le contrat et le rituel, institue. Alors, le principe d'alliance peut être compris comme un « rapport réciproque entendu dans l'espace et le temps » (Nicolas, 1996, p. 20). Le don et son inscription dans le temps permettent aux partenaires d'opérer une mise à l'écart « du jeu des demandes et réponses immédiates » alimenté par le paradigme dominant (Nicolas, 1991, p. 13). Voilà un des aspects qui distingue le don des autres transactions : son caractère itératif promet la pérennité de la relation et constitue une base pour la communication grâce à l'action symbolique et au processus de reconnaissance de l'altérité.

CONCLUSION

Les dons d'objets dans un contexte diplomatique entre 2009 et 2012 portent l'empreinte des forces en lutte dans l'environnement mondial au sein duquel ils se déroulent. Nous avons pu observer chacun des cas d'après quatre concepts majeurs (la communication, le don, le symbolique et le rituel) qui, au début, nous semblaient globaux, puis qui se sont révélés par la suite être des expressions typiques et caractéristiques des interactions diplomatiques. Ainsi, les trois cas analysés font apparaître la variété des types de rituel, des objets et de leurs cadres interprétatifs (objets revendiqués, objets de consommation, objets inaptes à la circulation) ainsi que les contextes des acteurs (relations antérieures, colonisation, proximité, opposition).

Dans le but d'étudier un phénomène communicationnel relatif aux sociétés modernes et post-industrielles au travers d'une analyse de cas, nous avons mis en lumière la perpétuation de la pratique rituelle dans la communication diplomatique entre institutions. L'objectif principal de l'étude a été d'observer le don d'objets dans les relations diplomatiques bilatérales entre États-nations (2009- 2012) à travers le champ de la communication. Ainsi, nous avons, dans un premier temps, confronté le don d'objets en contexte diplomatique avec les caractéristiques du don de Mauss, puis observé les rapports entre le don d'objets et les principes du symbolisme et du rituel pour, enfin, considérer le don d'objets dans les relations diplomatiques entre États-nations en corrélation avec le contexte dans lequel il s'exécute.

L'envergure du travail reste relativement modeste par rapport au volume de cas de dons d'objets et aux ressources historiques dont la recherche dispose, car il n'a été pris en compte que trois cas, répartis sur trois années différentes. Toutefois, nous avons préféré limiter l'analyse à ces trois cas pour des raisons de faisabilité, mais aussi pour préserver la recherche dans une approche qualitative.

En outre, nos intentions étaient de décrire des pratiques, des interactions, des représentations afin de rendre compte d'une situation à partir de laquelle construire

une connaissance sur un phénomène communicationnel, sans viser à atteindre l'universel. Néanmoins, d'après les résultats obtenus, l'action de donner est l'outil de l'expérience permettant la construction de structures cohérentes d'interprétation d'objets symboliques.

Ainsi, cette recherche qualitative a été basée sur une étude de trois cas à travers un corpus d'articles de presse et de publications étatiques. Nous avons alors pu remarquer que les États-nations communiquent par leurs propres moyens sur ce type d'évènement et mobilisent des technologies de diffusion notamment via l'internet afin de produire eux-mêmes une représentation de l'échange. On peut parler alors d'évènements semi-publics. Donc, le don n'est pas un évènement enclavé, mais est plutôt destiné à être observé.

Plusieurs types de limites sont imputables à cette recherche, notamment pour les sources mobilisées. Nous avons noté la difficulté d'accès aux données précises (comme par exemple sur la nature des objets), car les sources sélectionnées sont des représentations du phénomène, donc les informations sont déjà passées par des processus de classification, d'interprétation et de retranscription. Ajoutons également des limites concernant les concepts, en ce sens que l'étude montre une grande confusion en termes de sens pour le « don », qu'on rapporte à la charité (rapport au religieux), à la philanthropie (rapport à la morale) ou au cadeau.

De plus, d'autres types de limites sont imputables à la méthode de l'analyse de cas, comme la validité externe des résultats. Celle-ci peut être remise en cause, car l'expérience n'est pas exactement reproductible par un autre chercheur, ceci mettant de l'avant le problème de « généralisation des résultats » (Gagnon, 2005 [2011], p. 3). Les conclusions ici présentées ne peuvent être généralisées, en ce sens qu'il ne s'agit que de trois cas sélectionnés sur une courte période (2009-2012).

Or, l'étude de cas permet de raffiner une théorie, soit par l'addition de particularités ou l'établissement de limites pour une généralisation donnée. De ce fait, nous avons pu mettre en évidence que le don d'objets dans les relations diplomatiques ne révèle

pas du simple marketing national, mais d'un principe bien plus complexe, d'un jeu de relations et d'enjeux internationaux. Toutefois, ceci montre que la communication comporte des objets de recherche qui conjuguent à la fois les plans individuels et collectifs.

Plus précisément, l'analyse nous aura permis d'identifier des éléments saillants suivant les trois cas. D'abord, l'échange anglo-américain (Cas I) illustre le détournement des objets par le paradigme dominant, initialement destinés au marché, vers la pratique rituelle. Ainsi, ce cas met en relation la pratique rituelle avec la symbolique de *l'homo oeconomicus* et le fétichisme des objets dans le don diplomatique.

Puis, le cas russo-norvégien (cas II) s'est révélé être une phase d'un processus plus vaste. Le fait que le contre-don n'a pu être identifié ne signifie en rien que l'itération du don n'est pas en cours. La typologie de ce cas représente un instant de collaboration entre *l'homo oeconomicus* et *l'homo symbolicum* dans l'établissement de liens institués par le don rituel et par le contrat (donc la loi).

Puis, le cas franco-algérien (cas III) permet de comprendre comment le don, au travers des objets, peut s'avérer être un espace de revendication symbolique et d'expression. Au travers du don, l'identité se construit à partir des objets dans une relation à l'autre. Le contexte diplomatique permet de revaloriser l'identité collective, dans une volonté de tendre vers la cohabitation (Wolton, 2001). La délimitation même de l'identité est une question complexe, sensible et traduit des préoccupations propres à une époque, dans un contexte donné.

Ainsi, comme nous l'avons vu, ces trois cas illustrent les formes particulières du rituel que le don peut prendre et la place prépondérante des objets dans les moyens mobilisés par les acteurs. De façon globale, l'étude souligne que les principes de Mauss restent pertinents dans la description du processus du don entre États-nations entre 2009 et 2012 et offre des outils descriptifs plus qu'explicatifs. Ces cas démontrent que la communication internationale et la communication interculturelle

représente le cadre à tout don diplomatique entre États-nation et que les objets sont au cœur d'enjeux symboliques pris dans un rapport complexe de communication. Le don d'objets en contexte diplomatique reste intégré à la gestion de la paix, est souvent mis en rapport avec les échanges économiques, mais reste avant tout un espace d'expression. L'ami d'hier peut devenir l'ennemi de demain, mais le don permet la transition, le passage de l'un à l'autre et met en lumière un système de pratiques rituelles entre États-nations.

Tel que nous l'avons vu au cours du mémoire, les concepts de don, de communication, de rituel et de symbolique nous ont servi à la fois de cadre théorique et de base pour la construction de la grille d'analyse. L'étude a permis de mettre en relation ces principes théoriques qui ont leur force propre et qui, ensemble, nous permettent d'observer la façon dont ils peuvent s'interdéterminer lors d'un même phénomène tel que le don d'objets. Ces principes constituent l'épine dorsale à partir de laquelle la communication s'enrichit, se complexifie, se nourrit et s'actualise à travers les objets symboliques et la pratique rituelle. Rappelons que la communication est une condition initiale au don diplomatique. Ainsi, le don est à la fois conditionné par la communication et condition à la communication.

L'étude nous rappelle également que le symbolisme est à l'œuvre dans les moyens que les groupes humains engagent pour communiquer, même dans un environnement mondialisé et globalisé. Les phénomènes culturels sont encore plus importants et exacerbés en contexte de globalisation (Appadurai, 2001) Le don reste alors un espace d'expression identitaire et culturelle malgré les phénomènes globaux d'uniformisation (des pratiques, de la consommation, des savoirs, etc.). Ainsi, le rapport à l'abstraction, c'est-à-dire l'aspect symbolique d'un objet, est arbitrairement construit d'après les groupes humains ; les objets ont une force initiée par l'humain lui-même.

De plus, ces trois cas démontrent que la pratique rituelle ne se cantonne pas au religieux, à l'ésotérique ou à l'archaïsme, mais que nos sociétés restent rituelles dans certaines pratiques diplomatiques. Par conséquent, le rituel se révèle nécessaire aux relations diplomatiques entre groupes humains, en ce sens que « les rites continuent à remplir la même fonction d'intégration de la société dans le tout cosmique » (Laburthe-Tolra et Warnier, 1993, p. 177). Les cas sélectionnés présentent des éléments primordiaux dans la délimitation du don en contexte diplomatique : s'il n'y a pas exécution du rite, ce n'est pas un don; si l'objet est épuré de toute dimension symbolique, ce n'est pas un rituel, ni un don; s'il n'y a pas création ou entretien d'une relation, d'un lien, ce n'est ni un don, ni un rituel, c'est le marché.

Ce mémoire ne permet pas d'apporter d'éléments nouveaux sur les théories du don ou sur les causes des échanges, mais il permet d'éclaircir la relation entre le don et son environnement et de réactualiser le don dans les études en communication. Derrière des échanges cérémoniels bien tempérés d'objets, de partenariats, de contrats, se dissimule un affrontement symbolique des identités, des cultures, des civilisations et qui passe au travers de ces objets. C'est alors dans cette relation « trouble » que l'humain entretient avec l'objet symbolique que, tout comme Mauss, il est possible d'y voir la manifestation d'une force. Toutefois, nous ne pouvons parler ici ni de *mana*, ni de *hau*, spécifiques à la culture polynésienne et qui nous ont permis jusqu'alors de comprendre les principes moteurs de la réciprocité chez Mauss. Néanmoins, nous pouvons observer les effets de cette force dans le don.

Ainsi, d'après une vue d'ensemble, nous comprenons que, suivant les lieux et les époques, le don peut revêtir des formes particulières, mais il produit la même chose : le lien. Ce lien initié par le don est à la fois économique et symbolique (Athané, 2009), à travers le contrat, et dès lors que l'économie est vue comme plurielle. L'étude ne permet pas de vérifier si le don est une pratique intériorisée, mais elle permet d'établir que le don est institutionnalisé : ainsi, les institutions politiques organisées en États pratiquent des rituels dans les communications et relations

qu'elles entretiennent les unes avec les autres. De plus, le don n'est pas un processus rituel statique, car il est en perpétuelle réadaptation vis-à-vis de son milieu.

Rappelons que le contexte mondial actuel n'est pas un facteur favorisant le dialogue, malgré l'expansion des réseaux de communication. Le don est alors un espace qui permet de les exprimer et devient une perspective ouverte afin de penser l'indépassable diversité culturelle de l'humanité. Ainsi, notons que la diversité des cultures donne à l'objet son efficacité sémiotique et lui confère la force d'un symbole allant par-delà des frontières (linguistiques, géographiques, politiques...).

Le don d'objets dans les relations diplomatiques exprime alors une perpétuelle ambivalence, en ce sens qu'il met en relation à la fois des objets et des humains, des individus et des collectivités, mais aussi le passé et le futur, la division et la cohésion (via le rituel et le symbolique). Les individus, les collectivités et les objets sont ainsi liés les uns aux autres par des rapports multilatéraux. Peut-on parler d'une économie des objets symboliques ?

Nous n'avons pu entrevoir qu'une petite partie du don en contexte diplomatique, car même si cette analyse observait les États-nations, les acteurs économiques et subétatiques (comme les régions, les provinces, les associations, les villes...) reproduisent eux aussi ce rituel. Les États-nations n'ont pas le monopole de la pratique du don d'objets. Ainsi, notons l'exemple de l'horloge offerte par le Canton du Jura (Suisse) à la ville de Québec pour son quatre centième anniversaire³⁴. C'est un phénomène souvent minimisé ou défini comme une imitation de la diplomatie des États souverains (Paquin, 2005, p. 130), toutefois :

Les entités subétatiques possèdent souvent d'imposants réseaux de représentation à l'étranger. Ils sont parfois plus importants que ceux de nombreux États souverains. Le Québec possède 28 représentations internationales, la Catalogne en compte une cinquantaine. La Flandre est

³⁴ Site de la ville de Québec :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/hotel_ville/horloge_jura.aspx

aujourd'hui la région la plus entreprenante et dynamique en matière de relations internationales. Le budget annuel accordé à sa politique étrangère représente plus du double de celui de tous les États américains réunis. (Fry, 2000, p. 56 cité dans Paquin, 2005, p. 131)

Le don d'objets reste un lieu d'expression pour l'État-nation et lui permet d'exister en tant que tel dans les relations internationales, sachant que les entreprises, les multinationales, les universités et d'autres acteurs socioculturels participent également à la mise en place de réseaux transnationaux de communication. L'importance et le rôle de l'État-nation se délitent au contact de la mondialisation et de la globalisation, ainsi « [...] le monopole étatique sur lequel repose le système international westphalien est remis en question par les entités subétatiques » (Paquin, 2005, p. 138). Ceci nous permet d'illustrer l'effritement du pouvoir politique centralisé, où l'analyse du don diplomatique peut être rapportée à un système d'imagerie dépeignant les forces en lutte dans l'espace international. Le don d'objets dans les relations diplomatiques (entre États-nations ou entre entités subétatiques) présente un rapport étroit entre les moyens de représentation d'une identité et la référence territoriale qu'elle désigne. Ainsi, le don traduit une relation triangulaire entre les humains (organisés en groupes, familles, clans, tribus, nations, classes sociales, etc.) avec les objets qu'ils façonnent de leurs mains (à qui ils prêtent des propriétés symboliques) et leurs territoires, c'est-à-dire l'espace géographique.

La littérature a largement investi les problématiques du don, ceci dans l'ensemble des sciences humaines, des plus petites aux plus grandes échelles des groupes humains. Essayons maintenant d'aller au-delà de ces territoires, d'opter pour une échelle encore plus globale que l'État-nation, le continent ou la civilisation et d'observer le comportement humain dans sa relation avec le cosmos. Ainsi, deux exemples précis nous permettraient de réinterroger les principes du don et du contre-don à l'aune de l'astronomie et de l'aérospatial, et plus particulièrement les lancements des sondes Pioneer 10 (1972) et 11 (1973) et des sondes Voyager 1 et 2 (1977).

Ces programmes de la NASA avaient pour objectif l'exploration du système solaire et de ces confins grâce à ces sondes (California Institute of Technology, NASA, *The mission Voyager*)³⁵. À bord de ces machines envoyées dans l'espace (définitivement, sans retour), des disques de cuivre ont été embarqués, sur lesquels sont inscrits des informations astrophysiques, comme la position de la Terre, des mesures, des équations, la représentation d'un couple humain et, pour les sondes Voyager, un disque phonographique sur lesquels sont enregistrés des images et des extraits sonores représentant la diversité des cultures humaines (*Ibid.*).

À travers ces exemples, on peut déceler les principes du don diplomatique, en ce sens qu'ils traduisent une volonté d'entrer en contact, en communication, l'intention de faire lien au travers d'objets. On note ainsi qu'un donateur donne un objet à un donataire et ce, bien que le donataire ne soit pas clairement identifié, il est cependant supposé. À travers l'envoi de ces sondes spatiales, le monde n'est plus divisé en nations, mais il est pensé en termes d'unité planétaire. Là encore, le don concourt à la redéfinition d'un espace, d'un territoire. Ces exemples illustrent également les rapports qu'entretiennent les humains avec le cosmique et qui, ici aussi, se traduisent par le don. Alors, dans cette perspective, le don participe à la définition de l'humain, en y ajoutant le qualificatif de terrien et se présente comme un canal privilégié de la communication.

³⁵ <http://voyager.jpl.nasa.gov/index.html>

ANNEXE A : Tableau des sources Cas I

Cas I	Sous-catégorie	Nombre de sources	Sources	Titre	Date	URL
Sources presse	États-Unis	5	Sources Politico	Did Obama's iPod gift make the cut?	01/04/2009	http://www.politico.com/news/stories/04/09/207788.htm
			The New York Times	Obamas Give Queen Elizabeth an iPod	01/04/2009	http://www.nytimes.com/2009/04/02/world/europe/02ipod.html?_r=1&
			New York Daily News	President Obama gives Queen iPod loaded with videos, Broadway tunes	02/04/2009	http://www.nydailynews.com/news/politics/president-obama-queen-ipod-loaded-with-videos-broadway-tunes-article-1.359259
			The Washington Post	Obama scores with better gifts for Queen Elizabeth	24/05/2011	http://www.washingtonpost.com/blogs/reliable-source/post/obama-scores-with-better-gifts-for-queen-elizabeth/2011/05/24/AF19R9A1_blog.html
			Media Matter for America	Politico cited criticism of Obama's iPod gift by "etiquette expert," but WH says queen requested it	02/04/2009	http://mediamatters.org/research/2009/04/02/politico-cited-criticism-of-obamas-ipod-gift-by/148843
			The Guardian	President Obama gives the Queen an iPod	02/04/2009	http://www.theguardian.com/music/2009/apr/02/barack-obama-presents-queen-ipod
			The Telegraph	Michelle Obama hugs the Queen	02/04/2009	http://www.telegraph.co.uk/finance/g20-summit/5091915/Michelle-Obama-hugs-the-Queen.html
			Nouvel Observateur (France)	Obama a offert à la reine Elizabeth II un iPod	02/04/2009	http://temperel.nouvelobs.com/le-sommet-du-g20/2009/04/02/CBS1790/obama-a-offert-a-la-reine-elizabeth-ii-un-ipod.html
			La Presse (Canada)	Obama a offert un iPod à la reine Elizabeth II	02/04/2009	http://www.lapresse.ca/actualites/asotie/2009/04/02/01-842662-obama-a-offert-un-ipod-a-la-reine-elizabeth-ii.php
			Le Fogaro (France)	L'in «nouvel ordre mondial émerge» après le G20	02/04/2009	http://www.ledifogaro.fr/economie/2009/04/02/04001-20090402ARTEFC00381_coup-d-oeil-du-g20.php
Sources gouvernementales	Autre	5	Le Monde Diplomatique (France)	G20, le sommet de Londres	01/04/2009	http://www.annade-diplomatique.fr/carnet/2009-04-01-G20
			The Daily Telegraph (Australie)	Obama gives Queen an iPod	02/04/2009	http://www.dailytelegraph.com.au/obamas-gives-queen-an-ipod/story-eft9ey-1225099603126-tlrc6333472a01108865e1e098854964
			The White House (Office of the Press Secretary)	News conference by President Obama (EXC) (Center London, U.K.)	02/04/2009	http://www.whitehouse.gov/the_press_office/News-Conference-by-President-Obama_4-02-09
			U.S. Department of State	Visit by President Obama to Europe	05/03/2009	http://www.whitehouse.gov/the-press-office/visit-president-and-mrs-obama-europe
			Central Intelligence Agency	Office of the Chief of Protocol: Protocol Gift List		http://www.state.gov/sc/prc/29447.htm
			Office of the Chief of Protocol: Gifts to Federal Employees from Foreign Government Sources Reported to Employing Agencies in Calendar Year 2009			
			Royaume-Uni	The World Factbook: United Kingdom	Mis à jour le 20/06/2014	https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uk.html
			The press secretary of the Queen	Press releases and news items issued by Buckingham Palace.		http://www.royal.gov.uk/Regalis/PressRelease.aspx?PAG_CUIID=947a04c-952d-4d11-b536-3a10866d862c
			The British Monarchy (Buckingham Palace)	Official gifts to The Queen		http://www.royal.gov.uk/the%20royal%20collections/20band%20other%20collections/gifts-to-the-queen/overviews.aspx
			France Diplomatique	Dossier pays: États-Unis	Mise à jour le 04/02/15	http://www.diplomatique.gouv.fr/fr/dossiers-pays/etats-unis/
Sources institutionnelles	États-Unis Royaume-Uni Autre			Dossier pays: Royaume-Uni	Mise à jour le 02/02/15	http://www.diplomatique.gouv.fr/fr/dossiers-pays/royaume-uni/presentation-du-royaume-uni
			Union Européenne	G20 London Summit: Official Communication	02/04/2009	http://eu.um.europa.eu/article-stf-article_8622_fr.htm
			Université de Sherbrook	Perspective Monde: Statistique U.S.A	Consulté le 23/09/2014	http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/serveur/BN/Ppy3/coudepayeeUSA
nombre total de sources		24	University of Toronto (G20 information center)	London Summit Leaders' Statement (April 1-2, 2009)	Mis à jour le 24-01-2011	http://www.g20.uwaterloo.ca/summits/2009/indon.htm

ANNEXE B : Tableau des sources Cas II

Cas II	Sous-catégorie	Nombre de sources	Sources	Titre	Date	URL
Sources presses	Russie	3	Russia Beyond the Headlines (M. Okonobara)	Un musée virtuel des cadeaux présidentiels bientôt ouvert par le Kremlin	28/08/2013	http://fr.rhbh.com/art/2013/08/28/un_musee_virtuel_des_cadeaux_presidentiels_bientot_ouvert_par_le_kremlin_25387.html
			Rianowosti	Les Medvedev et la Famille royale de Norvège	26/04/2010	http://fr.rna.ru/photos/20100427/186563716_6.html
	Norvège	2	Barents Observer	Medvedev en Norvège: une visite centrée sur l'énergie et l'environnement	26/04/2010	http://barentsobserver.com/en/sections/politics/medvedev-norway
	Autre		newsinenglish.no	Royal pomp greets Medvedev in Oslo	26/04/2010	http://www.newsinenglish.no/2010/04/26/royal-pomp-greets-medvedev-in-oslo/
			La documentation Française	Visite officielle du président russe Dimitri Medvedev en Norvège et au Danemark	26/04/2010	http://www.ladocumentationfrancaise.fr/chronologies/visite-officielle-du-president-russe-dimitri-medvedev-en-norvege-et-au-danemark
				Russie : la Dzauma ratifie l'accord sur la délimitation des frontières maritimes avec la Norvège, en mer de Barents	25/03/2011	http://www.ladocumentationfrancaise.fr/chronologies/russie-la-dzauma-ratifie-l-accord-sur-la-delimitation-des-frontieres-maritimes-avec-la-norvege
				Russie : le groupe pétrolier Rosneft signe un accord de coopération avec la Norvège pour l'exploitation des hydrocarbures de l'Arctique	05/05/2012	http://www.ladocumentationfrancaise.fr/chronologies/russie-le-groupe-petrolier-rosneft-signe-un-accord-de-cooperation-avec-la-norvege-pour
Sources gouvernementales	Russie		Kremlin (Présidence russe)	Russia and Norway have signed a treaty on the sea borders and on cooperation in the northern seas	15/09/2010	http://eng.kremlin.ru/news/944
				Joint News Conference with Prime Minister of Norway Jens Stoltenberg	27/04/2010	http://eng.kremlin.ru/transcripts/193
				Dmitry Medvedev held talks with Norwegian Prime Minister Jens Stoltenberg	27/04/2010	http://eng.kremlin.ru/news/320
	Norvège		Storting and the Ministry of Foreign Affairs	State visit to Kingdom of Norway	26/04/2010	http://eng.kremlin.ru/misc/143
	Autre		The Royal House of Norway	The High North: Visions and strategies. Report to the Storting.	18/11/2011	http://www.w.royalourt.no/nyhet.html?tid=853038&sk=27262
			France diplomatique	State Visit from Russia	26/04/2010	http://www.w.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/norvege/presentation-de-la-norvege/
Sources institutionnelles	Russie			Dossier pays: Norvège	Mise à jour le 18/12/14	http://www.w.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/russie/presentation-de-la-russie/
	Autre			Dossier pays: Russie	Mise à jour le 11/12/14	http://www.w.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/russie/presentation-de-la-russie/
nombre total de sources:		17	Banque Mondiale	Donnée: Pays et territoire: Norvège		http://donnees.banquemondiale.org/pays/norvege

ANNEXE C : Tableau des sources Cas III

Cas III	Sous-catégorie	Nombre de sources	Sources	Titre	Date	URL	
Sources pressées	France	3	France24	Le choix délicat des cadeaux de la France à l'Algérie	19/12/2012	http://www.france24.com/fr/20121219-choix-dela-cadeaux-france-algerie-hollande-bouteflika-independance-algerienne-chaque-anniversaire/	
			Sociologie l'Express	Annexe 1 : Les échanges franco-algériens, la nouvelle donne France-Algérie : 50 ans d'une relation compliquée	21/10/2010	http://www.lespress.fr/article/monde/afrique/france-algerie-50-ans-d-une-relation-compliquee_1206250.html#article_comments	
			La Nouvelle République	« Un accueil chaleureux a été réservé au président français... l'Algérie officielle n'a pas demandé à la France des excuses pour ses crimes »	19/12/2012	http://www.lnr.dz.com/index.php?page=details&id=20522	
		Algérie	6	Le Courrier de l'Atlas	Algérie-France. Les deux cadeaux inespérés de Bouteflika à Hollande	25/12/2012	http://www.lecourrierdelatlas.com:8102512012Algerie-France-Les-deux-cadeaux-inesperes-de-Bouteflika-a-Hollande.html
				Le Soir d'Algérie	Algérie-France: tourner la page des illusions	20/12/2012	http://www.lesoir.dj.com/articles/2012/12/20/article.php?id=142998&cid=2
		Autre	1	Le Quotidien d'Algérie	Pour un partenariat stratégique d'égal à égal avec l'Algérie	20/12/2012	http://www.lequotidienalgerie.org/2012/12/25/les-revers-de-la-republique-de-labb-bourges-au-bourreau-meyssonnier/
	Jeune Afrique			France - Algérie : deux chevaux, un tableau, un livre, une sculpture... les cadeaux de la rencontre Hollande-Bouteflika	18/12/2012	http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121218153-216-af-ite-france-akdelebz-bout-dika-alger-diplomatie-france-af-ite-deux-chevaux-un-tableau-un-livre-une-sculpture-les-cadeaux-de-la-rencontre-hollande-bouteflika.html	
	France	4	France diplomatique	Dossier pays: Algérie	Mise à jour: 03/04/2014	http://www.elysee.fr/conferences-de-presse/article/confrence-de-presse-conjointe-du-president-de-la-republique-et-de-m-bouteflika-president-de-la-republique-algerienne-democratique-et-populaire/	
			Elysee: Présidence de la République	Conférence de presse conjointe du Président de la République et de M. BOU-TEFLIKA, Président de la République algérienne démocratique et populaire	20/12/2012	http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-d-alger-sur-l-amitie-et-la-cooperation-entre-la-france-et-l-algerie/	
	Sources institutionnelles	Algérie		Declaraton d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie	19/12/2012	http://www.elysee.fr/chronologie/#e2089.2012.12.19.deplacement-en-algerie	
		Autre		Visite d'Iran en Algérie			
		France					
	nombre total de sources	Algérie					
		Autre					
France							
	Algérie						
	Autre						
	France						
	Algérie						
	Autre						
	France						
		14					

ANNEXE D : Grille d'observation

Thèmes	Sous-thèmes	Pays A	Pays B	Observations	Sources
Le cas:	Etats-nations en interaction:				
	Etat-nation hôte:				
	Quels sont les représentants des Etats-nations mobilisés pour l'événement?				
	Situation de la rencontre:				
		Date:			
		Cadre:			
		Cadeaux:			
		Contexte bilatéral:			
		Contexte global:			
		Description du contexte			
Le contexte:	Quel est le type de visite dans lequel ce cas s'inscrit?				
	Autres moments de la visite:				
	Quels sont les objectifs initiaux du voyage?				
	Position économique dans le monde:				
	Interactions anciennes entre les deux pays				
		Partenariat:			
		Colonisation:			
		Guerres/conflits:			
		Chefs d'Etat:			
		Type de régime politique:			
Le don:	Quel type de relation uni ces types d'Etats-nation?				
	Nature de l'échange:				
	Objets donnés:				
	Potlatch ou Kula:				
	Identification des étapes maussiennes: donner, recevoir, rendre				
	Dettes:				

ANNEXE E : Grille d'analyse

Thèmes	Pays A	Pays B	Observation	Sources
La communication				
	Est-ce que la situation correspond à une communication suivant les principes de la communication internationale et interculturelle?			
	Identifier les principes itératifs du don et de la communication dans ce cas.			
	Déterminer la propension du cas à correspondre à la communication en tant que rituel (Carey):			
Le don	Correspondance avec Mauss: Quels sont les traits conservés par ce cas de don diplomatique des éléments observés par Mauss?			
	Fête			
	Rivalité			
	Prestige			
	Hiérarchie instable			
	Forme pacifique d'échanges			
	Phénomène de grande ampleur et de longue durée			
	Principes de réciprocité rituel			
	Alliance politique			
	Echanges commerciaux			
	Rapports au marché			
	Présence de biens de consommation			
	Déroulement simultané vis-à-vis de la Kula			
	Peut-on identifier des implications du Hau ou du Mana dans ce cas?			
	Donner			
	Recevoir			
	Rendre			
	Comment intervient-elle dans le processus?			
	économiques?			
	politiques?			
	sociales?			
	Ouverture			
	Fermeture			
	Pérennité			
	Rapport don et marché:			
	"symbolon" (le contrat):			
	"semeion" (le signe):			
Symboles et symbolique	Le symbole			
	Identifier les rapports entre l'événement observé et les principes symboliques:			
Rites et rituel	Identifier les rapports entre l'événement observé et les principes rituels:			
	Observer ce que le don révèle			
	de la différenciation			
	de la hiérarchie			
	de la société			

BIBLIOGRAPHIE

Agbobli, C. et G. Hsab. (2011). *Communication internationale et communication interculturelle : regards épistémologiques et espaces de pratique*. Coll. Communication. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Agbobli, Christian (Février 2013), Communication, Interculturalité et Pluralisme Ethnique, Cours II : note de cours, COM8121, Université du Québec à Montréal, Département communication.

Anderson, B. R. (1983). *L'imaginaire nationale réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*. (Traduction française 1996). Paris : La Découverte.

Appadurai, A. (2001). *Globalization*. Durham, NC : Duke University Press.

Aristote, (IV^e av. J. C). *Éthique à Nicomaque*. Coll. Livre de poche, réédition de J. Barthelemy-saint-hilaire et A. Gómez-Muller, 1992, n° 4611. Paris : Librairie générale française.

Athané, F. (2009). Le don, histoire du concept, évolution des pratiques. *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*. 369-374.

Augustin, Saint (d'Hippone) (V^e siècle). *Le Magistère chrétien*, texte original en latin, Desclée de Brouwer, 1949. Paris : Bibliothèque augustinienne.

Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Coll. Ordre philosophique. Paris : Éditions du Seuil.

Bakounine, M. A. (1882). *Dieu et l'État*. Coll. Mille et une nuits, Réédition de J. Gayraud, 1996. (121). Paris : Mille et une nuits.

Balle, F. et J.- G. Padioleau. (1973). *Sociologie de l'information : textes fondamentaux*. Paris : Larousse.

Barber, B. R. (1995). *Djihad versus MacWorld, Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*. Paris : Edition Pluriel.

Bataille, G. (1949). *La part maudite ; précédé de La notion de dépense*. Coll. Critique. 2003. Paris : Éditions de Minuit.

Bateson, G. et Ruesch, J. (1951). *Communication et société*. Réédition 1988. Paris : Éd. du Seuil.

Baudrillard, J. (1969). La morale des objets. *Communications*, 13(1), 23-50.

Belhaj Kacem, M. (2004). *Événement et répétition : digest du séminaire La cellule, 2001-2002*. Auch : Tristram.

Bell, D. (1976). *Vers la société post-industrielle*. Traduit de l'anglais par Pierre Andler; préface de François Bourricaud. Paris : Robert Laffont.

Birman, J. (2009). Dette symbolique, autorité et justice. *L'Évolution Psychiatrique*, 74 (2), 175-187.

Blumer, H. (Mai 1937), Social Disorganization and Individual Disorganization. *American Journal of Sociology*, 42(6), 871-877, The University of Chicago Press.

Boas, F. (1888). *The Indians of British Columbia*. S.l. : Société royale du Canada.
Récupéré de : <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?doc=14289>.

Boilleau, J.-L. (1995). Le conflit contre la violence, *La revue du MAUSS : La Découverte*.

Boude, Y. (Mai 2006). *L'échange symbolique des cadeaux d'apparat. Le don comme possible clef de lecture des relations diplomatique : Le don. Entre unité d'objet et diversité d'approches* (Casablanca, Maroc). Publications de l'Université Hassan II-Mohammedia, 173-185. Récupéré de : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00441243>

Bougnoux, D. (1998). *La communication par la bande une introduction aux sciences de l'information et de la communication*, Nouv. éd. Coll. La Découverte, n° 56. Paris : La Découverte.

Bourdieu, P. (1977). Sur le pouvoir symbolique. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 32 (3), 405-411.

Braillard, P. et Djalili, M.-R. (2004). *Les relations internationales*, 6e éd. mise à jour. Coll. Que sais-je?, (7^e éd). N° 2456. Paris : Presses universitaires de France.

Brasseul, J. (1989). *Introduction à l'économie du développement*. Réédition 2008. Coll. Cursus. Paris : A. Colin.

Briand, C. (2007), La voix de l'objet dans les récits de voyage de la Nouvelle-France, *Material Culture Review*. 65. Cape Breton University, Nouvelle-Ecosse, Canada.

Récupéré de : <http://journals.hil.unb.ca/index.php/MCR/article/view/18084/19406>

Brzezinski, Z. (1971). *La révolution technétronique*. Paris : Calmann-Lévy.

Caillé, A. (1996). Présentation, *La Revue du M.A.U.S.S.* n° 8 : L'obligation de donner. La découverte sociologique capitale de Marcel Mauss. 2^e semestre 1996. Récupéré de : <http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/S8.html>

Caillé, A. (1997). Du don comme réponse à l'énigme du don. *L'Homme*. Tome 37, n°142, 93-98.

Caillé, A. (1998a). Don et association. *La revue du MAUSS*, (11). Numéro intitulé : Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif. Récupéré de : <http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/S11.html>.

Caillé, A. (1998b). Présentation : Plus réel que le réel, le symbolisme. *La revue du MAUSS*, (12). Paris : La Découverte/MAUSS, 2e semestre, 1998, 5-24 Récupéré de : <http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/S12.html>.

Caillé, A. et Laville, J.-L., (2007). Actualité de Karl Polanyi. *La Revue du MAUSS*. 1/2007, n° 29, 80-109. Récupéré de : www.cairn.info/revue-du-mauss-2007-1-page-80.htm.

Caillé, Alain et al. (2013). Que donne la nature ? L'écologie par le don. *La Revue du M.A.U.S.S.*, La Découverte n°42, 5-23.

Carey, J. W. (1975). Review Essay : Communication and Culture. *Communication Research*, 2 (2), 173-191.

Carey, J. W. (1989). *Communication as culture essays on media and society*. Coll. Media and popular culture, n° 1. Boston : Unwin Hyman.

Cassirer, E. (1975). *Essai sur l'homme* trad.de l'anglais par Norbert Massa. Coll. Le Sens commun. Paris : Éditions de Minuit.

Chartier, A. (2006). L'étude de cas comme méthode de recherche, par Yves-Chantal Gagnon, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2005. *Relations industrielles*, 61 (1).

Chazelle, J. (1962). *La diplomatie*. Coll. Que sais-je ? 2eme édition 1968. Paris : Presses universitaires de France.

Cherblanc, J. (2011). *Rites et symboles contemporains : théories et pratiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. (2013). *Livre blanc : défense et sécurité nationale 2013*. Paris : La documentation française.

Confucius, et P. Ryckmans. (1987). *Les entretiens de Confucius*. Coll. Connaissance de l'Orient, n° 62. Paris : Gallimard.

Cuillerai, M. (2008), Georges Bataille et les paradoxes de l'échange interrompu, Chambéry, France. Colloque, Le collège de sociologie : crise d'une avant-garde. S. Santi, Grenoble, octobre 2008. Récupéré de : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00937280>

Cutler, A. (1996). Les échanges de dons entre Byzance et l'Islam (IXe-XIe siècles). *Journal des savants*, n°1. 51-66.

Deleuze, G. (1962). *Nietzsche et la philosophie*. Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris : Presses universitaires de France.

Denis, J. (2006), Les nouveaux visages de la performativité, *Études de communication*, 7-24.

Descola, P. (29 mars 2001). *Anthropologie de la nature : Leçon inaugurale*. Paris, Collège de France. Récupéré de : <http://books.openedition.org/proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/cdf/1325>.

Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Coll. Bibliothèque des sciences humaines. Paris : Gallimard.

Douglas, M. (1971). *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris : F. Maspero.

Drocourt, N. (2015). (MCF en histoire du Moyen-Age au CRHIA-Nantes) et Bauden, Frédéric (de l'Université de Liège), appel à communications dans le cadre du colloque international : "*Culture matérielle et contacts diplomatiques entre l'Occident latin, Byzance et l'Orient islamique (XIe-XVIIe siècle)*", organisé à Liège les 27 et 28 avril 2015.

Dubar, C. (1969). La méthode de Marcel Mauss, *Revue française de sociologie*, 10 (4), 515-521.

Dumont, F. (1995). *Raisons communes*, Montréal : Boréal compact, 80-260.

Duroselle, J.-B. (1952). L'étude des relations internationales : objet, méthode, perspectives. *Revue française de science politique*, 2 (4), 676-701.

Duval, C. et Etori, F. (2009). États fragiles... ou états autres ? Comment repenser l'aide à leur développement, notamment en Afrique ?, *Géopolitique de l'Afrique subsaharienne*. *Revue Géostratégiques* n° 25, 10(09).

Dzimira, S. (2006). Une vision du paradigme du don : Don, juste milieu et prudence. *Revue du MAUSS*, Version écrite d'une communication donnée dans le cadre de la formation permanente dans un hôpital. Récupéré de : www.revuedumauss.com/fr/media/Paradigmedudon.pdf.

Eco, U. (1988). *Le signe histoire et analyse d'un concept*. Coll. Média. Bruxelles : Labor.

Eco, U. (1992). *Les limites de l'interprétation essai*. Paris B. Grasset.

Espagne, M. (2012). La question des imbrications culturelles chez Franz Boas, *Revue germanique internationale*. 17, mis en ligne le 21 juillet 2011, consulté le 12 octobre 2012. Récupéré de : <http://rgi.revues.org/892>.

Fanon, F. (1961). *Les damnés de la terre*. Paris : F. Maspero.

Finley, M. I. (1956). *The world of Odysseus*. London : Chatto & Windus.

Fixot, A.-M. (2009). Don, corps et dette : questions anthropologiques et philosophiques, une approche maussienne. *Revue du MAUSS permanente*, 23 novembre 2009. Récupéré de : <http://www.journaldumauss.net/./?Don-corps-et-dette-questions>

Foucault, M., D. Defert, F. Ewald et J. Lagrange. (1982). *Dits et écrits, 1954-1988*, 2 t. Coll. Quarto. Réédition 2001. Paris : Gallimard.

Froissart, P. et Winkin, Y. (2007). L'approche rituelle de la communication : Hommage à James Carey. *Médiamorphoses*, (19), 37-43.

Fry, E. (2000). Québec Confronts Globalization : A model for the Future ? *Québec Studies*, Fall 2000/Winter 2000, (30), 55.

Gagnon, Y.-C. (2012). L'étude de cas comme méthode de recherche. Québec, Presses de l'Université du Québec, Récupéré de : <http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://site.ebrary.com/lib/uqam/Doc?id=10525529>.

Godbout, J. et Caillé, A. (1992). *L'esprit du don*. Coll. Textes à l'appui. Série anthropologie Montréal : Boréal.

Godbout (2004), L'actualité de l'essai sur le don. *La revue Sociologie et sociétés*, 36(2), automne 2004, 177-188. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. Version numérique par Jean-Marie Tremblay. Récupéré de : http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/actualite_essai_sur_le_don/actualite_essai_don.html

Godbout, J. (2005). Homo donator versus homo oeconomicus, *Finance & Bien Commun*, 2 (22), 38-46.

Goffman, E. (1963). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Coll. Le Sens commun. Traduit de l'anglais par Alain Kihm, 1975, Paris : Éditions de Minuit.

Gourinat, J.-B. (2002). Éternel retour et temps périodique dans la philosophie stoïcienne. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 127 (2). 213-227.

Groupe μ , F. Edeline, J.-M. Klinkenberg et P. Minguet. (1992). *Traité du signe visuel pour une rhétorique de l'image*. Coll. La Couleur des idées. Paris : Éditions du Seuil.

Hall, S. (2007). *Identités et cultures : politiques des cultural studies*. Paris : Amsterdam.

Heidelger Institutue for International Corflit Research. (2013). *Conflict barometer*. Danemark : Heidelberg Institutue for International Research (HIK). Récupéré de : <http://www.hiik.de/er/konfliktbarometer/>

Hennion, A. (1990). De l'étude des médias à l'analyse de la médiation : esquisse d'une problématique, In *Médias et pouvoir*, (20), 39-52.

Homère, (env. VIIIe siècle av. J.-C.). *L'Odyssée*. Arles France. F. Mugler. Réédition 2009. Montréal : Actes Sud ; Leméac.

Hovland, C. I., Janis I. L. et Kelle;y. H. H. (1953). *Communication and persuasion : psychological studies of opinion change*. New Haven : Yale University Press.

Huntington, S. P. (1996). *Le choc des civilisations*, Nouv. éd. 2007. Coll. Bibliothèque. Paris : Odile Jacob.

Keynes, J. M. (1920). *Les conséquences économiques de la paix*. Paris : Éd. de la Nouvelle Revue française. Récupéré de : <http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.kej.con>.

Laburthe-Tolra, P. et Warnier. J.-P. (1993). *Ethnologie, anthropologie*. Coll. Collection Premier cycle. Paris : Presses universitaires de France.

Lacan, J. (1938). Les complexes familiaux dans la formation de l'individu. Essai d'une analyse d'une fonction en psychologie. *Autres écrits*, coll. Le champ freudien, 2001. Paris : Seuil.

Lasswell, H. D. (1948), *Power and Personality*, *The Yale Law Journal*. 59 (1), Décembre, 1949, 181-184, Récupéré de : <http://www.jstor.org>.

Laville, J.-L. (2003). Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle. *Revue du MAUSS*, 21 (1), 237-249. Récupéré de : <http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-237.htm>

Laville, J.-L. (2008). Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss. *Revue Interventions économiques*, 38, mis en ligne le 01 décembre 2008. Récupéré de : <http://interventionseconomiques.revues.org/245>

Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Coll. Quadrige Manuels. Paris : Presses universitaires de France.

Lecaussin, N. (2007). La diplomatie française, un rayonnement très coûteux, *Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques* (iFRAP). Récupéré de : <http://www.ifrap.org/La-diplomatie-francaise-un-rayonnement-tres-couteux,247.html>

Lerner, D. (1958). *The passing of traditional society modernizing the middle east. With the assistance of Lucille W. Pevsner*. Glencoe: Free Press.

Leruez, J. (1989). La « relation spéciale » américano-britannique sous Ronald Reagan et Margaret Thatcher. *Revue française de science politique*, (4), 563-583.

Lévi-Strauss, C. (1949). *Les structures élémentaires de la parenté*. Coll. De réédition 1967, La Haye : Mouton.

Lévi-Strauss, C. (1958). *Anthropologie structurale*, tome 2, (Nouv. éd. 2012). Coll. Agora, n° 7, Paris : Pocket.

Lévy, P. (2011). *La sphère sémantique : Computation, cognition, économie de l'information*. Tome 1. Paris et Londres: Hermès-Lavoisier.

Lipovetsky, G. (1983). *L'Ère du vide : Essais sur l'individualisme contemporain*. Coll. Les Essais, n° 225. Paris : Gallimard.

Locke, J. (1690). *Traité du gouvernement civil*. Traduction française de David Mazel en 1795 à partir de la 5e édition de Londres en 1725. Document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi.

Loriol, M., Piotet, F. et Delfolie, D. (2008). *Le travail diplomatique Un métier et un art*, Rapport de recherche pour le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Décembre 2008, Université Paris I Panthéon Sorbonne – CNRS, Institut des Sciences Sociales du Travail – UMR 8593, Paris.

Loriol, M. (2009). Les enjeux actuels de l'évolution des métiers de la diplomatie. *Les cahiers Irice*, (3), 81-102. Récupéré de : www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2009-1-page-81.htm.

Louis, A. (1973). Les prestations réciproques en milieu berbère du Sud tunisien. *Anthropos*, 68 (3/4), 456-472. Récupéré de : <http://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/stable/40458293>.

Machiavel, N. (1532). *Le prince*. Coll. Lire et voir les classiques, 1990, n° 6036. Paris: Presses Pocket.

Malettke, K. (2001). Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique. *Dix-septième siècle*, 210 (1), 113-144.

Mandeville, B. (1714). *La fable des abeilles ou Les vices privés font le bien public*. Coll. Vrin-Reprise, 1985. Paris: J. Vrin.

Marie, A. (1972). Parenté, échange matrimonial et réciprocité. *L'Homme*, 5-46. Récupéré de : [/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1972_num_12_3_367275](http://web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1972_num_12_3_367275).

Martinez, M.-L., et Larrue, M. (2012). La séquence "donner, recevoir, rendre" et ses ratés dans la transmission intergénérationnelle. *Biennale internationale de*

l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles. (Paris, France, 2012-07-03). Récupéré de : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00802674>.

Marx, K. (1867). *Le capital, critique de l'économie politique.* Coll. Œuvres complètes de Karl Marx, 1969. Paris: Éditions sociales.

Maskell, J. (2012). *Gifts to the President of the United States.* Washington D.C. UNT Digital Library. Récupéré de : <http://digital.library.unt.edu/ark:/67531/metadc227779/>.

Massart-Pierard, F. (2005). Introduction à l'analyse de l'action extérieure des collectivités décentralisées et de ses répercussions. *Revue internationale de politique comparée*, 12 (2), 123-128. Récupéré de : <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-2-page-123.htm>

Mattelart, A. (1999). *Histoire de l'utopie planétaire : de la cité prophétique à la société globale.* Coll. Textes à l'appui Histoire contemporaine. Paris: La Découverte.

Mattelart, A. (2005). *Diversité culturelle et mondialisation.* Coll. Repères (411). Paris: La Découverte.

Mauss, M. et Durkheim, E. (1913). Note sur la notion de civilisation. *Année sociologique*, (12), 46-50. Récupéré de : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.

Mauss, M. (1920). La nation. *Année sociologique*. Troisième série, 1953-1954, 7-68. [Édition électronique]. Texte reproduit in Marcel Mauss, Œuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie. 573-625. Collection: Le sens commun. 1969. Paris: Les Éditions de Minuit.

Mauss, M. (1924). *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, 1re éd. Présentation Weber. F. Coll. Quadriga Grands textes, 2007. Paris: Presses universitaires de France.

Mauss, M. (1950). *Sociologie et anthropologie*; précédé d'une *Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss* par C. Levi-Strauss, 3e éd., 1989. Paris: Presses universitaires de France.

Mauss, M. (1969). *Représentations collectives et diversité des civilisations*. Coll. Le Sens commun. Paris: Éditions de Minuit.

Mead, G. H., (1934). *L'esprit, le soi et la société*. Coll. Lien social. Traduction par D; Cefaï et L. Quéré, 2006; Paris: Presses universitaires de France.

Merleau-Ponty, M. (1960). *Signes*. Coll. Folio/essais, 2001. Paris: Gallimard.

Mlaiki, A. (2012). Compréhension de la continuité d'utilisation des réseaux sociaux numériques : Les apports de la théorie du don. (Thèse de doctorat) Paris, Business administration, Université Paris Dauphine - Paris IX. Récupéré de : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00794930>.

Molinari, J.-P. s.d. L'actualité de Marcel Mauss. *La revue du MAUSS*. Récupéré de : <http://www.revuedumauss.com/fr/Pages/MMAUSS.html#Anchor-49575>

Montesquieu, C. L. de Secondat, (1748), *l'Esprit des lois*, édition électronique établie par Laurent Versini. Paris: Éditions Gallimard, 1995, Collection folio Essais. Récupéré de : http://classiques.uqac.ca/classiques/montesquieu/de_esprit_des_lois/partie_1/esprit_des_lois_Livre_1.pdf

Moran, W. L. (1987). *Les Lettres d'El-Amarna : correspondance diplomatique du pharaon*. Coll. Littératures anciennes du Proche-Orient. Paris: Éditions du Cerf.

More, T. (1987). *L'Utopie ou Le traite de la meilleure forme de gouvernement*. Coll. Garnier Flammarion, n° 460. Paris: Flammarion.

Mowlana, H. (1997). *Global communication in Transition: End of Diversity ?* California : Sage.

Musso, P. (2002). L'économie symbolique de la société d'information. *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XL, (123) ,91-113. Mis en ligne le 03 décembre 2009, consulté le 14 octobre 2012. URL : <http://ress.revues.org/618>.

Nicolas, G. (1991). Le don rituel, face voilée de la modernité. *Revue du MAUSS trimestrielle* 2e trimestre : Le don perdu et retrouvé, 12, ISBN 978-2-914819-30-7.

Nicolas, G. (1996). Du don rituel au sacrifice suprême. *La revue du MAUSS*. Paris, Éditions La Découverte. 7-31. Récupéré de : <http://www.revuedumauss.com.fr/Pages/DRIT.html>

Nicolas, G. (1997). Godelier, Maurice. - L'énigme du don. *Cahiers d'études africaines*, 37 (145), 230-234. Récupéré de : [/web/revues/home/prescript/article/cea_0008-0055_1997_num_37_145_1995_t1_0230_0000_2](http://web/revues/home/prescript/article/cea_0008-0055_1997_num_37_145_1995_t1_0230_0000_2).

Nietzsche, F. W. (1872). *La naissance de la tragédie*. Coll. Bibliothèque Médiations, (17), 1964, Paris: Gonthier.

Paquin, S. (2004). *Paradiplomatie et relations internationales : théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*. Coll. Régionalisme et fédéralisme (3). Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang.

Paquin, S. (2005). Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? *Revue internationale de politique comparée*, 12 (2), 129-142. De Boeck Supérieur. Récupéré de : <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-2-page-129.htm>

Peirce, C. S., et G. Deledalle. (1978). *Ecrits sur le signe*. Coll. Ordre philosophique. Paris: Éditions du Seuil.

Peirce, C. S., C. Hartshorne, P. Weiss, A. W. Burks et InteLex Corporation. (2009). *The collected papers of Charles Sanders Peirce*. Charlottesville, Va., InteLex Corp., Récupéré de : <http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://library.nlx.com/display.cfm?&clientID=168963&depth=2&infobase=pmpeirce.nfo&softpage=GetClient42&titleCategory=0&view=browse>.

Perrot, M.-D. et Rist, G. (2006). Des Argonautes aux internautes. *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV(134), 203-214.

Platon, (s. d.). *Phèdre*. Présentation de J. Cazeaux. 1997. Coll. Livre de poche, n° 4649. Paris: Librairie générale française.

Platon, (s. d.), *La République*. Traduction E. Chambry, Les Belles Lettres, 2002. Paris : Collection des Universités de France.

Polanyi, K. (1944). *La grande transformation aux origines politiques et économiques de notre temps*. Coll. Bibliothèque des sciences humaines. 1983. Paris: Gallimard.

Pradier- Fodéré, P. (1881). *Cours de droit diplomatique à l'usage des agents politiques du Ministère des affaires étrangères des États européens et américains*. Tome premier. Paris: A. Pedone. (Livre numérique Google). Récupéré de : <https://books.google.ca/books?id=6T87VTOOdbwC>

Racine, L. (1994). Les trois obligations de Mauss aujourd'hui : donner, recevoir et rendre chez les Enga et les Mendi de Nouvelle-Guinée. *L'Homme*, 34 (130), 7-29. Récupéré de : <http://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/stable/40589973>.

Ramel, F. (2004). Marcel Mauss et l'étude des relations internationales : un héritage oublié. *Sociologie et sociétés*, 36(2), 227-245. Récupéré de : <http://id.erudit.org/iderudit/011057ar>

Renouvin, P., et J.-B. Duroselle. (1964). *Introduction à l'histoire des relations internationales*. Coll. Sciences politiques. Paris: A. Colin.

Ricoeur, P. (1997). *L'idéologie et l'utopie*. Coll. La Couleur des idées. Paris: Éditions du Seuil.

Santelli, E. (2010). Annexe 1. Les échanges franco-algériens, la nouvelle donne. *Sociologie*. 1(3). Mis en ligne le 21 octobre 2010, Récupéré de : <http://sociologie.revues.org/466>

Schütz, A. (1944). *L'étranger : un essai de psychologie sociale ; suivi de L'homme qui rentre au pays*. Traduction par B. Bégout, 2003. Paris: Allia.

Schütz, A. (1959). Le problème de l'intersubjectivité transcendantale chez Edmund Husserl. *Cahiers du Royaumont*. Traduction de l'allemand par Maurice De Gandillac, (3). 334-381.

Schwartz, B. (1967). The Social Psychology of the Gift. *The American Journal of Sociology*, 73(1), 1-11.

Sénèque, (61-63). *Les bienfaits (De beneficiis)*. Coll. Retour aux grands textes, n° 59. Par A. Matignon, 2005. Paris: Arléa.

Shannon, C. E. et Weaver. W. (1949). *Théorie mathématique de la communication*, préface A. A. Moles. Traduction de J. Cosnier, G. Dahan et S. Economides. Réédition 1975. Coll. La bibliothèque du CEPL. Paris: Retz-Centre d'Études et de Promotion de la Lecture.

Simmel, G. (1992). *Le conflit*. Saulxures: Circé.

Smith, A. (1759). *Théorie des sentiments moraux*. Coll. Léviathan. Traduction de M. Biziou, C. Gautier et J.-F. Pradeau, 1999. Paris: Presses universitaires de France.

Smith, D. (1983). The Wiring of Wall Street. *The New York Magazine*. Publié le 23 octobre 1983.

Stockholm International Peace Research Institute. (2013). *SIPRI Yearbook 2013: Armaments, Disarmament and International Security*. July 2013 by Oxford University Presse & Stockholm International Peace Research Institute.

Stollberg-Rilinger, B. (2008), *La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche*, Titre original : Symbolische Kommunikation in der Vormoderne. Begriffe – Forschungsperspektiven – Thesen, Traduction de F. Laroche, in : *Zeitschrift für historische Forschung*, 31, 2004, 489-527. *Trivium*. Mis en ligne le 23 octobre 2008. Consulté le 26 décembre 2014. Récupéré de : <http://trivium.revues.org/1152>

Tarot, C. (1999). *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique: sociologie et sciences des religions*. Préface d'Alain Caillé. Coll. Recherches Bibliothèque du M A U S S. Paris: La Découverte.

Testart, A. (2001). Échange marchand, échange non marchand. *Revue française de sociologie*, 42 (4), 719-748. Récupéré de : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_2001_num_42_4_5395

Thérien, G. (1990). Pour une sémiotique de la lecture, *Protée*, 18 (2), Québec, 67-80.

Thomas, L.-V., (1978). Baudrillard. L'échange symbolique et la mort. *Archives de sciences sociales des religions*. 45(2), 226-228.

Todorov, T. (1989). *Nous et les autres, la réflexion française sur la diversité humaine*. Coll. La Couleur des idées. Paris: Éditions du Seuil.

Toffler, A. (1986). *S'adapter ou périr l'entreprise face au choc du futur*. Paris: Denoël.

Tylor, Sir E. B. (1871), *Primitive Culture Vol. 1: researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art, and custom* (sixième édition: 1920), London: J. Murray.

U.S. Department of State, Protocol Gift Unit, Federal Register. (2011). *Gifts to Federal Employees from Foreign Government Sources Reported to Employing Agencies in Calendar Year 2009*. 76 (11). January 18, 2011. Récupéré de : <http://www.state.gov/s/cpr/c29447.htm>

Vedrine, H. et Levy P. O. (réal.), Jem productions (prod.). (2012). *Un monde dans tous ses états*. Documentaire [webdiffusée]. France : Arte. Récupéré de : <http://www.arte.tv/fr/6390790.html>

Villar, C. (2006). *Le discours diplomatique*. Coll. Pouvoirs comparés, dirigée par M. Berges, Université de Bordeaux IV Montesquieu. Harmathèque. Paris : L'Harmattan. Récupéré de : <http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://www.harmatheque.com/ebook/2296010660>

Wachtel, N. (1974). La réciprocité et l'État inca: de Karl Polanyi à John V. Murra. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 29 (6), 1346-1357. Récupéré de : <http://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/stable/27579410>.

Watzlawick, P., J. B. Bavelas et D. D. Jackson. (1967). *Une logique de la communication*. Traduction française de J. Morche, 1972. Paris: Éditions du Seuil.

Watzlawick, P., et A.-L. Hacker. (1996). *L'invention de la réalité comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? : Contributions au constructivisme*. Coll. Points Essais, n° 325. Paris: Éditions du Seuil.

Winkin, Y. (1996). *Anthropologie de la communication de la théorie au terrain*. Coll. Culture & communication. Bruxelles: De Boeck-Wesmael. Nouvelle édition entièrement refondue: Coll. Points, n° 448, 2001. Paris : Éditions du Seuil.

Wolton, D. (2005). *Il faut sauver la communication*. Paris: Flammarion.

Sites Web :

Définition de l'État-nation selon l'UNESCO, (s. d.). Migrations internationales, Sciences sociales et humaines. Récupéré de : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/nation-state/>

Musée du Premier ministre Jean Chrétien, *le Canada dans le monde* (s.d.). Récupéré de : <http://www.citedelenergie.com/fr/divertissez-vous/musee-du-premier-ministre-jean-chretien/index.aspx>

The John F. Kennedy Presidential Library and Museum (Boston). (s. d.). About the JFK Library. Récupéré de : <http://www.jfklibrary.org/About-Us/About-the-JFK-Library.aspx>

George W. Bush Presidential Library and Museum (Dallas). (s. d.). Récupéré de : <http://www.georgewbushlibrary.smu.edu/Home.aspx>

Gerald R. Ford Presidential Library and Museum (Minnesota). (s. d.). Récupéré de : <http://www.fordlibrarymuseum.gov/museum/musdigi.asp>

Le Musée du Président Jacques Chirac (Sarran, France). (s. d.) Récupéré de :
<http://www.museepresidentjchirac.fr/>

Site de la ville de Québec. (s. d.) À propos de la ville. Portrait. Hôtel de ville -
Pérennité et mise en valeur. L'horloge du Jura. Récupéré de :
http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/hotel_ville/horloge_jura.aspx

Jet Propulsion Laboratory. (s. d.). NASA. California Institute of Technology.
Voyager, The Interstellar Mission. Récupéré de :
<http://voyager.jpl.nasa.gov/index.html>

Voyager, The Interstellar Mission. (s. d.). NASA. The golden record. *What is the
Golden Record?* Récupéré de : <http://voyager.jpl.nasa.gov/spacecraft/goldenrec.html>